

PLAN CLIMAT DE LA RÉGION SUD BILAN 2017-2020



RÉGION SUD
UNE COP D'AVANCE

maregionsud.fr



maregionsud



MaRegionSud



maregionsud



UNION EUROPÉENNE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MÉDITERRANÉE
DU FUTUR

**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR





*Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres,
nous l'empruntons à nos enfants*
Antoine de Saint-Exupéry



Les partenaires engagés dans la Cop d'avance avec la Région Sud



Agir unis

Le 15 décembre 2017, dans l'élan de l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris sur le Climat conclu à l'issue de la COP 21, la Région Sud lançait son Plan Climat « une Cop d'avance ». En 3 ans, celui-ci a servi de cadre à une série d'actions visant à préserver, valoriser et transmettre l'incroyable trésor naturel qu'est Provence-Alpes-Côte d'Azur, précieux héritage des générations futures de Provençaux, d'Alpins et d'Azuréens.

Avec 30 % de son territoire accueillant des parcs naturels et 50 % classé en espaces protégés, Provence-Alpes-Côte d'Azur est la 2^e région la plus boisée de France par rapport à sa superficie tout en comptant près de 1 000 kilomètres de côtes.

Ce potentiel exceptionnel lui permet d'être aujourd'hui la 1^{re} région française en nombre de plages labellisées « Pavillon Bleu » aussi bien qu'en termes de pourcentage de surface agricole « bio », tout en profitant d'une production d'énergie parmi les plus diversifiées au monde.

Nous y avons consacré jusqu'à 30 % du budget, soit plus de 1,3 milliard d'euros. Ce sont des mesures emblématiques qui ont été réalisées comme : 1 million d'arbres plantés en région Sud avec l'ONF, la signature d'un accord inédit avec le Costa Rica autour de la biodiversité et de l'éco tourisme, l'intégration de la Région Sud au R20 qui réunit les Régions les plus engagées au niveau de l'environnement ou encore la création de deux parcs naturels régionaux : la Sainte-Baume et le Mont-Ventoux.

Nous avons la chance d'hériter d'un patrimoine environnemental d'exception qui ne doit pas être sanctuarisé sous prétexte d'être préservé. Nous devons en bénéficier et le faire vivre tout en le respectant.

Le Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur



▲ Remise du label « Cop d'avance » au lycée Nelson Mandela, en présence du Premier Ministre Édouard Philippe le 21 décembre 2017

LE SUD SUR LE PODIUM DES RÉGIONS DE FRANCE



POUR L'AGRICULTURE BIO

28 % de la surface agricole en bio



POUR L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE DES PORTS

Première région pour les Ports Propres



PLAGES : 2 X PLUS DE PAVILLON BLEU ENTRE 2017 ET 2019



POUR LES FORÊTS

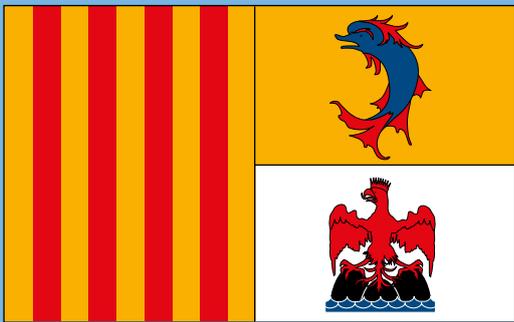
51 % du territoire régional
est couvert par la forêt



POUR LES START-UP GREENTECH

25 % des start-up labellisées
sont dans la Région Sud

LA RÉGION SUD UNE RÉGION AVEC UNE COP D'AVANCE



L'Europe : des fonds européens au bénéfice du Plan Climat régional

Un accord historique avec l'État du Costa Rica pour mieux préserver notre biodiversité et devenir exemplaire pour l'écotourisme

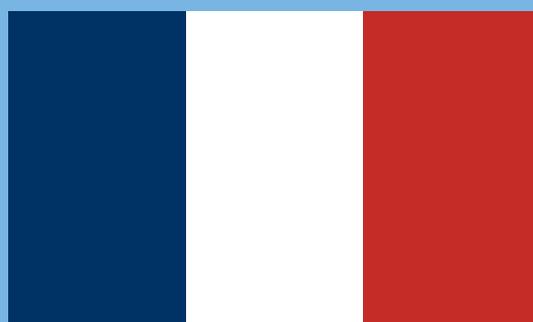


La Région Sud rejoint les régions mondiales les plus engagées sur l'environnement grâce au R20

UNE RÉGION QUI S'EST ASSOCIÉE AVEC DES ACTEURS EMBLÉMATIQUES

FONDATION
GoodPlanet

Une vente aux enchères des meilleurs rosés du Sud
au profit de la fondation Yann Arthus Bertrand



La France : une trajectoire en lien
avec la **stratégie bas carbone**
du gouvernement



Un partenariat inédit
avec l'UNESCO
pour préserver
notre patrimoine


**MÉDITERRANÉE
DU FUTUR**

Un 1^{er} acte
sur le climat



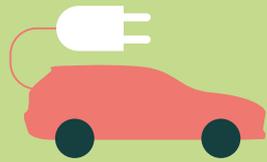

Office National des Forêts

1 million d'arbres plantés
en Région Sud avec l'ONF

TRANSPORT DURABLE

ENTRE 2017 ET 2019

Croissance du parc automobile électrique



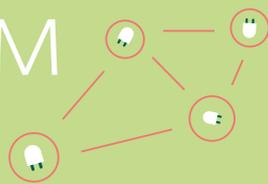
Région Sud
+132%



EN 2017

1 borne de recharge pour les véhicules électriques tous les

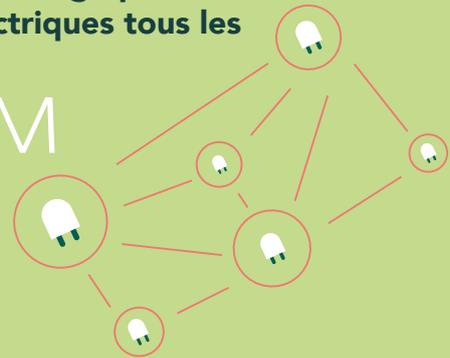
125 KM



EN 2019

1 borne de recharge pour les véhicules électriques tous les

35 KM



LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS

DÉCHETS



EN 2 ANS

+8%

de déchets ménagers recyclés

Équivaut aux déchets produits par 400 000 personnes

AIR

DEPUIS 2017

-70%



du nombre de personnes exposées aux dépassements des valeurs limites des particules fines

soit 3,5 millions de personnes.

Programme Escale Zéro Fumée



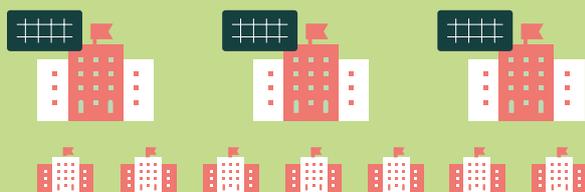
D'ici 2035 l'ensemble des navires des 3 grandes métropoles seront connectés à quai

100 ACTIONS RÉALISÉES QUI ONT PERMIS UNE NETTE AMÉLIORATION

POUR UNE ÉNERGIE DURABLE

DEPUIS 2017

30% des lycées équipés
d'une toiture photovoltaïque

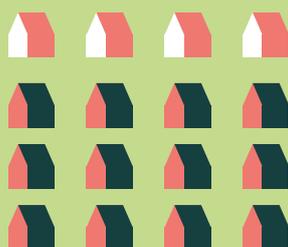


0 lycée avec chauffage
au fioul

DEPUIS 2017



+72%
de labels BBC*
pour diminuer
l'énergie consommée

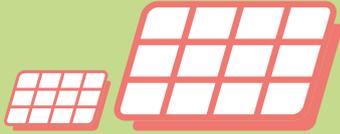


25%
des besoins des
habitants de la région
sont alimentés par des
énergies renouvelables
pour leur électricité
(hors chaleur)

Région leader
de l'éolien flottant
avec la 1^{re} ferme pilote
installée en 2021



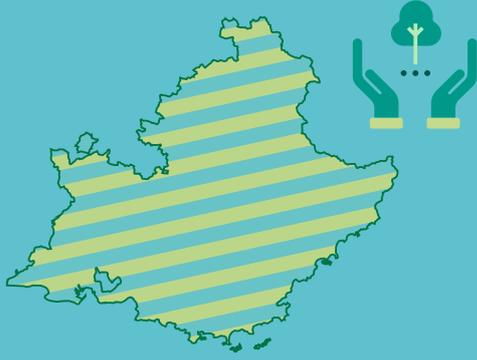
ENTRE 2017 ET 2020

+45% 

de puissance photovoltaïque disponible

En 2019, le photovoltaïque couvre les besoins
en électricité de près de 600 000 habitants
(hors chauffage), soit 12% de la population régionale.

* bâtiment basse consommation



56%

du territoire est un patrimoine naturel régional protégé

30%

du territoire est classé parc naturel régional



9

Parcs naturels régionaux

dont 2 créés depuis 2017 :
Mont-Ventoux et Sainte-Baume



4

Parcs nationaux

La moitié des parcs nationaux métropolitains



Écrins



Calanques



Mercantour



Port-Cros et Porquerolles

17



Réserves naturelles



UNE RÉGION 100% NATURE



Région biodiversité
en France

6%

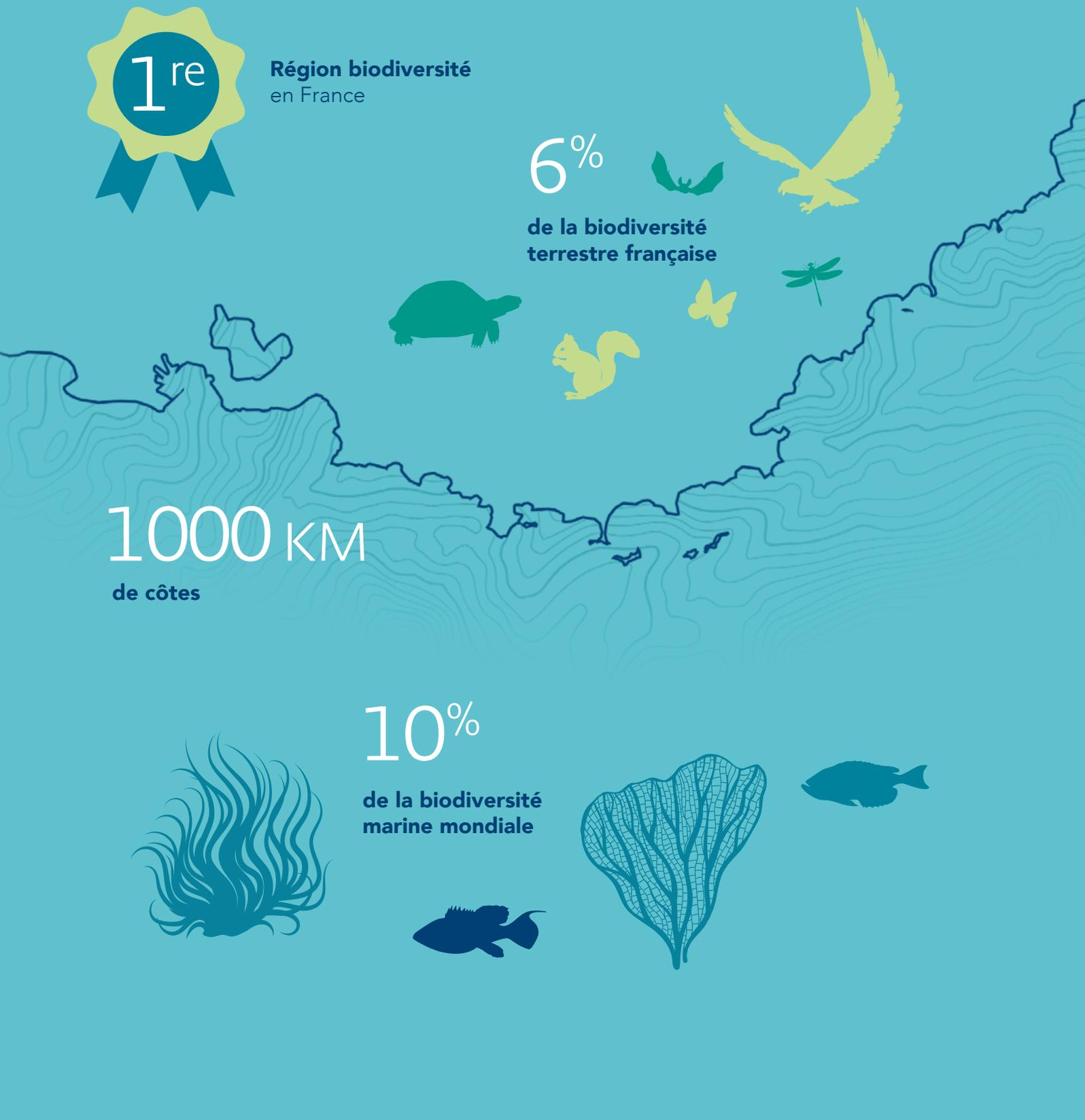
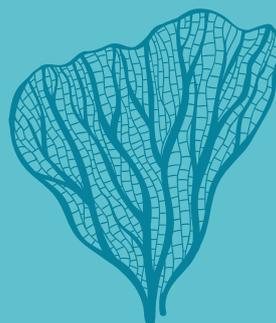
de la biodiversité
terrestre française

1000 KM

de côtes

10%

de la biodiversité
marine mondiale



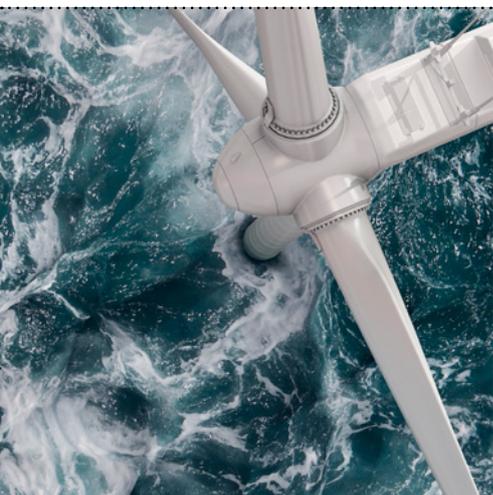
SOMMAIRE

1 Cap sur l'écomobilité 17



Initiative phare – Action 1. Une Borne électrique tous les 100 km sur le réseau routier	18
Action nouvelle. « Chèque transition bioéthanol » et « Taxi propre »	20
2. Densifier l'offre de transport	22
3. Renouveler et/ou mettre aux normes environnementales le parc de matériel roulant	23
4. Soutenir les aménagements en faveur des transports en commun	24
5. Développer une intermodalité efficace et mettre en œuvre des transports collectifs urbains	26
6. Instaurer une éco-redevance pour les circulations routières les moins vertueuses	27
7. Soutenir les infrastructures visant le report modal du transport routier de marchandises vers le rail et le fleuve	28
8. Plan d'aide au transport fluvial	29
9. Escales Zéro Fumée	30
10. Contribuer à la nouvelle place forte du ravitaillement en gaz naturel liquéfié	31
11. Inciter à l'émergence de nouvelles pratiques au sein des entreprises de transport routier	32
12. Soutenir et développer des projets proposant de nouveaux services de mobilité (auto-partage, covoiturage, transport à la demande, vélo, marche, etc.)	34
13. Soutenir la mise en œuvre de Plans de Mobilité des Entreprises	36
14. Mettre en œuvre des actions visant à promouvoir les transports collectifs, et accompagner le changement des comportements	37
15. Développer un réseau électrique intelligent (smartgrid) sur la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer	38
16. Contribuer au développement de la route de cinquième génération	39
17. Actions dans les aéroports régionaux	41
18. Soutenir et inciter l'émergence de quartiers de gare	42
19. Développer l'information voyageurs digitale et numérique	44
20. Déployer le très haut débit sur le territoire	46
Action nouvelle. Engager une démarche prospective mobilité-transport	49

2 Une région neutre en carbone . 51



Initiative phare – Action 21. D'ici 3 ans, réduire la consommation d'énergie des lycées et équiper les établissements de toitures photovoltaïques.	52
22. Accompagner les projets de méthanisation.	54
23. Développer les chaufferies Bois	55
24. Éolien offshore flottant	56
25. Multiplier par trois les projets d'autoconsommation photovoltaïques	57
26. Multiplier par deux le nombre de parcs photovoltaïques en privilégiant les bâtiments délaissés, toitures et parkings.	58
27. Déployer des installations solaires thermiques	60
28. Soutenir les nouvelles filières énergies renouvelables, en particulier hydrogène et récupération de chaleur	61
29. Soutenir les démonstrateurs, en particulier hydrogène et réseaux intelligents.	62
30. Soutenir le développement de filières d'éco-matériaux.	63
31. Mettre en place des dispositifs de maîtrise des dépenses énergétiques	64
32. Accompagner les collectivités locales dans les rénovations de bâtiments.	65
33. Instaurer des achats éco-responsables dans les marchés publics	66
34. Développer la réhabilitation du parc privé et public de logements	67
35. Accompagner les bailleurs sociaux, dans leurs opérations de réhabilitation énergétique	68
36. Diminuer les consommations d'énergie dans l'industrie et l'agriculture.	69

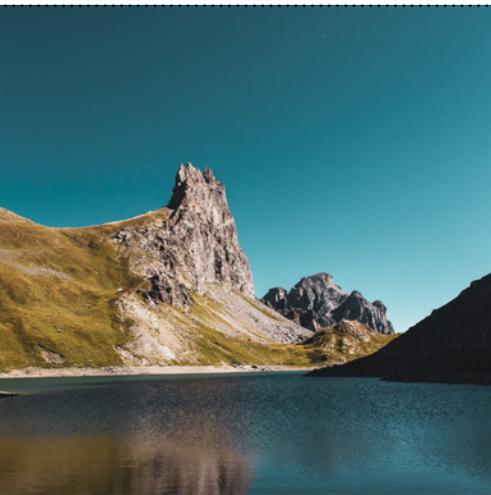
3 Un moteur de croissance 71



Initiative phare – Action 37. Consacrer, a minima, 30 % des financements du FIER, Fonds d'Investissement pour les Entreprises de la Région, à des objectifs environnementaux	72
Action nouvelle: Développement du biomimétisme en région	75
38. Soutenir les éco-campus, les centres de formation d'apprentis	76
39. Développer la formation continue	77
40. Développer et valoriser l'ensemble des formations des métiers de la mer	78
41. Développer les filières du recyclage des déchets, de l'écoconception et de l'écologie industrielle et territoriale	80
42. Utiliser des cas d'usage sur les smart grids	81
43. Soutenir les start-up incitant les changements de comportement	82
44. Consacrer a minima 30 % des appels à projets de recherche aux thématiques du changement climatique.	83
45. Financer en priorité les bourses doctorales orientées vers les thématiques du changement climatique	84
46. Proposer un challenge régional « Accords sur le climat ».	86
47. Soutenir les projets structurants en lien avec les Opérations d'intérêt régional (OIR).	87
48. Promouvoir le déploiement de la Responsabilité sociétale des entreprises.	88
48 bis. En particulier dans le tourisme durable	89
49. Lancer un appel à projets « Vers des destinations touristiques exemplaires ».	90
50. Soutenir les travaux de modernisation des hébergements touristiques et des domaines skiables.	91
51. Accompagner la transition vers une agriculture durable	92

52. Favoriser et valoriser les projets d'agriculture biologique	93
53. Maintenir notre modèle d'élevage pastoral	94
54. Mettre en place un plan d'aide à l'apiculture	96
55. Promouvoir une gestion raisonnée de nos forêts	97
56. Soutenir et encourager les filières de la pêche et de l'aquaculture dans une pratique raisonnée et responsable	98
57. Utiliser les Contrats régionaux d'équilibre territorial (CRET)	101
58. Mettre en place des critères verts pour tous les financements aux communes et aux entreprises	102
59. Renforcer les exigences vis-à-vis des organisateurs d'événements	103

4 Un patrimoine naturel préservé 105

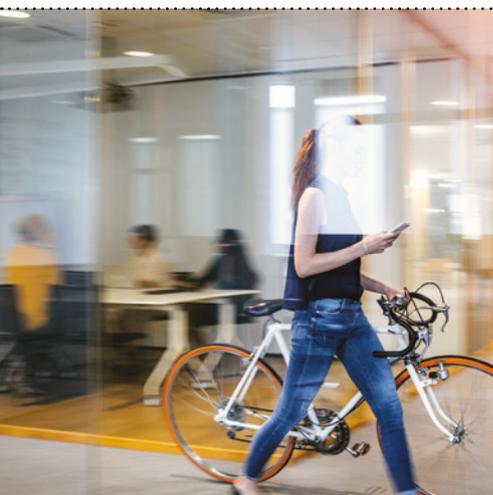


Initiative phare – Action 60. Zéro déchet plastique en mer en 2030	106
61. Adopter un grand plan incendie	108
Action nouvelle. Un million d'arbres plantés d'ici 2021	111
62. Coordonner et animer la politique régionale de l'eau	112
63. Élaborer un Plan régional d'adaptation aux changements climatiques	114
64. Élaborer un Programme régional pour l'hydraulique agricole à l'horizon 2028	115
65. Sauvegarder d'ici à 20 ans des filières et des cultures agricoles emblématiques de notre région	116
66. Créer l'agence régionale de la biodiversité	118
67. Soutenir les centres de sauvegarde de la faune sauvage	119
68. Protéger, restaurer, valoriser la biodiversité des rivières	120
69. Créer une nouvelle réserve naturelle régionale par an	121
70. Réduire la pression sur la biodiversité en rétablissant les trames vertes et bleues par des actions très concrètes	123
Action nouvelle. Appel à Projets « Adaptation au changement climatique pour préserver la biodiversité régionale »	124
71. Soutenir les communes dans leurs dispositifs de lutte pour sauver les palmiers	125
72. Promouvoir la fiscalité positive et les dispositifs de valorisation du tri	126
73. Générer une campagne de communication	127
74. Inciter les grandes marques et fabricants à développer et promouvoir des écoemballages	130
75. Étendre et développer le réseau des ressourceries	131
76. Accompagner le territoire régional vers une économie circulaire	133
77. Promouvoir les mouillages écologiques	135
78. Participer aux opérations de gestion intégrée de la zone côtière	136
79. Adapter nos plages au changement climatique	138
80. 100 % des ports engagés dans la démarche « ports propres »	140
81. Mettre en place un fonds de dépollution « pour une Méditerranée zéro plastique »	141
82. Les pollutions marines et littorales actions, préservations, sensibilisations	142
83. Intégrer dans l'ensemble de nos accords de coopération un volet relatif aux accords sur le climat	143
Action internationale. Duodiversité : coopération Costa Rica – Région Sud	144
Action initiatrice. Méditerranée du futur Acte 1	146
84. Affirmer notre priorité climatique dans les outils méditerranéens dans lesquels la Région est impliquée	147
85. Affirmer les orientations liées à la mer et au littoral	148

5 Bien vivre en région Provence-Alpes-Côte d'Azur 151



Initiative phare – Action 86. Communiquer sur les indicateurs et observatoires existants pour donner une image réaliste des territoires . . .	152
87. Soutenir dès leur conception, les projets urbains intégrés	153
88. Accompagner le développement de la nature en ville	154
89. Repenser le modèle des smart Cities	155
90. Réussir le troisième Plan régional santé environnement	156
91. Multiplier les dispositifs de sensibilisation et de prévention à la protection de la nature	157
92. Relocaliser notre économie en favorisant les circuits courts	158
93. Encourager l'alimentation bio et les circuits courts dans la restauration collective	159
94. Lutter contre le gaspillage alimentaire	160
95. Proposer un prix de l'écologie positive dans les établissements de la région	161
96. Faire de chaque Parc Naturel Régional le relais des politiques régionales en matière de climat	162
97. Faire connaître l'engagement des Parcs naturels régionaux dans une autonomie énergétique totale à l'horizon 2030	164
98. Favoriser les pratiques innovantes et expérimentales dans les Parcs naturels régionaux	165
99. Développer les sentiers de l'éco-tourisme	166
100. Permettre à 100 % des lycéens de visiter au moins une fois un Parc naturel régional ou national	168
Action nouvelle. Ouvrages scolaires numériques	170



R La Région donne l'exemple 173





CAP SUR

l'éco- mobilité

Autorité organisatrice des transports,
la Région Sud souhaite être
exemplaire et s'engage en faveur
d'une nouvelle mobilité.

Quelques résultats

- Déploiement de 480 bornes publiques de recharge électrique entre 2018 et 2020. L'objectif d'une borne tous les 100 km est dépassé
- 32 M€ pour supprimer les fumées polluantes de l'ensemble des navires à quai
- Mise en service de la première ligne longue distance de cars électriques d'Europe (Aix-Toulon, Aix-Avignon)

ACTION 1

UNE BORNE ÉLECTRIQUE TOUS LES 100 KM SUR LE RÉSEAU ROUTIER

CONTEXTE

Les véhicules propres et notamment électriques s'imposent en 2020

comme l'un des leviers pour atteindre la neutralité carbone, la réduction de la dépendance énergétique au pétrole du secteur des transports et l'amélioration de la qualité de l'air en milieu urbain. Pour ce faire, la Région s'engage à installer un réseau de bornes suffisant.

RÉALISATIONS

- Soutien financier au déploiement de 480 bornes publiques entre 2018 et 2020 (dont une cinquantaine rapide ou ultra-rapide).
- Mise en place d'une aide à l'acquisition de véhicules propres (électriques, hydrogène ou GNV) pour les entreprises et collectivités – premiers dossiers soutenus en 2020.
- Soutien à 10 projets innovants cherchant à limiter l'impact du véhicule électrique sur le réseau et coupler son développement aux énergies renouvelables.

RÉSULTATS

L'objectif d'une borne tous les 100 km est dépassé. Un nouvel objectif d'une borne tous les 25 km a été fixé pour 2021.

Provence-Alpes-Côte d'Azur est la Région qui investit le plus dans les actions innovantes liant bornes de recharge et énergies renouvelables.

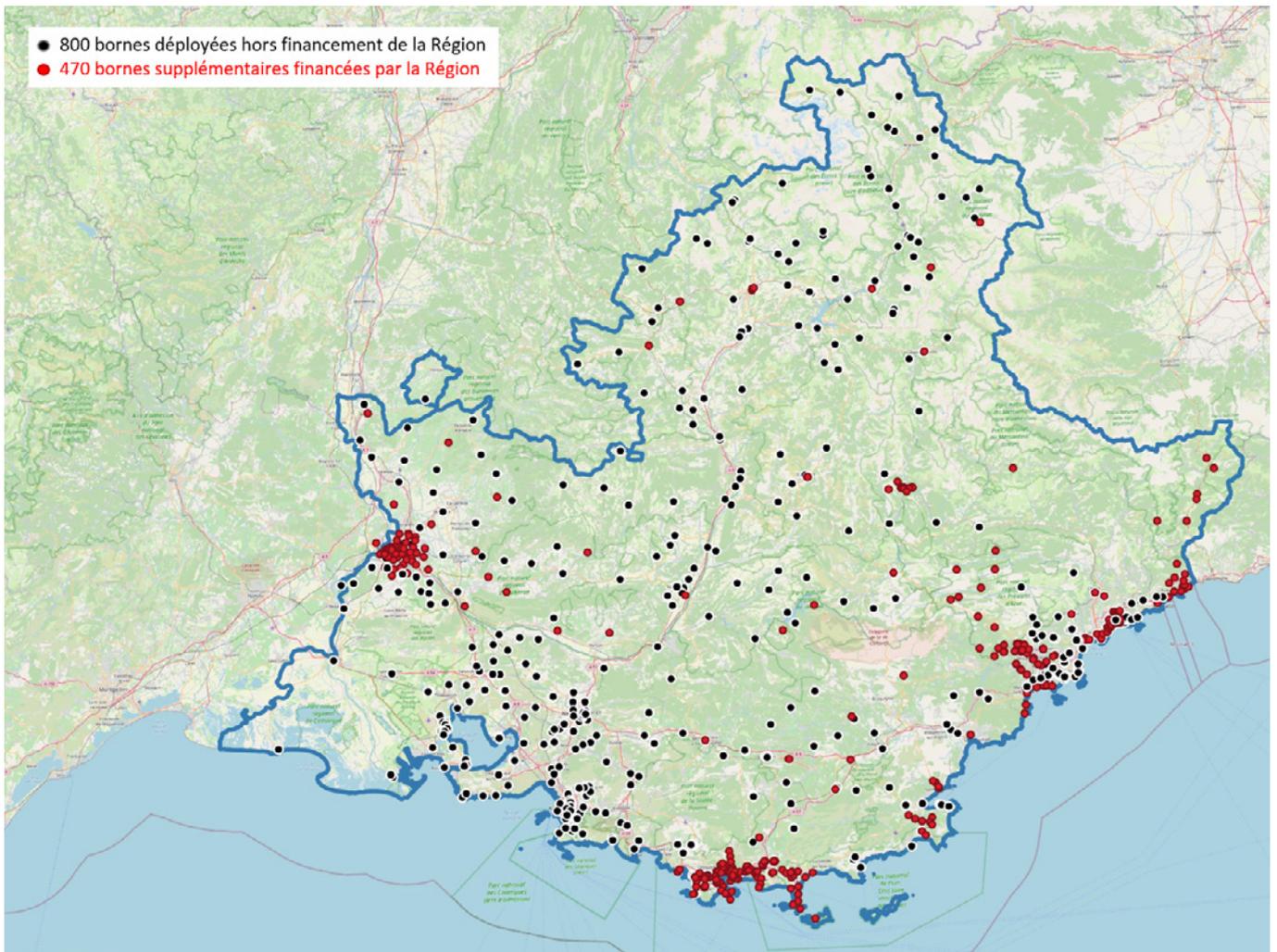
BUDGET

3,75 M€



▲ Borne de recharge électrique dans le « Grand Avignon »

Les bornes électriques en Provence-Alpes-Côte d'Azur



ACTION NOUVELLE

CHÈQUE TRANSITION BIOÉTHANOL ET TAXI PROPRE

CONTEXTE

Les véhicules légers ont une place prépondérante dans les émissions de gaz à effet de serre en région.

Afin d'accélérer la décarbonation, la Région a mis en place deux dispositifs. L'un vise un secteur particulièrement émissif du fait des kilométrages élevés (les taxis), l'autre se veut accélérateur de la transition énergétique des véhicules, car il permet par le retrofit des véhicules essence la réduction des émissions de gaz à effet de serre du parc actuel (bioéthanol).

RÉALISATIONS

Dispositif Taxi 100 % électrique

Un dispositif régional de financement propose aux artisans chauffeurs de taxi une aide à l'acquisition d'un nouveau véhicule électrique (5000 € pour un véhicule neuf et 2500 € pour un véhicule d'occasion), avec un objectif annuel de 50 véhicules.

Pour en savoir plus: Aide à l'acquisition de taxis propres sur maregionsud.fr/taxis-electriques

Chèque Transition Bioéthanol (CTB)

Un dispositif régional de financement, nommé « Chèque transition bioéthanol » s'adressant aux habitants, associations, artisans et entreprises de Provence-Alpes-Côte d'Azur, propose une aide financière ponctuelle afin d'équiper les véhicules essence d'un boîtier permettant l'utilisation du carburant bioéthanol E85, réduisant les émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre. Objectif : conversion de 10000 véhicules.

Pour en savoir plus: Chèque transition bioéthanol sur maregionsud.fr/cheque-bioethanol

Ces deux dispositifs ont été votés fin 2018, et prennent fin en 2021.

RÉSULTATS

En octobre 2019, les critères d'éligibilité au « chèque transition bioéthanol » ont été simplifiés de manière à augmenter le nombre de bénéficiaires potentiels.

BUDGET

102 000 €

depuis le lancement des deux dispositifs

NOUS VOUS OFFRONS LE POUVOIR DE CHANGER.



**Avec 250 € d'aide
de la Région, faites
40 % d'économie sur votre plein !**



maregionsud.fr/planclimat

f maregionsud | MaRegionSud | maregionsud



ACTION 2

DENSIFIER L'OFFRE DE TRANSPORT

CONTEXTE

L'objectif est l'amélioration globale de la desserte

en transport en commun avec une cible visée de 2 trains par heure en zone urbaine littorale (depuis Miramas jusqu'à Vintimille), portée à 4 trains par heure en renfort en heure de pointe pour les principales gares, à coût constant.

RÉSULTATS

Concernant la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur, une décision ministérielle fixe pour la première fois un calendrier pour une Déclaration d'utilité publique.

Depuis janvier 2019, un niveau de régularité cumulé des TER qui s'établit à 90 %, confirme l'amélioration de la mise en œuvre quotidienne des trains régionaux.

BUDGET

850 M€
Dotation d'exploitation

90 M€
Investissements ferrés

10 M€
Financements européens envisagés (FEDER pour l'électrification partielle de la ligne Aix-Marseille)

RÉALISATIONS

Amélioration de la régularité des TER

- Fin juin, la régularité globale des TER en 2020 se consolide à un niveau jamais atteint depuis 2002 en Région Sud.

Ouverture à la concurrence des TER

- En début d'année 2020 a été lancé l'appel d'offres pour l'ouverture à la concurrence de 2 lots ferroviaires : trains intervalles Marseille – Nice et secteur Azur.

Poursuite des études sur le projet Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA)

Poursuite des études sur le projet de renouvellement des installations de signalisation pour l'amélioration des performances ferroviaires.

Réalisation de travaux sur les infrastructures ferroviaires

- Sur la ligne Marseille-Aix,
- Sur les lignes de dessertes fines du territoire : ligne de la Côte bleue et étoile de Veynes,
- Sur la ligne littorale entre Mandelieu et Vintimille les travaux sont en cours et devraient être achevés en 2022.



ACTION 3

RENOUVELER ET/OU METTRE AUX NORMES ENVIRONNEMENTALES LE PARC DE MATÉRIEL ROULANT

CONTEXTE

En tant qu'autorité organisatrice des transports collectifs routiers interurbains,

la Région par l'intermédiaire de ses prestataires de services, gère près de 900 autocars lignes régulières et 800 autocars scolaires. En tant qu'autorité organisatrice des transports ferroviaires et concessionnaire d'une ligne emblématique, la Région assure les services ferroviaires TER (trains express régionaux) et Chemins de fer de Provence sur près de 500 km de lignes non électrifiées.

La Région a décidé d'être à la pointe de la conversion énergétique sur ses compétences transports.

RÉSULTATS

Dans le cadre de la relance des délégations de service public routier des Alpes-Maritimes, représentant une flotte globale de plus de 150 véhicules,

les futurs délégataires auront l'obligation d'exploiter les lignes avec des véhicules à motorisation alternative au diesel.

Lancement en 2020 du projet de train à batterie afin de débiter une exploitation commerciale en 2023 sur l'axe Marseille - Aix-en-Provence.

RÉALISATIONS

Matériel ferroviaire

L'année 2020 a été marquée par le projet de train à batteries pour un début d'exploitation commerciale dès 2023.

Finalisation de l'opération mi-vie des trains « automotrice TER à 2 niveaux de première génération » avec 30 rames modernisées et application de la nouvelle livrée (habillage).

Matériel routier

Mise en service en mars des lignes GNV (gaz naturel véhicule) Arles - Salon, Saint Raphaël - Draguignan, Port Saint Louis - Arles, Riez - Marseille, Briançon - Grenoble avec des retours positifs en termes de consommation, de confort de conduite, de confort de voyage et de limitation des nuisances sonores.

En août 2019, les cars électriques des Lignes Aix-Toulon et Aix-Avignon ont été mis en service. Le bilan environnemental pour ces matériels (GNV + électrique) est de 1 500 t/an CO₂e_q évités.

BUDGET

51 M€

Ferroviaire

8,1 M€

Budget relatif aux 3 lignes alternatives en service (GNV et électrique)



ACTION 4

SOUTENIR LES AMÉNAGEMENTS EN FAVEUR DES TRANSPORTS EN COMMUN

CONTEXTE

Face à l'utilisation majoritaire du véhicule particulier pour les déplacements du quotidien

et à l'ensemble des effets négatifs que cela entraîne (congestion et perte de temps, pollution atmosphérique, émissions de gaz à effet de serre), la mise en place des Voies Réservées aux Transports en Commun (VRTC) sur la bande d'arrêt d'urgence (BAU) des réseaux structurants des métropoles (notamment les autoroutes), est une réponse aux besoins de mobilité.

La Région, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité compétente en matière d'intermodalité, accompagne également le développement des aires de covoiturage, afin de participer aux changements de comportements de mobilité sur le réseau routier.

RÉALISATIONS

Déploiement de Voies Réservées aux Transports en Commun (VRTC)

- À fin 2020, plus de 10 km de voies réservées sur autoroutes sont ouvertes, en grande partie sur l'A7.
- En 2021, plus de 10 km de voies supplémentaires seront mises en service sur l'A501 (Aubagne), l'A51 (Plan de Campagne et RD6/RD9), ainsi qu'au niveau du convergent A7-A51.

Développement du covoiturage

- Le cadre d'intervention régional permet d'accompagner financièrement les collectivités locales, pour financer des aires de covoiturage. La Région a également conclu des conventions de cofinancement avec les concessionnaires autoroutiers (ASF, ESCOTA) ou la Convention Région-Vinci « Pour des autoroutes bas carbone ».

BUDGET

6,02 M€

RÉSULTATS

Le bilan mené sur la mise en place des Voies Réservées aux Transports en Commun (VRTC) montre une réelle efficacité :

1 minute de temps gagné à l'heure de pointe par kilomètre aménagé grâce à la VRTC et jusqu'à 20 minutes lors des périodes les plus congestionnées.



ACTION 5

DÉVELOPPER UNE INTERMODALITÉ EFFICACE ET METTRE EN ŒUVRE DES TRANSPORTS COLLECTIFS URBAINS

CONTEXTE

La complémentarité entre systèmes de transport est indispensable

pour induire un report modal important.

La Région investit ainsi d'une part dans les pôles d'échanges multimodaux (PEM), et d'autre part dans les transports en commun en site propre (TCSP).

RÉALISATIONS

Le **planning pluriannuel de travaux** dans les PEM se décline malgré un fort ralentissement en 2020 du fait d'une grève du secteur ferroviaire (décembre 2019 – janvier 2020) et de la crise sanitaire de la COVID 19.

La Région a accompagné par ailleurs **plusieurs projets** de développement de transports collectifs performants.

- Les Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) d'Avignon, Nice, Sophia, Cannes et Marseille.

- Les Lignes 3 du tramway de Nice, ainsi que les études de l'extension nord-sud du tramway de Marseille.

En outre, **13 parcs relais ont été soutenus par la Région.**

RÉSULTATS

Les travaux réalisés dans les PEM illustrent la mise en œuvre effective de la stratégie régionale des pôles d'échange annexée au schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

BUDGET

32 M€

Transports urbains

27 M€

Pôle d'échanges multimodaux (PEM)

45,5 M€

FEDER

ACTION 6

INSTAURER UNE ÉCO-REDEVANCE POUR LES CIRCULATIONS ROUTIÈRES LES MOINS VERTUEUSES

CONTEXTE

Après en avoir étudié les conditions de faisabilité juridique et technique,

la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a lancé une étude permettant de définir et proposer la mise en œuvre d'une éco-redevance poids lourds sous la forme d'un surpéage kilométrique pour coûts externes, applicable au réseau national concédé dans un premier temps. Cette étude a identifié des potentiels importants sur les différents types de flux, notamment ceux de transit autoroutier.

RÉALISATION

La nouvelle loi LOM ne permet pas de mettre en œuvre cette taxe.

BUDGET

145 000 €
pour l'étude

RÉSULTATS

Au niveau européen, les négociations autour de la directive Eurovignette vont reprendre à l'automne avec pour objectif de parvenir à un accord entre les États membres.

ACTION 7

SOUTENIR LES INFRASTRUCTURES VISANT LE REPORT MODAL DU TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES VERS LE RAIL ET LE FLEUVE

CONTEXTE

La mobilisation de la Région en faveur du report modal

est d'autant plus forte que la qualité de l'air y est jugée mauvaise et le trafic poids lourds y est fortement majoritaire (82 % des flux et 65 % des tonnages). Plus de 80000 poids lourds circulent ainsi chaque jour sur les principaux réseaux, générant une dégradation accélérée des infrastructures routières, des émissions élevées (7,5 % de CO₂, 13,5 % de NO_x, 7 % de PM₁₀), des congestions, du bruit, des problèmes de sécurité.

RÉSULTATS

L'État et la Région ont signé à l'été 2020 un protocole pour le développement du fret ferroviaire qui décline les projets d'infrastructures prioritaires.

BUDGET

13,5 M€

pour le transport de marchandise ferré et 800000 € pour le fluvial

RÉALISATIONS

Lien au fleuve

- Étude sur l'état des lieux de la filière chimie sur le bassin Rhône Saône et quantification du potentiel de report modal de la route vers la voie d'eau.
- Étude stratégique sur le développement coordonné des sites fluviaux du Rhône méridional et de ses dessertes maritimes.
- Étude cartographique des stations de rechargement multi-énergies, multi-usagers sur l'axe Méditerranée Rhône Saône à l'horizon 2030 s'appuyant sur les besoins des utilisateurs multimodaux, chargeurs et transporteurs de l'axe.
- Étude de programmation de la façade fluviale de Port-Saint-Louis-du-Rhône afin de déterminer les projets de rénovation, d'équipements d'accostage et de services à terre.
- Réhabilitation du quai de Caronte du Grand Port Maritime de Marseille pour offrir un linéaire de quai multi vracs plus important.

Lien au rail

Plusieurs opérations concourent au développement du report modal de la route vers le fer :

- Réhabilitation du môle Graveleau.
- Soutien au projet de terminal d'auto-route ferroviaire dans les Bassins Est du Grand Port Maritime de Marseille.
- Création d'un nouveau terminal rail-route dénommé Terminal Ouest Provence sur le territoire de Grans Miramas dans la zone d'activités de Clésud.

ACTION 8

PLANS D'AIDE AU TRANSPORT FLUVIAL

CONTEXTE

Le mode fluvial pourrait accueillir quatre fois plus de trafic

sur le bassin Rhône-Saône à infrastructure constante. Pourtant le fret fluvial voit ses trafics diminuer depuis plusieurs années.

Deux conventions cadre entre la Région et Voies Navigables de France (VNF), explicitant les modalités de participation de la Région au Plan d'Aide au Report Modal (PARM) 2018-2022 et au Plan d'Aide à la Modernisation et à l'Innovation (PAMI) 2018-2022 respectivement, ainsi que les modalités de gestion par VNF du dispositif, ont été votées.

RÉALISATIONS

Pour ce qui est du Plan d'Aide au Report Modal (PARM), une unique opération a été identifiée : la zone interchange à conteneurs fluviaux à Fos (financement régional jusqu'à 250 000 €) ; les travaux sont terminés.

Pour ce qui est du Plan d'Aide à la Modernisation et à l'Innovation (PAMI), la Région accompagne des opérations de renouvellement de la profession et de la flotte, concourant au développement de trafics existants et à la captation de nouveaux trafics fluviaux. Il s'agit d'aide à l'achat de bateaux, et leur adaptation à de nouveaux trafics ou exigences environnementales.

ILLUSTRATION

En 2018, la Région a apporté son aide à l'achat et à la modernisation du bateau Koumac (automoteur de 101 mètres et 2 200 tonnes) consistant en l'installation de panneaux d'écouille et au remplacement du système de gouvernail, ainsi qu'une aide à l'achat et au transfert depuis les Pays Bas d'un automoteur pour la S.A.S. Theuret (automoteur de 110 mètres et 2 700 tonnes).



RÉSULTATS

La Région prépare avec l'ensemble des partenaires la future programmation du plan Rhône pour la période 2021-2027.

BUDGET

484 000 €

Dans le cadre du Plan d'Aide à la Modernisation et à l'Innovation (PAMI)

ACTION 9

ESCALES ZÉRO FUMÉE

CONTEXTE

La qualité de l'air est un enjeu sanitaire de taille

en région où 20 % de la population est exposée à au moins un dépassement des normes de qualité de l'air. La part des émissions maritimes dans la totalité des secteurs émetteurs de polluants est significative dans les ville-ports et représente sur :

- Marseille : 40 % des émissions d'oxyde d'azote, 32 % des émissions de soufre et 15 % des particules fines
- Toulon : 31 % des émissions d'oxyde d'azote, 31 % des émissions de soufre et 13 % des particules fines
- Nice : 5 % des émissions d'oxyde d'azote, 3 % des émissions de soufre et 3 % des particules fines

La connexion électrique des navires à quai est la meilleure solution environnementale car elle réduit l'intégralité, localement, des polluants.

RÉSULTATS

La Région lance une démarche pionnière par son ampleur qui aura un fort impact sur la qualité de l'air des métropoles.

BUDGET

2,4 M€

Engagés.

Budget prévu : 30 M€

RÉALISATIONS

Escales Zéro Fumée

La Région a soutenu financièrement en 2018 les premières expérimentations au Grand Port Maritime de Marseille : Corsica Linea en 2018 pour l'électrification de ses navires à quai, et La Méridionale, en 2019, pour l'installation de filtres à particules (scrubber) innovants sur sa flotte avec des résultats significatifs de réduction des pollutions de 9,5 % des émissions maritimes d'oxyde d'azote et de l'ordre de 10 % pour les particules fines.

Ces résultats ont incité à étendre ce dispositif à l'ensemble des ports de la région en encourageant les autorités portuaires (le Grand Port Maritime de Marseille, la Métropole Toulon Provence Méditerranée, la Métropole Nice Côte d'azur) à équiper leurs quais et en aidant les armateurs à transformer leurs navires.

Consciente de l'enjeu de qualité de l'air générée par les activités maritimes pour la santé et le bien-être de ses habitants, le cap sur l'écomobilité et le transport de marchandises durables est mis en consacrant 30 M€ de financement de la Région et de l'Europe au déploiement d'un plan « Escales Zéro Fumée ».

L'appel à projet FEDER (Fonds européen de développement régional) a été lancé en juillet 2020 avec un budget prévisionnel de 10 M€.



ACTION 10

CONTRIBUER À LA NOUVELLE PLACE FORTE DU RAVITAILLEMENT GNL

CONTEXTE

Les acteurs du transport maritime investissent dans de nouvelles solutions

moins émettrices de gaz à effet de serre et notamment le Gaz Naturel Liquéfié (GNL). Dans un contexte de concurrence forte entre ports maritimes sur les marchandises et la croisière, les premiers en capacité d'approvisionner en GNL ces navires auront un avantage déterminant. Cette action s'inscrit dans le plan « Escales zéro fumée » lancé par la Région.

RÉALISATIONS

Elengy, implantée à Fos-sur-Mer sur le périmètre foncier du port de Marseille-Fos souhaite adapter le terminal méthanier de Fos-Tonkin, afin de créer un poste de rechargement en gaz naturel liquéfié.

En effet, le terminal de Fos-Cavaou, dispose d'un appontement unique dédié à la réception de grands navires transportant du GNL sur un marché mondialisé. Il ne peut garantir à lui seul la souplesse et la capacité opérationnelle nécessaire au plein essor de l'activité d'approvisionnement en GNL des navires ce qui rend nécessaire l'adaptation de Fos Tonkin.

TOTAL, principal fournisseur de la molécule et potentiel exploitant d'une ligne de soutage a lancé un appel d'offres auprès de sociétés en capacité de fournir et d'exploiter cette ligne.

RÉSULTATS

L'objectif régional est de soutenir la mise en place d'une offre de soutage GNL aux navires en réponse à la mise en œuvre de la réglementation zone SECA,

acronyme de Sulphur Emission Control Area (émissions contrôlées de soufre), d'agir pour limiter les émissions de particules fines sur le port, pour l'environnement et la transition énergétique et, en tant que chef de file du développement économique, pour soutenir le positionnement stratégique du port de Marseille comme Hub GNL en Méditerranée.

BUDGET

500 000 €

de subvention Région sur un coût total de 19 M€

▼ Le Port de Toulon est inscrit dans la démarche



ACTION 11

INCITER À L'ÉMERGENCE DE NOUVELLES PRATIQUES AU SEIN DES ENTREPRISES DE TRANSPORT ROUTIER

CONTEXTE

En France, le transport routier de marchandises

(poids lourds et véhicules utilitaires légers) représente 10 % de la consommation finale totale d'énergie. Le transport routier de voyageurs (TRV) représente un parc de véhicules d'environ 65 000 autocars et 25 000 autobus en service en 2011 sur le territoire national.

RÉALISATIONS

- Objectif CO2, pour les Transporteurs de voyageurs et de marchandises et grossistes : 76 entreprises concernées.
- Quatre projets-expérimentations de logistique du dernier kilomètre sont en cours.
- Un guide de sensibilisation à l'harmonisation des réglementations des livraisons en milieu urbain a été diffusé à l'ensemble des maires de la Région Sud début 2020.
- Un nouveau groupe de travail portant sur la logistique décarbonée a été mis en place en 2020 dans le cadre des Ateliers régionaux de la logistique (ARL).

BUDGET

185 000 €₂₀₁₈₋₂₀₁₉

RÉSULTATS

Le large partenariat mis en place a permis la poursuite des ateliers régionaux de la logistique, la préparation de futures Zones à Faibles Emissions, de multiples projets-expérimentations notamment de logistique urbaine et verdissement des motorisations.

Participation de la Région à des projets européens

- En 2019, la Région s'est associée à un consortium européen (associant à la fois des constructeurs, des fournisseurs de piles à combustibles, des autorités organisatrices de transport et des opérateurs de transport) afin de déposer une candidature unique à l'appel à proposition européen COACH2. L'objectif est d'être la première région de France à expérimenter la mise en exploitation de prototypes industriels de cars à hydrogène.
- La Région Sud s'est engagée au côté de la Métropole Nice Côte d'Azur et des communes de Gardanne, de Grau-du-roi et du Grand Belfort, pour déposer un dossier de candidature commun sous le nom de « CIT'HY FLEETS » à l'appel à projet européen « Carburants alternatifs ».



▲ La société Taco and Co, à Arles, propose du transport de voyageur et de la logistique urbaine

ACTION 12

SOUTENIR ET DÉVELOPPER DES PROJETS PROPOSANT DE NOUVEAUX SERVICES DE MOBILITÉ (AUTO-PARTAGE, COVOITURAGE, TRANSPORT À LA DEMANDE, VÉLO, MARCHÉ...)

CONTEXTE

La voiture est le mode de transport dominant en France

et sa part modale relativement élevée. Agir en faveur du covoiturage permet de lutter contre l'autosolisme (fait de se déplacer seul dans sa voiture) et de rationaliser en partie l'usage de la voiture notamment par de meilleurs taux de remplissage des véhicules.

Il en est de même pour l'utilisation du vélo. Les véloroutes structurent la filière vélotouristique et peuvent constituer des parcours pour les déplacements quotidiens des habitants de la région.

Le stationnement sécurisé pour les vélos en gare est une offre de service pour les usagers des transports publics moins consommatrice d'espace et qui favorise le rabattement vers les Pôles d'Échange Multimodaux.

RÉSULTATS

25 dossiers déposés et en cours d'instruction dans le cadre de l'appel à projets Fonds européen de développement régional lancé en 2020 pour soutenir les aménagements cyclables.

Un déploiement progressif d'opérateurs de covoiturage dynamique et en temps réel au sein des grandes agglomérations régionales et l'apparition progressive de solutions de mobilité alternative dans les territoires peu denses.

RÉALISATIONS

Covoiturage

- Lancement conjoint en 2019 et 2020 avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie d'un appel à projets pour le développement de solutions alternatives de mobilité en zone peu dense
- Lancement par la Région en 2020 d'un appel à projets pour le développement de solutions innovantes de covoiturage dynamique et en temps réel

Vélo

- La Région accompagne financièrement les projets des collectivités locales grâce à son cadre d'intervention pour :
 - aménager les itinéraires inscrits au schéma régional des véloroutes.
 - aménager des itinéraires cyclables de rabattement dans un périmètre de 5 km entre les itinéraires du schéma et les pôles d'échanges.
 - créer des stationnements vélo dans les pôles d'échanges.
- Production du premier véloguide de La Méditerranée à vélo.
- Le contrat de filière « vélotourisme et VTT » a été signé en juin 2019 à Gargas.
- Un appel à projets Fonds européen de développement régional a été lancé fin 2019 et clôturé le 12 mars 2020. Il permet de soutenir les aménagements cyclables favorisant un report modal.

BUDGET

13 M€



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



RÉGION SUD
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

VIARHÔNA EN FÊTE!

RANDONNÉE VÉLO ET ANIMATIONS

Dimanche **9 Juin 2019**
de **10h à 18h**

Bourg Saint-Andéol • Lapalud • Lamotte-sur-Rhône





Programme détaillé sur auvergnherhonealpes.fr/viarhona










ACTION 13

SOUTENIR LA MISE EN ŒUVRE DE PLANS DE MOBILITÉ DES ENTREPRISES

CONTEXTE

Le plan de mobilité (PDM)

Anciennement appelé le Plan de déplacements d'entreprise, le PDM favorise l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle. Sa mise en œuvre est encouragée par les autorités publiques car il présente de nombreux avantages pour les entreprises, les salariés et la collectivité.

▼ La Corniche, à Marseille

RÉALISATIONS

La Région, dans le cadre de la convention État-Région-ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), a renouvelé son soutien aux structures porteuses de Plan de Mobilité Inter-Entreprises (PDMIE). À ce titre elle continue d'accompagner financièrement des PDMIE par la création d'outils propices au développement d'une mobilité durable (études de mobilité sectorielles, kit de communication, outils numériques notamment en lien avec le covoiturage et l'autopartage, données de mobilité, information géographique...) et par la réalisation d'études.

BUDGET

300 000 €

pour la mise en œuvre de la Convention État-Région-Ademe et ainsi accompagner des projets de mobilité durable.

RÉSULTATS

La Région aide les acteurs locaux à penser les déplacements des salariés à l'échelle des grandes zones d'activités ou de grands pôles économiques, plutôt que celle de chaque entreprise, pour des solutions plus efficaces et mutualisées.



ACTION 14

METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PROMOUVOIR LES TRANSPORTS COLLECTIFS ET ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DES COMPORTEMENTS

CONTEXTE

Dans le cadre des Assises Régionales des Transports clôturées en octobre 2017,

la Région a identifié différentes actions visant à améliorer la vie quotidienne de l'utilisateur des transports par une simplification de la tarification régionale et la création de titres multimodaux zonaux ainsi que par une distribution modernisée des titres de transport. Ces actions visent à faciliter l'accès aux transports publics, à simplifier les échanges entre réseaux de transports et à favoriser le report modal.

RÉSULTATS

La gamme tarifaire des transports régionaux continue d'évoluer et de s'adapter pour toujours mieux répondre aux besoins des usagers avec le développement du Pass Sud Azur et de l'abonnement mensuel ZOU ! Télétravail.

BUDGET

3,7 M€

RÉALISATIONS

Inscription et abonnement au titre unique « ZOU ! Études ».

Les scolaires, étudiants, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle et élèves des formations sanitaires et sociales, peuvent, depuis la rentrée 2019 bénéficier d'un abonnement de transport unique valable du 1^{er} septembre au 31 août, en accès illimité sur les bus et les trains de toute la région.

Développement de pass multimodaux.

Le premier titre a été mis en service en février 2018 sur le territoire de la Métropole d'Aix-Marseille Provence.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la Région a lancé le Pass Sud Azur, abonnement unique offrant la possibilité de se déplacer en bus, train ou tram, sur les Alpes-Maritimes, ou bien par zone.

Développement d'un abonnement mensuel ZOU ! Télétravail.

La Région, afin d'adapter son offre tarifaire et mieux répondre aux nouveaux besoins de transport des salariés et aussi les inciter à emprunter les transports publics, a fait le choix d'ajouter à sa gamme tarifaire régionale ZOU ! un nouvel abonnement mensuel rechargeable, tous publics, de 20 ou 30 voyages sur un trajet ferroviaire donné. Cet abonnement est spécialement adapté aux besoins des télétravailleurs.

ACTION 15

DÉVELOPPER UN RÉSEAU ÉLECTRIQUE INTELLIGENT (SMARTGRID) SUR LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE DE FOS-SUR-MER

CONTEXTE

Accueillant un nombre considérable d'activités industrielles et portuaires,

dont certaines sont à forte intensité énergétique, la zone industrialo-portuaire (ZIP) de Fos-sur-Mer, sous gestion du Grand Port Maritime de Marseille (GPMM), a un impact important sur la consommation énergétique régionale, voire nationale. Fort de ce constat, le GPMM ambitionne la création d'un réseau électrique intelligent, voire énergétique, compte tenu de la diversité des énergies mises en œuvre sur le site, qui permettrait :

- une meilleure efficacité énergétique et la création de valeur économique et d'attractivité pour le territoire, les acteurs industriels/logisticiens actuellement présents et les futurs entrants sur la zone industrialo portuaire
- l'élévation de la part des énergies renouvelables produites et stockées sur la zone
- la complémentarité entre réseaux électrique, gazier, et thermique

RÉALISATIONS

La Région soutient le GPMM dans son projet d'étude de qualification foncière pour le développement de centrales photovoltaïques sur ses bassins Ouest (ZIP de Fos-sur-Mer). Son objectif est d'étudier la faisabilité juridico-technico-économique d'une installation de 200 MWc d'installations photovoltaïques au sol sur une surface totale de 600 ha de sites inexploités, sans vocation industrielle, qu'une première étude a permis de dégager. L'étude explorera notamment les possibilités qui s'offrent dans le cadre de projets de Smart Grids innovants qui demandent encore à être affinés ou de développement du photovoltaïque comme support à l'essor d'autres filières d'avenir (telles que l'hydrogène vert).

Le GPMM a souhaité étendre cette même démarche à ses bassins Est (sur Marseille), en lançant une autre étude de faisabilité, soutenue également par la Région, pour le déploiement de centrales photovoltaïques en toitures de 25 bâtiments identifiés sur le port, représentant un potentiel de plus de 20 MWc. Le réseau électrique sur cette partie du territoire portuaire marseillais étant privé, il s'agit en même temps d'étudier la mise en œuvre d'une autoconsommation intelligente au service de la connexion électrique des navires à quai qui va progressivement se mettre en place, notamment en conformité avec les ambitions du plan « Escales zéro fumée » initié en 2019 par la Région.

BUDGET

160 000 €

RÉSULTATS

Un important potentiel de production électrique par le photovoltaïque mis en évidence.

▼ Port industriel de Marseille



ACTION 16

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE LA ROUTE DE CINQUIÈME GÉNÉRATION

CONTEXTE

La construction des routes et surtout leur usage

ont des impacts environnementaux et sociaux significatifs, sur la pollution de l'air, le changement climatique, la biodiversité, la pollution des milieux, la congestion, la sécurité, le bruit... Il y a un enjeu important à développer des infrastructures routières plus durables, permettant de réduire leurs externalités intrinsèques voire apporter des bénéfices nets environnementaux et sociaux.

RÉALISATIONS

Une initiative « road lab » a été mise en place par la Région pour faire émerger et accompagner des expérimentations sur la route du futur. Elle a été présentée aux gestionnaires de routes en région en mai 2019 et va déboucher prochainement sur des projets concrets, en particulier de véhicule autonome. La Région soutient en particulier, financièrement, un projet de navette autonome sur route ouverte pour desservir une zone de la technopole de Sophia Antipolis en correspondance avec les transports collectifs urbains et les cars régionaux.

Une convention avec Vinci Autoroutes a été votée en juin 2019 avec une coopération souhaitée sur la route intelligente et décarbonée avec plusieurs projets à l'étude sur le domaine autoroutier concédé dont la production d'énergies renouvelables.

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement mène en lien avec la Région une réflexion sur l'utilisation des délaissés routiers disponibles sur les infrastructures routières pour produire de l'énergie renouvelable (panneaux photovoltaïques).

RÉSULTATS

Une expérimentation de navette autonome sur le site de Sophia Antipolis prévue en 2021

(expérimentation décalée d'un an à cause de la COVID).

BUDGET

200 000 €



ACTION 17

ACTIONS DANS LES AÉRODROMES DE LA RÉGION

CONTEXTE

« L'Airport Carbon Accreditation » est un programme de certification

en matière de gestion carbone mis en place par l'Airports Council International Europe (ACI EUROPE). Cette certification évalue et reconnaît la démarche entreprise par les aéroports afin de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

Pour l'aéroport Avignon-Provence, l'objectif est d'atteindre le niveau 3 avant la fin du contrat de délégation de service public en cours, soit avant 2026.

Pour les 4 aérodromes régionaux, une nouvelle procédure pour l'équipement en photovoltaïque a été lancée. À terme, les 4 aérodromes régionaux représentant un foncier de 356 ha et 24 000 m² de bâtiments seront équipés.

RÉALISATIONS

Concernant le site aéroportuaire d'Avignon

L'Aéroport Avignon Provence a fait son inscription administrative au programme Airport Carbon Accreditation.

Le site produit aujourd'hui 150 MWh/an d'électricité solaire auxquels vient de s'ajouter la production issue d'ombrières photovoltaïques.

Concernant les aérodromes de la région

La Région a décidé de mettre des surfaces à la disposition d'investisseurs publics ou privés pour réaliser et exploiter des installations photovoltaïques. Le potentiel de développement concerne les délaissés des surfaces inutilisées par l'activité aérienne, les parkings ainsi que les toitures des bâtiments existants ou à créer.

RÉSULTATS

La Région met en œuvre une stratégie globale de production par les énergies renouvelables sur ses aérodromes.

De plus, elle soutient le développement de la formation aéronautique sur le premier avion électrique ayant obtenu une certification. Le projet prévoit sur les aérodromes de Château-Arnoux-Saint-Auban, (04) et Vinon-sur-Verdon (83), l'installation de trois bornes de

recharges publiques à usage aéronautique et une aide à l'acquisition de deux avions électriques du constructeur PIPISTREL, ainsi qu'une aide destinée à la mise en œuvre de la formation elle-même. La Région devient la première en Europe à proposer une formation au pilotage d'avion électrique.

BUDGET

330 000 €

ACTION 18

SOUTENIR ET INCITER À L'ÉMERGENCE DE QUARTIERS DE GARE

CONTEXTE

Les gares, souvent proches du centre,

et plus largement les pôles d'échanges multimodaux (PEM), constituent des lieux stratégiques pour organiser une mobilité durable devenue impérative avec le réchauffement climatique et l'épuisement à venir des énergies fossiles.

RÉALISATIONS

Phase 1 : Appel à Manifestation d'Intérêt « Quartier de Gare ».

Sept études ont été réalisées dans ce cadre.

Phase 2: Mise en œuvre opérationnelle

Ces études ont favorisé l'émergence de projets d'aménagement qui sont inscrits dans les programmations des Contrats Régionaux d'Équilibre Territorial ou le Fonds Régional d'Aménagement du Territoire.

Par ailleurs, depuis 2017, six projets de Pôles d'échanges ferroviaires ont été livrés (Aubagne, Simiane, Nice Ville, Chorges, l'Escarène, Gap, Nice Riquier et Gardanne).

Enfin, ce projet prévoit la mise en place d'un partenariat avec des scientifiques et/ou universitaires afin d'engager une réflexion sur la transition écologique et énergétique, la diversification des services en gares, la généralisation du digital dans nos modes de vie...

BUDGET

739 000 €

d'aide régionale pour ce dispositif. De plus, à ce jour, la Région a soutenu différents projets d'aménagement en lien avec cette action totalisant 875 000 € de subvention (inclus dans les aides aux collectivités).

RÉSULTATS

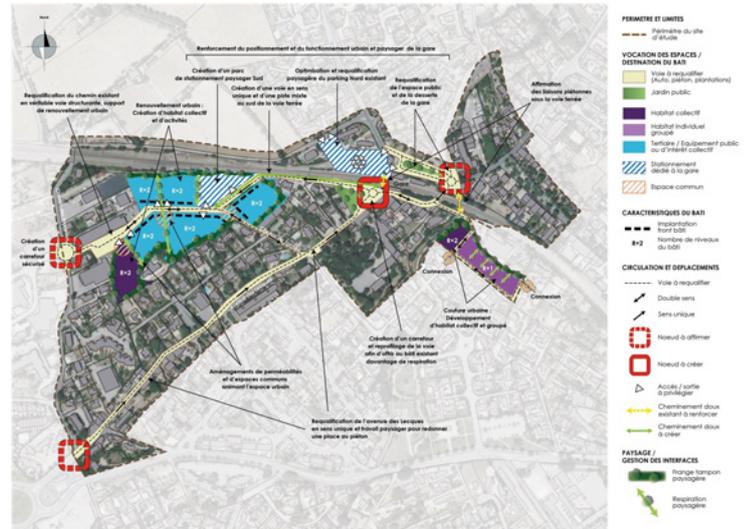
Un des 68 objectifs du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) concerne l'articulation du développement urbain et des mobilités.

Avec un maillage de 196 gares en région, les potentialités de confortement des centralités et de densification autour des gares Pôles d'échanges multimodaux représentent un réel enjeu.

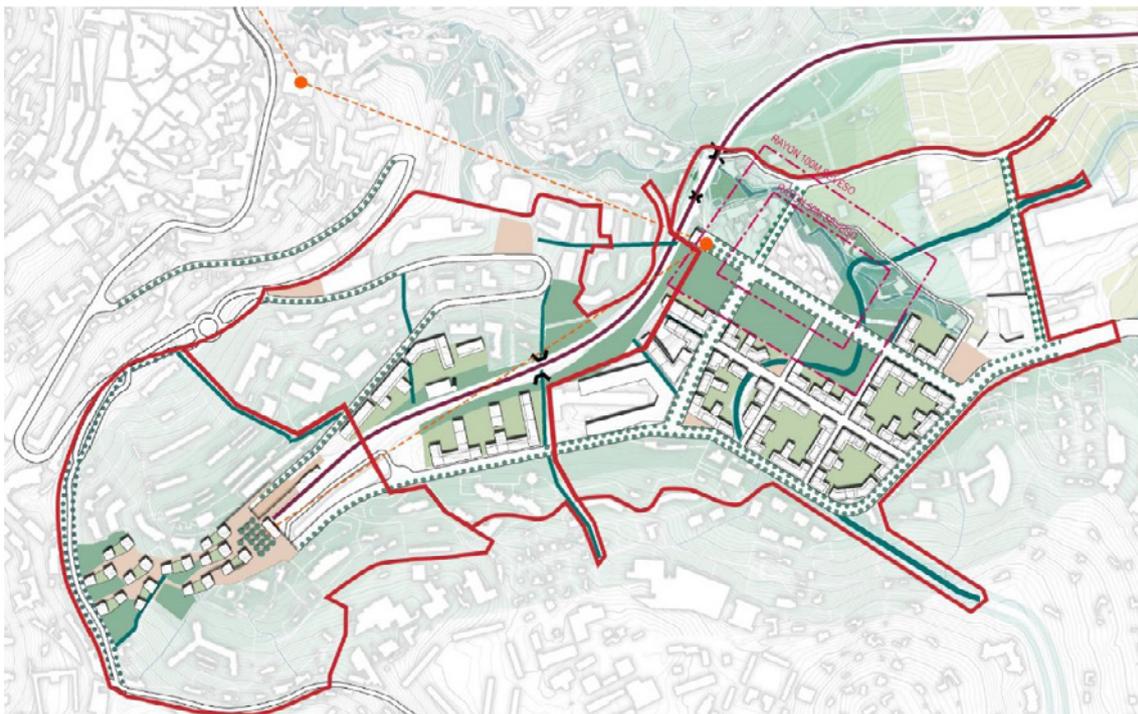
Orange : Un écoquartier en lien avec le PEM articulé autour d'un parc paysagé



Saint Cyr sur Mer : Un PEM intégré à l'espace urbain



Grasse : Une réflexion sur les liaisons PEM/Quartier de gare/centre historique



ACTION 19

DÉVELOPPER L'INFORMATION VOYAGEURS DIGITALE ET NUMÉRIQUE

CONTEXTE

La Région a finalisé différents chantiers

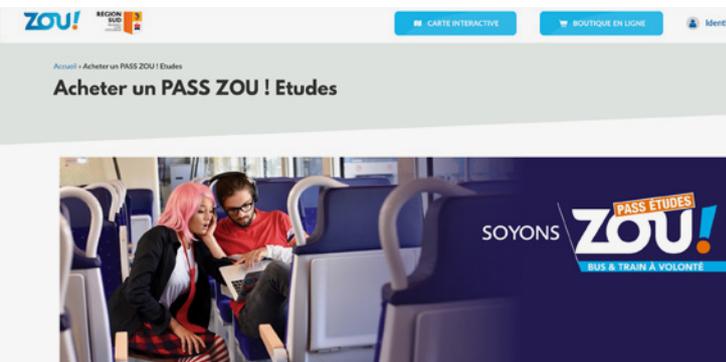
afin de développer l'information voyageurs numérique et digitale parmi lesquels la réduction des fiches-horaires, la refonte de la centrale de mobilité régionale, le déploiement de l'information en temps réel dans ses transports.

RÉALISATIONS

À l'automne 2019, la Région a lancé officiellement son portail ZOU ! intégrant une E-boutique et son nouveau Système d'Information Multimodale (SIM) qui propose un calculateur d'itinéraire performant intégrant l'offre de transport public régionale et l'offre de covoiturage de différents opérateurs proposant des applications numériques de mobilité.

De nouveaux services simples et modernes pour les usagers sont désormais disponibles et notamment le déploiement en cours d'un système billettique offrant :

- le chargement sur smartphone de titres dématérialisés,
- l'achat de titres de transport à distance via internet,
- la diffusion d'informations en temps-réel aux usagers.



BUDGET

4,8 M€

RÉSULTATS

De nouveaux services modernes à la disposition des usagers des transports régionaux : le chargement sur smartphone des billets, l'achat des titres de transport via internet, la diffusion d'informations en temps-réel aux usagers.



SOYONS ZOU!

Tous vos déplacements en 1 clic
zou.maregionsud.fr



ACTION 20

DÉPLOYER LE TRÈS HAUT DÉBIT SUR LE TERRITOIRE

CONTEXTE

En région, les infrastructures Ftth

(Fibre optique jusqu'à l'abonné) sont construites directement par les opérateurs privés pour 85 % de la population et par la puissance publique, via des Délégations de Service Public, pour les 15 % restants essentiellement localisés dans les communes rurales.

RÉALISATIONS

À ce jour, environ la moitié des foyers et entreprises de la région sont fibrés avec cependant de très fortes disparités entre les communes. L'équité territoriale reste un objectif prioritaire.

Technologies alternatives en attendant la fibre

C'est pourquoi, en attendant le « 100 % fibre », la Région appuie des dispositifs alternatifs tels que la montée en débit (permettant la souscription d'offres ADSL/VDSL) ou le Très Haut Débit Radio.

La couverture mobile

Parallèlement, la Région, les Préfectures et les Départements restent fortement mobilisés sur la couverture mobile.

Au-delà des infrastructures, les usages et services

Désormais tous les chantiers de fibre optique sont lancés, a minima au stade des études, et la Région et les Départements déplacent progressivement leurs efforts sur les contenus pour développer des usages et des services. Outre la plateforme de données ouvertes et intelligentes de la Région (DATASUD), et le financement de tiers lieux spécialisés dans l'inclusion et l'innovation numériques (les SUD LABS), la Région a lancé le Coach Digital. Celui-ci met à la disposition des entreprises accompagnées, des consultants experts sur un large spectre de thématiques numériques liées au contexte de crise (présence sur le Web, cybersécurité, outils métiers et collaboratifs).

RÉSULTATS

En matière de Très Haut Débit, les résultats exceptionnels de 2019 ont fait de la France le pays le plus fibré d'Europe.

La Région suit exactement la même voie en ayant vu son taux de couverture global passer de 27 % à 54 % entre le 1^{er} janvier 2018 et le 30 juin 2020 (à nombre de locaux constant). En outre, les financements publics n'ont cessé d'être revus à la baisse. La crise sanitaire a cependant repoussé la date de complétude de la couverture en Très Haut Débit qui était fixée à fin 2023 pour la région Sud.

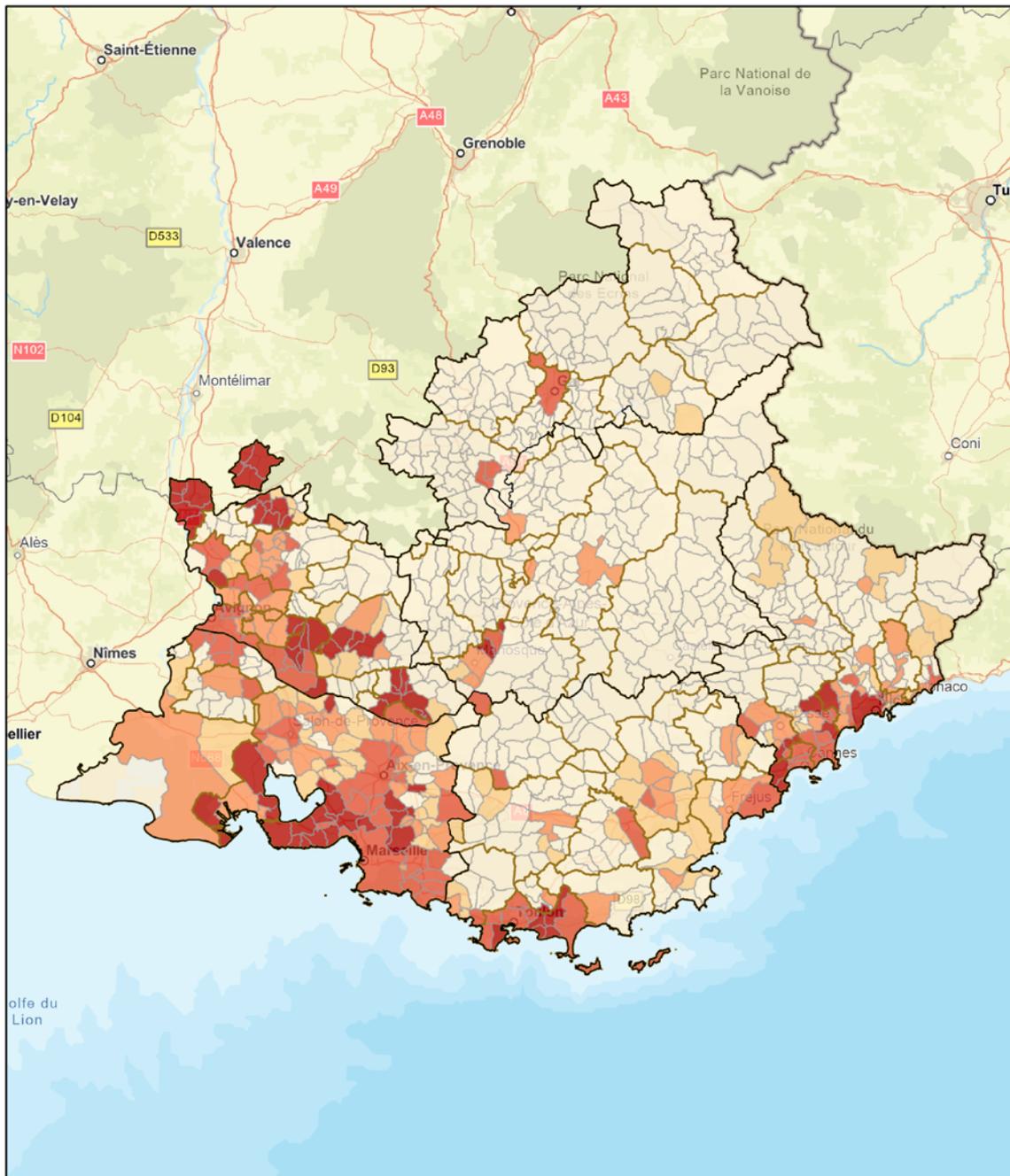
BUDGET

À fin 2020, la Région aura engagé près de

40 M€

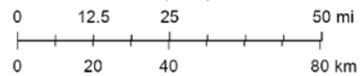
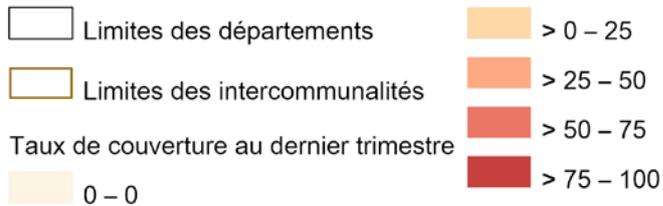
depuis 2013, pour le déploiement THD.

Observatoire de la couverture numérique



09/10/2020 à 10:40:46

1:2,200,000



Sources: Esri, HERE, Garmin, FAO, NOAA, USGS, © OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community

TRÈS HAUT DÉBIT DANS TOUTES LES ALPES DU SUD

LA RÉGION ACCÉLÈRE POUR
VOUS CONNECTER PARTOUT
ET AMÉLIORER VOTRE QUOTIDIEN

“ Parce que tout le monde doit pouvoir bénéficier d'un accès simple et rapide aux nouvelles technologies, la Région Sud participe au déploiement de la fibre dans tous ses territoires alpins. Notre volonté est de faire en sorte que les entreprises, les professionnels de la santé ou du tourisme, comme l'ensemble de nos habitants des zones rurales et de montagne, accèdent à la connexion numérique. ”

Renaud MUSELIER
Président de la Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Conception-réalisation : Direction de la Communication et de la Marque de la Région Sud. Photo : Gettyimages.

maregionsud.fr



maregionsud



MaRegionSud



maregionsud

**RÉGION
SUD**

PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



ACTION NOUVELLE

ENGAGER UNE DÉMARCHE PROSPECTIVE

MOBILITÉ-TRANSPORT

CONTEXTE

La Région Sud a engagé une démarche prospective

en matière de mobilité et de transports pour disposer d'une vision à l'échelle régionale aux horizons 2030 et 2050 dans une approche globale. Une première phase a été réalisée avec l'aide d'un cabinet conseil.

L'ambition est de comprendre et d'explorer toutes les tendances, les signaux et les incertitudes, de réfléchir aux ruptures à venir susceptibles de modifier les usages en matière de mobilité, les besoins d'infrastructures et de services de transport.

RÉALISATIONS

- 1 base prospective avec la production de 40 fiches variables telles que : impacts sur le changement climatique, l'écosystème des transports et de la mobilité, la politique de transition énergétique. Chacune des fiches - de 4/5 pages environ - comporte un historique et un état des lieux, un zoom sur la situation régionale et le rôle des politiques publiques locales et pour terminer les impacts sur la mobilité en région, les tendances d'évolution et une bibliographie,
- 1 sondage expert et 1 sondage jeune sur la mobilité en 2030 et 2050,
- 5 scénarios exploratoires 2030/2050 coconstruits dans le cadre d'une dizaine d'ateliers territoriaux et régionaux composés d'experts et d'élus,
- 1 forum prospectif en novembre 2019,
- 1 questionnaire sur la mobilité après la crise sanitaire auprès d'agents régionaux en avril et mai 2020.

RÉSULTATS

La démarche a permis de déboucher sur 7 thèmes déclinés en une quinzaine d'enjeux pour préparer l'avenir dans un souci de mobilité durable :

Nouvelles technologies, Changement de comportement, Aménagement du territoire et urbanisme, Logistique, Mobilité inclusive, Tourisme, Gouvernance.

BUDGET

148 000 €

dans le cadre d'un marché de prestation intellectuelle





UNE RÉGION

neutre en carbone

Faire de Provence-Alpes-Côte d'Azur une région neutre en carbone à l'horizon 2050, c'est l'un des objectifs du Plan Climat. Pour cela, la Région met le cap sur le développement des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

Quelques résultats

- Plus de 100 projets photovoltaïques pour près de 8 MWc installés
- Grâce à l'action coordonnée des Régions (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie, Bretagne et Pays de Loire) la puissance des appels d'offres pour l'éolien flottant a doublé en Méditerranée (2 fois 250 MW)
- Lancement d'une stratégie régionale hydrogène en lien avec les industriels et acteurs du territoire

ACTION 21

D'ICI À 3 ANS, RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE DES LYCÉES ET ÉQUIPER LES ÉTABLISSEMENTS DE TOITURES PHOTOVOLTAÏQUES

CONTEXTE

La Région montre l'exemple

pour répondre aux défis du Plan climat et entraîner les acteurs du territoire à s'y associer. Les lycées sont un des lieux où ses compétences lui permettent d'agir.

Rappelons que la consommation globale des lycées sur la base des dotations 2019 est de 23,6 M€.

BUDGET

100 M€

RÉSULTATS

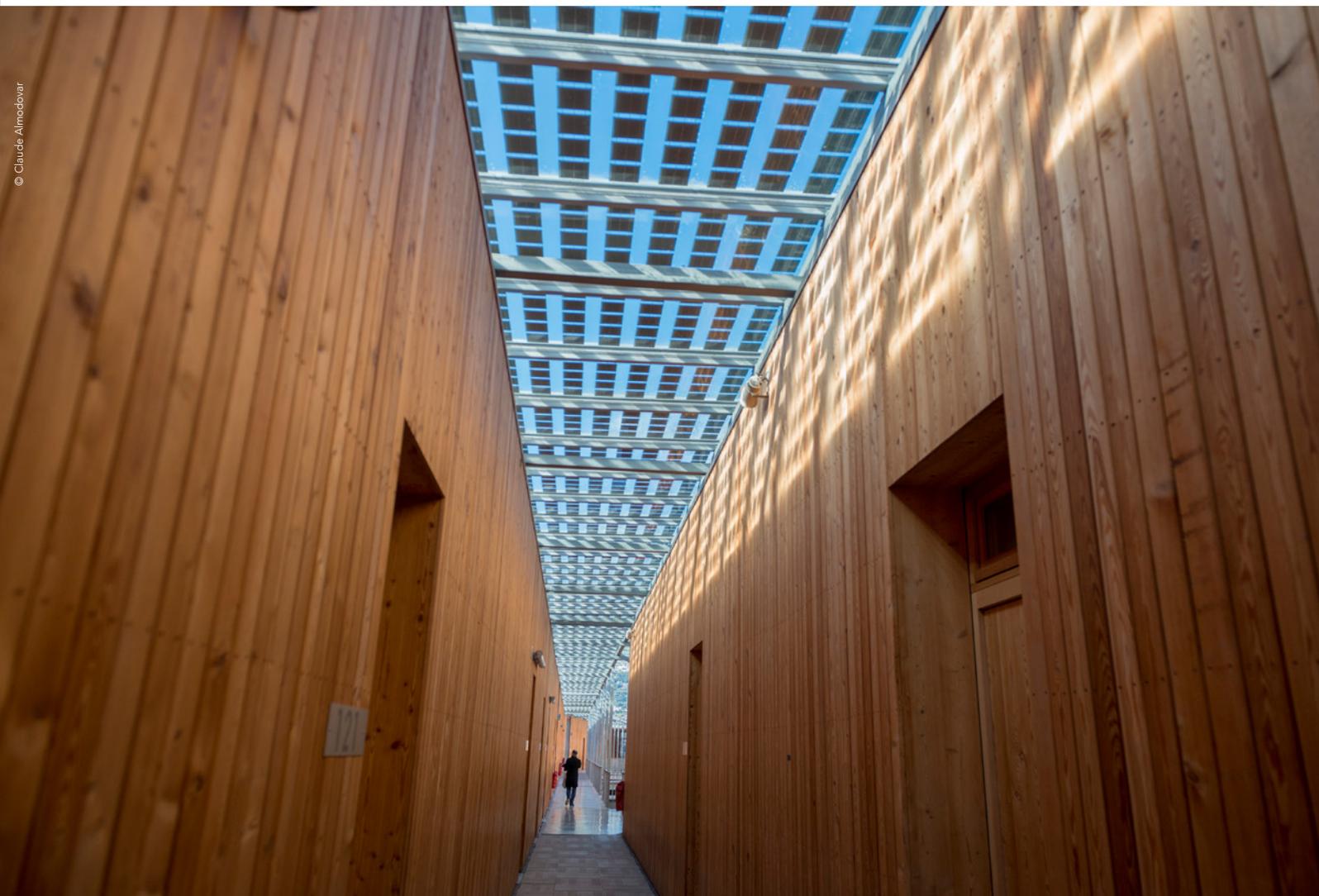
100 % des lycées sans chaudière au fioul.

Le 9 octobre 2020 a été votée la suppression des 4 dernières chaufferies au fioul (lycées agricoles Les Emeyeres à Gap, Les Magnananelles aux Arcs, L.Giraud à Carpentras et Cité mixte H. Romane d'Embrun, raccordée au chauffage urbain). Les chaufferies des trois lycées agricoles sont remplacées par des chaufferies mixtes bois-gaz.

RÉALISATIONS

- Énergies renouvelables: 14 chaufferies bois en fonctionnement, 2 chaufferies bois en projet, 24 installations photovoltaïques en fonctionnement, 31 en projet dont 6 en travaux prévus fin 2020 et 12 en travaux prévus en 2021. 13 autres installations sont prévues afin que 30 % des établissements soient équipés.
- Gestion de l'énergie : accompagnement des lycées dans la gestion de leurs contrats d'énergie. Deux groupements d'achat : gaz et électricité. Mise en œuvre d'un outil en ligne de suivi des consommations pour les lycées et les bâtiments régionaux, mis à disposition des lycées d'ici à fin 2020.
- 12 lycées accompagnés par l'économe de flux.
- Livraison de 8 bâtiments (dont 1 Bâtiment Durable Méditerranéen – BDM OR).
- Un nouveau référentiel pour des lycées bas carbone
- Subvention aux lycées pour des actions de maîtrise de l'énergie : 231 subventions ont été attribuées à 103 lycées pour un montant total de 2,47 M€ soit une moyenne de 260 000 € par an. Depuis 2018, la Région fournit des luminaires LED aux lycées demandeurs. Ce sont 70 établissements qui ont pu en bénéficier pour un montant total de 617 000 €.

▼ Lycée René Goscinny sur la commune de Drap



◀ Remise du label « Cop d'avance » au lycée La Fourragère, en présence du Premier Ministre Édouard Philippe et Brune Poirson, Secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire le 21 décembre 2017

© Claude Almodovar

© Jean-Pierre Gagné

ACTION 22

ACCOMPAGNER LES PROJETS DE MÉTHANISATION

CONTEXTE

Dans le cadre de la trajectoire neutralité carbone

votée en juin 2018, les objectifs fixés, pour la méthanisation, pour la région, sont de 267 MW installés en 2030 et 570 MW en 2050, ce qui correspond à la construction d'environ 330 unités de méthanisation d'ici 2030.

Inauguration de la centrale de biométhane à Sormiou le 2 avril 2019 ▼



RÉALISATIONS

Le dispositif « gaz renouvelable », voté en décembre 2018, permet le financement d'études et d'investissements.

Ce dispositif a permis d'accompagner des projets de méthanisation de plusieurs types :

- Sur station d'épuration comme celui de La Courtine à Avignon
- D'industries agroalimentaires comme celui d'Aptunion
- Agricoles comme celui du centre hippique à Cabriès
- Territoriaux comme celui porté par DLVA (Durance Luberon Verdon Agglomération)

Le groupe méthasynergie, animé par le GERES (ONG) et GRDF - Gaz réseau distribution France, a été mis en place depuis 2019. Il rassemble, outre les précédents, la Région, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, l'État, GRTgaz - réseau de transport de gaz et la Chambre régionale d'agriculture.

BUDGET

4 M€

RÉSULTATS

Un nouveau site internet a été lancé le 1^{er} septembre 2020 : www.methasynergie.fr
Il permet de retrouver l'ensemble des actualités de la filière et constitue une boîte à outils à disposition des porteurs de projets.

ACTION 23

DÉVELOPPER LES CHAUFFERIES BOIS

CONTEXTE

L'énergie bois a un prix indépendant du prix des énergies fossiles,

les techniques sont performantes et éprouvées (alimentés automatiquement, les chaufferies et réseaux de chaleur au bois ont un rendement de 85 à 90 %). Elle génère des emplois locaux non délocalisables (le bois énergie crée 3 à 4 fois plus d'emplois locaux que les énergies fossiles) et permet une valorisation des sous-produits forestiers locaux.

Elle maintient une ressource renouvelable disponible. Actuellement, 352 chaufferies produisent 278 GWh, utilisent 126 500 tonnes de plaquettes forestières et représentent une puissance installée de 135 MW.

RÉSULTATS

La qualité de l'approvisionnement s'est nettement améliorée en adaptant les caractéristiques du combustible en fonction du type et de la puissance des chaudières grâce à un travail juridique mené sur les contrats plateforme / chaufferie, ainsi que par l'appropriation de la charte « qualité bois décheté » par les fournisseurs.

Le même travail a eu lieu sur la vérification du dimensionnement d'une installation, ainsi que la mise en place de contrats d'exploitation adaptés aux différentes puissances, améliorant considérablement le bilan d'exploitation des chaufferies.

Enfin, avec l'apparition des contrats territoriaux de l'Agence de L'Environnement et de La Maîtrise de l'Énergie, il est possible de co-financer des projets de petite et moyenne puissance permettant ainsi d'accélérer l'émergence et la réalisation de chaufferies et réseaux de chaleur.

RÉALISATIONS

25 chaufferies, 3 unités de granulation, 2 plateformes de stockage et 5 études de faisabilité ont été financées.

La Région via la Mission Régionale Bois Énergie, animée par les communes forestières et co-financée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), agit en faveur de la montée en compétences des acteurs territoriaux, du développement des réseaux de chaleur ainsi que de la structuration de l'approvisionnement.

Le Schéma Régional Biomasse (SRB) a été voté en mars 2019. 4 chaînes de valorisation de la biomasse disposant chacune de leur écosystème ont été identifiées. 4 comités de chaîne de valeur (CCV) ont donc été créés: Combustion (animation: communes forestières), Méthanisation (animation: GERES et GRDF- Gaz réseau distribution France), Eco-construction/ Eco-matériaux (animation: FIBOIS Sud et BDM – bâtiment durable méditerranéen), Chimie biosourcée/Biocarburant (animation: Novachim). Leurs missions principales: assurer l'articulation entre les acteurs concernés par chaque maillon de la chaîne, pour atteindre les objectifs affichés dans le Schéma Régional Biomasse; suivre la mise en œuvre opérationnelle et être force de proposition d'évolution.

BUDGET

4 M€

ACTION 24

ÉOLIEN OFFSHORE FLOTTANT

CONTEXTE

Cette action vise à développer et à soutenir l'éolien offshore

afin de créer une filière industrielle en partenariat avec le Grand Port Maritime de Marseille avec l'objectif clair d'arriver à 2 GW de production électrique à partir d'éoliennes flottantes à mettre en œuvre d'ici 2050.

RÉSULTATS

La Région est fortement engagée dans le développement de la filière

et a tous les atouts pour atteindre des coûts de production de l'électricité compétitifs. Elle a réaffirmé au gouvernement, sa volonté de développer la filière aux côtés de l'État et a assuré son implication, à la fois sur les travaux préparatoires à la participation du public pour les appels d'offres commerciaux mais également durant son déroulement.

Salon de l'éolien Flottant FOWT
le 7 septembre 2020 ▼



© Jean-Pierre Gauhi

RÉALISATIONS

Provence Grand Large (PGL), projet pilote dans le domaine de l'Eolien Offshore Flottant, porté par Edf Renouvelables et RTE est éloigné des côtes, à 17 kilomètres de la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône. Projet majeur pour l'avenir du territoire, lauréat de 3 appels à projets et labellisé par 2 pôles de compétitivité, il est une étape indispensable pour le développement de l'éolien maritime en Méditerranée.

Par ailleurs, grâce à l'action coordonnée des Régions (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie, Bretagne et Pays de la Loire) et des syndicats professionnels (France Énergie Éolienne, Syndicat des Énergies Renouvelables), le décret de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PEE) paru le 21 avril 2019, a permis d'avoir la certitude d'un premier appel d'offres de 2 fois 250 MW en Méditerranée attribué en 2022 contre un seul prévu de 250 MW dans sa première mouture. Il doit être suivi d'un second appel d'offres en 2024.

En parallèle, des appels à projets de recherche et développement pilotés par l'Institut de la Transition Énergétique « France énergies marines » ont donné lieu à la sélection de 11 projets par l'Agence nationale pour la recherche sur la période 2019-2020. Dans ce contexte, un observatoire méditerranéen permanent pour l'éolien flottant est implanté au large de Fos-sur-Mer sur le site d'essais MISTRAL, dont l'autorisation d'exploiter a été reprise par la Société VALECO début 2020.

BUDGET

2,22 M€

ACTION 25

MULTIPLIER PAR TROIS LES PROJETS D'AUTOCONSOMMATION PHOTOVOLTAÏQUES

CONTEXTE

La baisse significative du prix des matériels photovoltaïques,

entamée depuis le début du millénaire, engendre un coût de production de l'électricité produite comparable au prix de l'électricité réseau (parité réseau), voire inférieur. Il devient, par conséquent, économiquement intéressant de produire sa propre électricité pour la consommer directement sur place, à plus forte raison compte tenu de la hausse annoncée des coûts de l'énergie. En outre, l'autoconsommation offre l'opportunité de soulager le réseau électrique public. C'est donc une solution gagnant-gagnant que l'appel à projets annuel Smart PV, converti depuis le début de l'année 2020 en dispositif de soutien « au fil de l'eau » pour intégrer le Plan Solaire régional voté en décembre 2019, a eu vocation à soutenir.

BUDGET

1,5 M€

▼ Panneaux photovoltaïques sur habitation

RÉALISATION

Depuis 2018, les projets lauréats représentent environ 5 MWc de puissance installée et 8 M€ en investissements et ingénierie. Avant 2018, la première édition de l'appel à projets Smart PV en 2017 avait stimulé une dynamique timorée de l'autoconsommation, en primant des projets cumulant 1,7 MWc. Le pari sera donc largement tenu en termes de soutien, sachant que si la récente crise sanitaire a reporté les intentions de projets, la dynamique des précédentes années est en train de se reconstruire.

RÉSULTATS

Le dispositif Smart PV s'est illustré comme un véritable rendez-vous de l'innovation,

avec notamment des opérations d'autoconsommation collective industrielle ou résidentielle sans précédent et des initiatives de couplage du photovoltaïque à la mobilité électrique. Professionnels, industriels, collectivités territoriales, associations, établissements publics... se sont appropriés ce guichet de financement.



ACTION 26

MULTIPLIER PAR DEUX LE NOMBRE DE PARCS PHOTOVOLTAÏQUES EN PRIVILÉGIANT LES BÂTIMENTS DÉLAISSÉS, TOITURES ET PARKINGS

CONTEXTE

La filière photovoltaïque est la source d'énergie renouvelable privilégiée

dans le cadre de la trajectoire neutralité carbone déclinant le Plan climat « une COP d'avance ». En effet, à cet horizon, cette technologie représenterait plus de 50 % de la production annuelle d'énergie en région, couvrirait environ 60 % des besoins énergétiques et serait constituée à 70 % d'installations sur toitures (hôtels, hôpitaux, parkings...).

RÉSULTATS

La dynamique de la planification territoriale du photovoltaïque s'est accélérée en 2020 entraînant une augmentation des centrales installées soutenues par la Région.

	MW PV	Nb PV	Évolution depuis 2017
01/01/17	946		
01/01/18	1 110	34 811	+17 %
30/06/19	1 277	37 118	
01/01/20	1 311	38 339	+39 %
30/06/20	1 373	39 422	+45 %

RÉALISATIONS

- Lancement du Plan Solaire régional, représentant aujourd'hui une vingtaine de projets soutenus et plus de 1,5 M€ de subventions octroyées depuis décembre 2019.
- Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « foncier dérisqué » en décembre 2019. Ce dispositif a pour vocation d'aider à l'identification fine de toitures, terrains, sites dérisqués (sans contraintes majeures immédiates à l'implantation d'une installation photovoltaïque : soutien public local, servitudes réglementaires, Plan Local d'Urbanisme, espaces naturels, maîtrise du foncier, risques industriels...). À ce jour cet AMI compte 10 dossiers votés et 8 autres territoires en Contrat Régional d'Équilibre Territorial ont inscrit une étude dans le cadre de cet AMI dans leur programmation.
- Soutien à la construction de centrales photovoltaïques : entre 2018 et 2020, environ 60 projets en injection pour une puissance totale de 2,5 Mwc ont été soutenus par la Région. La majorité de ces projets sont portés par des coopératives citoyennes ou des petites entreprises du secteur commercial ou agricole.
- Un guide méthodologique pour l'élaboration de « Grappes Photovoltaïques » sur les bâtiments publics et un kit de sensibilisation à destination des élu(e)s et des technicien(ne)s des communes ont également été réalisés.
- Cadastre énergétique – cet outil permet de voir en une seule carte les caractéristiques énergétiques de chaque toiture ou parcelle (bâtie ou non) de la région - cadastre-energie.maregionsud.fr

BUDGET

3,1 M€



© CCVBA

Ombrières au siège de la Communauté de Communes de la Vallée des Baux ▶

ACTION 27

DÉPLOYER DES INSTALLATIONS SOLAIRES THERMIQUES

CONTEXTE

Les installations solaires thermiques collectives

permettent d'utiliser les apports du soleil pour produire de la chaleur nécessaire à un besoin collectif. Cette technologie bénéficie de plus de 30 ans de retours d'expérience. Les principales applications sont la production d'eau chaude sanitaire (pour l'habitat, l'hôtellerie, les établissements de santé...), le chauffage et le rafraîchissement de bâtiments, la fourniture de chaleur inférieure à 100 °C pour l'industrie et l'agriculture, l'alimentation de réseaux de chaleur et le chauffage de l'eau des bassins de piscine. Dans le cadre de la trajectoire neutralité carbone votée en juin 2018, les objectifs régionaux fixés pour le solaire thermique sont de 998 MW installés en 2030 et 2065 MW en 2050 (contre 20 MW en 2012), ce qui correspond à l'installation de 11 000 équipements d'ici à 2030 et 23 000 d'ici à 2050. En termes de surface cela représente environ 665 000 m² d'ici à 2030.

BUDGET

190 000 €

RÉALISATIONS

Depuis 2018, dix projets de solaire thermique ont été aidés (sur des campings, des laveries automatiques, des établissements de santé et des immeubles de logements), ce qui correspond à une surface totale de panneaux solaire de 154 m², soit 108 MWh/an.

ILLUSTRATION

En 2020, la Région a soutenu pour un montant de 14 400 € une installation solaire thermique pour produire l'eau chaude sanitaire des 24 logements de la résidence des Jardins d'Ulysse, située à Antibes. Ce projet solaire thermique présente une très bonne productivité solaire, 20 m² de panneaux solaires seront installés ce qui permettra de couvrir 63 % des besoins.

RÉSULTATS

Le 29 septembre 2020, la Région a hébergé les États Généraux de la Chaleur Solaire,

organisés chaque année par Enerplan depuis 2014. Il s'agit du premier événement national entièrement dédié à la chaleur solaire. En moyenne la journée rassemble 150 personnes sur toute la chaîne de valeur de la filière (fabricants, bureaux d'études, installateurs, exploitants, maîtres d'ouvrage, institutionnels...).



ACTION 28

SOUTENIR LES NOUVELLES FILIÈRES ÉNERGIES RENOUVELABLES, EN PARTICULIER HYDROGÈNE ET RÉCUPÉRATION DE CHALEUR

CONTEXTE

Dans le cadre de la trajectoire neutralité carbone,

les objectifs régionaux en matière de récupération de chaleur sont de 4 300 MW en 2030 et 6 546 MW en 2050. Ces projets peuvent être connectés à des réseaux de chaleur modernes et performants permettant ainsi une mutualisation et une diffusion à grande échelle des énergies renouvelables.

L'hydrogène se positionne également comme une solution d'avenir permettant de décarboner les secteurs de la mobilité et de l'industrie par la Commission européenne.

RÉALISATIONS

Dans la continuité de la construction de sa stratégie régionale hydrogène, la Région a déposé un dossier à l'appel à manifestation d'intérêt « Projets innovants d'envergure européenne ou nationale sur la conception, la production et l'usage de systèmes à hydrogène », lancé par l'État, présentant la dynamique régionale globale, les premiers travaux réalisés et la volonté de développer collectivement la filière. D'autre part, un financement a été apporté aux déploiements des infrastructures des projets Hynovar pour le développement de la mobilité hydrogène tant terrestre que maritime dans le Var ; et Hyammed pour le développement d'une flotte captive de véhicules hydrogène en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Depuis 2018, plusieurs créations et extensions de réseau de chaleur et de froid ont été subventionnées, les réseaux de la Seyne-sur-Mer et de Thassalia à Marseille (chauffage et refroidissement via la source eau de mer) ainsi que la création du réseau de chaleur et de froid de Nice-Méridia à partir d'une source géothermale. D'autres projets géothermiques ont également été aidés en 2020.

BUDGET

Récupération de chaleur (géothermie, thalassothermie, chaleurs fatales):

6,4 M€ Région

1,7 M€ FEDER

Hydrogène

1,2 M€

RÉSULTATS

S'il est retenu par la Commission européenne, le projet « Heat&Cool LIFE »

doit permettre la réflexion en vue de massifier la construction des réseaux de chaleur et de froid et débutera en septembre 2021 pour une durée de 5 ans.

ACTION 29

SOUTENIR LES DÉMONSTRATEURS, EN PARTICULIER HYDROGÈNE ET RÉSEAUX INTELLIGENTS

CONTEXTE

L'ambition des scénarios mondiaux, nationaux et locaux à l'horizon 2050

s'accompagne d'un engagement d'industriels et de chercheurs pour mettre au point des technologies qui contribueront à assurer un approvisionnement énergétique suffisant, à des prix abordables et réduisant les émissions de gaz carbonique (CO₂).

RÉALISATIONS

La Région se positionne en tant qu'acteur du développement des nouveaux usages pour la mobilité collective avec la candidature à un appel à projets européen sur le démonstrateur d'autocar hydrogène, et sa participation auprès d'autres collectivités pour le déploiement de bus régionaux hydrogène. En parallèle, elle continue de soutenir des projets innovants et les pépites locales qui pourraient amorcer une filière hydrogène régionale : Valhydate pour la fourniture d'hydrogène décarbonée répondant aux besoins industriels sur le périmètre de PIICTO ; Hygreen Provence pour la production et le stockage massifs d'hydrogène vert dans les cavités salines de Manosque ; Green Gas Provence pour le développement d'une usine de pyrogazéification de biomasse et de déchets (Combustible solide de récupération – CSR) pour la production de gaz renouvelable ; Hysilabs pour la solution de conversion de l'hydrogène dans un vecteur liquide ; Helion Hydrogen Power pour le développement d'une pile à combustible hydrogène forte puissance. Les premières molécules d'hydrogène de Jupiter 1000 ont été injectées en février 2020 et la brique méthanation est en cours de réalisation.

Inauguration des panneaux photovoltaïques du télésiège des Vallons à Serre Chevalier le 30 janvier 2019 ▼

Après 4 années d'existence depuis sa labellisation « Réseau Électrique Intelligent » par l'État, le programme régional Flexgrid rassemble près de 40 projets qui ont bénéficié d'un accompagnement régional ou via le pôle de compétitivité Capenergies, auquel la Région a confié le pilotage global du programme, notamment vers des guichets de financement nationaux (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, programme d'investissement d'avenir...) et européens (Horizon 2020, Fonds européen de développement régional...). Plus d'une quinzaine de projets labellisés Flexgrid se sont vu directement accorder une aide financière régionale.

RÉSULTATS

Région leader

Un lien étroit a été tissé entre Flexgrid et les OIR (Opérations d'Intérêt Régional). En mobilisant plus de 300 entreprises et en rapprochant collectivités territoriales et industriels, le programme a permis l'organisation d'un grand nombre de rencontres d'affaires, web vitrines, webinaires pédagogiques, showrooms, colloques...

BUDGET

1,5 M€

Flexgrid



ACTION 30

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE FILIÈRES D'ÉCO-MATÉRIAUX

CONTEXTE

La prise en compte de tout le cycle de vie du bâtiment

dans les futurs calculs réglementaires implique de développer le recours à des matériaux biosourcés ayant un impact environnemental et un poids carbone significativement inférieurs à ceux des matériaux dits classiques tout en garantissant une performance élevée, et ce d'autant plus s'ils sont produits localement. Le développement de filières d'éco-matériaux est aussi une opportunité pour valoriser la biomasse locale qui offre de nombreuses possibilités tout comme la réutilisation ou le recyclage de matières pouvant être utilisées dans les processus de construction. Ces matériaux sont également pourvoyeurs d'activités industrielles en région et donc d'emplois au niveau local.

RÉSULTATS

Les matériaux biosourcés sont particulièrement intéressants à utiliser dans notre région

du fait des bénéfices accrus pour le confort d'été des bâtiments. Les initiatives se multiplient pour développer différentes filières en Camargue en complément ou à partir de la culture du riz (paille de riz). Des travaux sont en cours notamment sur le chanvre qui pourrait déboucher sur une filière régionale.

BUDGET

700 000 €

490 000 € FEDER POIA

RÉALISATIONS

Bois - construction

- Signature de la Charte Alliance Bois Construction qui incite à une sylviculture permettant de séquestrer du carbone et de l'utiliser en substitution aux énergies fossiles grâce aux coproduits issus de la biomasse.
- Certification Bois des Alpes. Cette dynamique est aujourd'hui en forte progression avec une centaine de réalisations en bois certifié Bois des Alpes. 50 d'entre elles se situent en région Sud.
- Normalisation du pin d'Alep, une des principales essences forestières régionales. Il est prescriptible et utilisable en bois de structure depuis 2018.
- Un travail sur les débouchés en bois d'œuvre des pins régionaux et du cèdre est en cours, notamment au travers de stratégies locales de développement forestier sur 4 territoires.
- Fibois Sud, soutenue par la Région, accompagne des entreprises de constructions régionales qui souhaitent valoriser le savoir-faire de leurs membres, faciliter et améliorer leur activité par la création de services communs, d'actions commerciales et de démarche commune en recherche et développement.

Autres matériaux

Aide aux entreprises Balle Concept pour la création d'une unité de nettoyage de la balle de riz de Camargue (matériau isolant), ISOWAT Provence, basée à Aix-en-Provence pour le développement de la ouate de cellulose et OOKI pour l'industrialisation de modules de construction bois performants.

ACTION 31

METTRE EN PLACE DES DISPOSITIFS DE MAÎTRISE DES DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES

CONTEXTE

La Région identifie la réduction de la consommation énergétique

comme levier d'action principal pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. Il est nécessaire de la diminuer de 50 % pour atteindre cette ambition.

RÉALISATIONS

La Région a lancé une action pour l'isolation des combles perdus baptisée « Chèque énergie durable » qui vise à réduire les consommations énergétiques des logements et des bâtiments publics (jusqu'à 30 % de gain énergétique). Elle est constituée de deux dispositifs distincts, l'un ciblant les particuliers et l'autre les collectivités pour améliorer respectivement leur pouvoir d'achat et leur capacité d'investissement.

RÉSULTATS

Le Chèque « Énergie Durable » a rencontré un vif succès avec plus de 350 dossiers déposés. La Région s'est également préparée à soutenir la rénovation énergétique des logements privés et du petit tertiaire en déployant le programme SARE (Service d'accompagnement à la rénovation énergétique).

PARTICULIERS

Vous souhaitez faire des économies d'énergie ?

chèque énergie durable:
JUSQU'À
1000€
POUR ISOLER VOS COMBLES

LA RÉGION SUD
COFINANCE VOS TRAVAUX

toutes les infos sur
maregionsud.fr/chequeenergie durable

RÉGION SUD
PROVENCE ALPES
CÔTE D'AZUR

Le premier dispositif,

opérationnel depuis le 15 juillet 2019, offre jusqu'à 1 000 € aux particuliers pour l'isolation des combles perdus de leur maison individuelle. Plus de 200 particuliers ont déjà été aidés via ce dispositif.

À partir du 1^{er} septembre 2020, le dispositif évolue en octroyant jusqu'à 2 000 € aux particuliers propriétaires de maisons individuelles situées dans les départements des Alpes de Haute Provence, Hautes-Alpes et Vaucluse et jusqu'à 1 500 € pour ceux situés dans les départements des Alpes-Maritimes, Var et Bouches-du-Rhône.

Le second dispositif

est destiné aux collectivités qui souhaitent lancer des opérations de généralisation d'isolation de combles perdus et de réseaux de chauffage en groupements de commande et intégrant la valorisation des Certificats d'économie d'énergie (CEE).

BUDGET

250 000 €

ACTION 32

ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS LOCALES DANS LES RÉNOVATIONS DE BÂTIMENTS

CONTEXTE

Le parc bâti régional est caractérisé par une prédominance des consommations

liées au chauffage ainsi que par une surreprésentation du chauffage électrique. Ainsi il est nécessaire de réaliser des opérations ambitieuses de rénovation visant une performance énergétique importante (label bâtiment basse consommation - BBC rénovation), tout en ayant une approche globale de développement durable afin de créer des bâtiments économes et confortables en toutes saisons pour les usagers et producteurs d'énergies renouvelables.

RÉSULTATS

Le décret n°2019-771 du 23/07/2019 impose aux maîtres d'ouvrages de réduire les consommations de leurs bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m² de manière échelonnée : -40 % de consommations en 2030, -50 % en 2040 et -60 % en 2050. Ce décret a une incidence importante pour les collectivités qui vont devoir définir une stratégie et prioriser des rénovations sur leur patrimoine. Ainsi la CERC (Cellule Economique Régionale de la Construction) estime que 40 % des bâtiments soumis au décret tertiaire en région sont des bâtiments publics.

BUDGET

20 M€

RÉALISATIONS

Des projets de bâtiments innovants et exemplaires ont été aidés en études et/ou en travaux : le restaurant Presage à Marseille, le siège de la Communauté de communes Vallée des Baux Alpilles, le groupe scolaire de Mirabeau (84), le groupe scolaire de Gignac, la maison de la nature de Cavalaire, la Bastide Le Manier des Petits Frères des Pauvres à Marseille, le siège de l'Autorité Organisatrice de la Distribution Publique d'Électricité sur le département des Hautes-Alpes, le siège de l'entreprise HightAix à Gardanne.

Au travers de politiques contractuelles menées avec l'État et en partenariat avec les collectivités territoriales, la Région apporte chaque année des financements de projets immobiliers universitaires et de logements étudiants rattachables au Plan climat.

L'association Effnergie valorise ces projets exemplaires sur son observatoire internet (www.observatoirebbc.org/paca).

Des partenaires (CERC-Observatoire régional de la filière Construction et Environnement BDM) contribuent à construire de la connaissance et de l'expertise sur le bâtiment durable par des études, des actions de communication et de formation.

► Siège de la Communauté de communes de la Vallée des Baux à Saint Rémy de Provence



ACTION 33

INSTAURER DES ACHATS ÉCO-RESPONSABLES DANS LES MARCHÉS PUBLICS

CONTEXTE

Le critère d'empreinte carbone repose sur l'analyse du cycle de vie (ACV) des produits.

Or les produits évalués sont encore rares. Il est, à ce jour, difficile d'acheter avec ce critère.

L'ACV est la mesure des ressources nécessaires pour fabriquer un produit ou donner accès à un service, suivie de la quantification des impacts potentiels de cette fabrication sur l'environnement. Le cycle de vie d'un produit, procédé ou service rassemble les phases de fabrication, transformation, utilisation et destruction.

▼ Gymnase en bois des Alpes au Chaffaut-Saint-Jurson

RÉALISATIONS

La Direction des lycées a défini un nouveau référentiel technique et environnemental pour les lycées neufs et en réhabilitation, dont les orientations sont les suivantes :

- des constructions et réhabilitations « bas carbone », avec en ligne de mire l'objectif « neutralité carbone en 2050 » pour tous les lycées
- l'incitation à la mise en œuvre d'énergies renouvelables, notamment le bois énergie et le photovoltaïque
- des orientations fortes pour assurer le confort thermique d'été, sans recours à la climatisation
- le recours aux filières locales et aux matériaux biosourcés
- l'anticipation de l'entretien et la maintenance des lycées en associant les gestionnaires et exploitants
- la réduction de la pression sur la biodiversité et le développement de la nature en ville

Le rebus pour recyclage est traité dans les marchés de fournitures informatiques. Les mobiliers sont, eux, pris en charge par les écoorganismes Valdelia et Eco-mobilier.

RÉSULTATS

La politique d'achat responsable est détaillée dans la partie « Région exemplaire ».



ACTION 34

DÉVELOPPER LA RÉHABILITATION DU PARC PRIVÉ ET PUBLIC DE LOGEMENTS

CONTEXTE

Le parc logements en Provence-Alpes-Côte d'Azur

pèse 75 % du parc bâti et 64 % de la consommation totale d'énergie. Plus précisément, il représente près de 214 000 000 m² et consomme 30 863 GWh/an. Ce parc est caractérisé par une prédominance des consommations liées au chauffage (64 % pour le parc résidentiel).

RÉALISATIONS

L'État a mis en place le programme SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique). Il doit permettre d'accompagner plus efficacement les ménages et les acteurs du petit tertiaire privé, vers la rénovation énergétique par des parcours d'information et d'accompagnement.

La Région a accepté de le déployer aux côtés des Métropoles Aix-Marseille-Provence, Toulon-Provence-Méditerranée, Nice-Côte d'Azur et les Départements des Alpes-Maritimes, du Var, de la Corse, des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes. La Région assurera en 2021, d'une part, un service d'accompagnement des particuliers sur des zones sans « porteurs associés territoriaux » et, d'autre part, l'animation et la coordination à l'échelle régionale du programme.

Pour les projets portés par les Communes, Établissements publics de coopération intercommunale et Départements, la Région accompagne les propriétaires bailleurs et occupants sous conditions de ressources pour la réhabilitation de leur logement. Elle est signataire des dispositifs type OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'habitat), PIG (Programme d'intérêt général), PDS (Plan de sauvegarde),

RHI (Résorption d'Habitat Insalubre) et ORI (Opération de restauration immobilière) qui sont inclus dans les Contrats d'Équilibre Territorial : 29 dispositifs d'amélioration du parc privé (Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat et Programme d'Intérêt Général) pour un objectif de 6 300 logements réhabilités.

La Chambre de métiers et de l'artisanat régionale a bénéficié d'une aide pour son action de sensibilisation des professionnels à la rénovation énergétique performante « Rénover plus et mieux ».

RÉSULTATS

**La Région participe
au déploiement
d'un service public dédié
à l'accompagnement
des particuliers dans leur projet
de rénovation énergétique
pour avoir des bâtiments plus
performants et économes sur
le territoire (SARE).**

BUDGET

9,8 M€



ACTION 35

ACCOMPAGNER LES BAILLEURS SOCIAUX DANS LEURS OPÉRATIONS DE RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE

CONTEXTE

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,

en tant qu'autorité de gestion des fonds européens pour la période 2014-2020, est responsable de la mise en œuvre du programme opérationnel Fonds européen de développement régional (FEDER) et du Fonds social européen (FSE). À ce titre, elle s'est engagée à investir pour la transition énergétique. L'un des leviers stratégiques de ce Programme opérationnel s'appelle « Transition énergétique et valorisation durable des ressources ».

RÉALISATION

17 dossiers ont été aidés en réponse à l'appel à projets FEDER 2018 pour la réhabilitation de 3375 logements et un montant de FEDER de 10,3 M€.

Il n'y a pas eu de nouvel appel à projets FEDER en 2019. Il est envisagé d'en lancer un d'ici fin 2020 grâce aux crédits FEDER supplémentaires octroyés à la Région dans le cadre du plan de relance européen.

D'autre part, la Région a renouvelé sa politique en faveur de l'habitat, conditionnant l'accompagnement des bailleurs sociaux dans la construction et la réhabilitation de logements à des exigences de performance énergétique. Cette politique se traduit par un volet habitat, dans chacun des 29 contrats régionaux d'équilibre territorial.

RÉSULTATS

Considérant le succès de l'appel à projets FEDER de 2018, l'expérience pourrait être renouvelée dans le cadre du plan de relance proposé par la Commission.

Par ailleurs, la nouvelle politique régionale a permis d'intervenir sur 62 opérations portées par des bailleurs pour contribuer à la construction et à la réhabilitation de 1 617 logements sociaux.

BUDGET

11 M€

10,3 M€_{FEDER}

ACTION 36

DIMINUER LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE DANS L'INDUSTRIE ET L'AGRICULTURE

CONTEXTE

Dans la région
Provence-Alpes-Côte
d'Azur,

les secteurs de l'industrie et de l'agriculture représentent respectivement 33 % et 1 % des consommations énergétiques et 39 % et 2 % des émissions de gaz à effet de serre.

Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques, une panoplie de mesures bien calibrées en faveur de la transition énergétique devrait permettre au produit intérieur brut des pays du G20 de progresser de 2,8 % à 5 % d'ici à 2050.

RÉSULTATS

Fin 2019, l'Union européenne lance le « Pacte Vert pour l'Europe »

avec pour ambition d'être le premier continent neutre pour le climat, notamment en mobilisant l'industrie pour une économie propre et circulaire. Dans ce cadre, un « Fonds de transition juste » a pour objectif de faire face aux conséquences sociales, économiques et environnementales de la transition écologique. La Région travaille à la mise en place d'un « plan de transition juste » afin d'accompagner les industries les plus polluantes du territoire à accomplir cette transition. Plus de 40 projets ont d'ores et déjà été identifiés.

RÉALISATIONS

Ces projets sont mis en œuvre grâce aux fonds européens.

Depuis 2018, 24 dossiers ont été programmés au titre du Fonds européen agricole pour le développement rural pour le traitement de l'énergie dans l'agriculture: isolation d'un hangar de stockage et de conditionnement à Saint Pierre de Mézoargues – 13, installation de séchage en grange à Crévoux et à Chorges – 05, isolation d'une bergerie à Tourves et à Sainte Maxime – 83, production par énergies renouvelables y compris un réseau bois (en site isolé à Tourves et Roumoules ou pour des chambres froides à Montfavet et aux Mées), amélioration des performances énergétiques d'un atelier de transformation de lait de chèvre à Réallon – 05.

Deux entreprises de la région participent à des projets européens H2020 visant la diminution des consommations énergétiques:

- Capénergies dans le projet Flexigrind pour l'amélioration des réseaux de distribution
- R2M Solutions dans le projet Nesoi pour la mise en place d'une plateforme pour financer la transition énergétique des îles. (Il s'agit d'ingénierie et non de travaux)

BUDGET

350 000 €

275 000 € FEDER



3

UN MOTEUR DE croissance

Agriculture, forêt, eau, matériaux, pêche, aquaculture, sports et loisirs de pleine nature, tourisme... de nombreuses filières économiques tirent leurs bénéfices du patrimoine naturel et de sa préservation. Aujourd'hui, la lutte contre le réchauffement climatique et la transition énergétique présentent de nouvelles opportunités économiques pour le territoire régional, créatrices d'emplois et de croissance.

Quelques résultats

- 32 % (plus de 33 millions d'euros) du budget du FIER – Fonds d'Investissement pour les Entreprises de la Région sont consacrés à des entreprises participant à la lutte contre le changement climatique
- Création de l'éco campus Provence, centre de formation dédié à la production d'énergies décarbonées, à la transition, à la maîtrise énergétique et à la vente de biens et services à l'énergie
- Provence-Alpes-Côte d'Azur est aujourd'hui leader de l'Agriculture Biologique : plus de 4 000 exploitations en Agriculture Biologique et première région française en termes de surface bio

ACTION 37

CONSACRER, A MINIMA, 30 % DES FINANCEMENTS DU FONDS D'INVESTISSEMENT POUR LES ENTREPRISES DE LA RÉGION, À DES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX

CONTEXTE

Le Fonds d'Investissement pour les Entreprises de la Région (FIER)

propose des solutions de financement adaptées à tous les stades de vie de l'entreprise et quel que soit son besoin.

13 outils le composent pour créer son entreprise, développer son activité, innover, surmonter des difficultés passagères, reprendre ou transmettre son entreprise.

L'ensemble des outils est présenté sur le site entreprises.maregionsud.fr

RÉALISATIONS

Objectifs atteints, depuis 2018, plus de 30 % des financements du FIER sont consacrés à des entreprises porteuses d'enjeux environnementaux.

Tous les domaines et instruments du FIER sont concernés : Région Sud Investissement, Fonds Unique Interministériel devenu aujourd'hui le dispositif Projets Structurants Pour la Compétitivité (PSPC), Programme d'Investissements d'Avenir 3, Région Sud Attractivité, Région Sud Garantie, Région Sud petites entreprises (fonds TTPE), CEDRE – Contrat pour l'Emploi et le Développement Responsable des Entreprises, ARDAN – Action Régionale pour le Développement d'Activités Nouvelles « un projet, un emploi, un stagiaire », Réseau Initiative, France Active, Artisanat, PARGEST.

BUDGET

37 M€

soit environ 32 % du budget FIER pour 2018 et 2019

Sur 2020, les données ne sont pas encore disponibles. Elles sont en cours de traitement pour une actualisation d'ici la fin de l'année.

RÉSULTATS

La Région souhaite aller plus loin et prépare pour 2021 une bonification des aides aux artisans et commerçants engagés sur les enjeux environnementaux.

ILLUSTRATIONS

La Région, à travers le FIER, a soutenu des entreprises exemplaires de la transition écologique. Par exemple :

TELAQUA – PIA – Fourniture de solutions connectées pour maîtriser la consommation d'eau des professionnels.

MYCOPHYTO – Région Sud Garantie et RSI Capital – Amélioration des rendements agricoles de manière naturelle.

FUTURA GAIA – Région Sud Investissement Capital – Ferme alimentaire pour répondre aux défis alimentaires du 21^e siècle.

CHARGEPLY – Région Sud Investissement Prêts – Station de charges rapides permettant de gérer la puissance de charge entre plusieurs véhicules en fonction de l'heure de départ et d'arrivée programmées par le propriétaire.



LE SUD SE RELANCE !



8 milliards d'euros pour notre région
+
5 milliards d'euros de Fonds européens supplémentaires



ACTION NOUVELLE

DÉVELOPPEMENT DU BIOMIMÉTISME EN RÉGION

CONTEXTE

Le biomimétisme est une démarche visant à s'inspirer du vivant

pour créer des innovations durables. Le vivant a fait la preuve en 3,8 milliards d'années de son efficacité et de son adaptabilité. Depuis toujours, l'Homme a cherché à imiter ses formes, ses matériaux ou ses procédés. C'est une source inépuisable d'inspiration et son applicabilité se traduit dans des secteurs très variés (transport, énergie, bâtiment, économie circulaire, chimie, agriculture, santé, etc.).

RÉALISATIONS

Pour développer le biomimétisme sur son territoire, dès 2019, la Région a lancé un prix de l'innovation biomimétique visant à favoriser son développement et démontrer son caractère opérationnel. Cinq candidats ont été retenus dans ce cadre pour des projets de micro-habitats de protection de larves et juvéniles de poissons, d'amélioration de la dégradation de la biomasse récalcitrante pour la production de biocarburant seconde génération, de luminaire bioluminescent contenant des bactéries marines capables d'émettre de la lumière, de production de matériaux de construction/emballages/décoration issus de sarments de vignes, de paille de riz de Camargue et de canne de Provence et de systèmes houlomoteurs pour la production d'électricité. La Région a également soutenu la production de films dédiés à la sensibilisation du biomimétisme « Nature = FUTUR ».

En 2020, la Région a signé une convention avec le CEEBIOS - Centre Européen d'Excellence en Biomimétisme de Senlis. Elle vise à identifier les acteurs engagés dans la démarche, réaliser une étude d'impacts socioéconomiques, animer des groupes de travail et lancer le Biomim'impact tour. Dans ce cadre, un webinar destiné aux agents de la Région a été organisé le 3 juillet 2020 qui visait plus particulièrement à sensibiliser les acteurs au biomimétisme et de l'innovation sociétale, une trentaine de personnes a été accompagnée pour le développement de projets biomimétiques (session de formation, accompagnement avec des mentors, etc.)

BUDGET

125 000 €

RÉSULTATS

Pour développer le biomimétisme en région, l'institution régionale est accompagnée par le réseau national à travers le Centre Européen d'Excellence en Biomimétisme de Senlis pour mener des actions structurantes.

ACTION 38

SOUTENIR LES ÉCO-CAMPUS, LES CENTRES DE FORMATION D'APPRENTIS

CONTEXTE

La Région dispose de 59 centres de formations d'apprentis (CFA) répartis sur le territoire.

La Région a jusqu'au 31 décembre 2019 exercé la compétence apprentissage, date à laquelle la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel a confié cette mission à France Compétences.

RÉSULTATS

3 200 apprentis ont été formés aux compétences Plan climat, en 2020.

BUDGET

7 M€

RÉALISATIONS

La nouvelle loi confie aux Régions au 1^{er} janvier 2020 deux enveloppes dont les montants sont inférieurs aux engagements régionaux mais qui permettent toutefois de soutenir le développement de nouvelles formations par apprentissage et d'accompagner les CFA dans leurs investissements. Lesquels peuvent relever des dispositions Plan climat: véhicules à faible émission, nettoyage à l'eau des outils de peinture, simulateurs de conduite de poids lourds (réduction des émissions de particules fines), pompes à chaleur, installations d'aspiration et filtration des fumées de soudage, gestion centrale de systèmes d'irrigation, équipements éoliens.

Plus globalement, l'ensemble des investissements que la Région accompagne contribue, via les progrès technologiques et de consommation d'énergie, à l'amélioration de l'empreinte carbone du CFA.

En complément, les apprentis disposent de la carte ZOU! avec une particularité pour prendre en compte au mieux leur situation: ils bénéficient de deux lieux de destination au lieu d'un (entreprise et centre de formation).

Enfin les CFA contribuent à mettre sur le marché des personnes actives dans les filières utiles au Plan climat comme agriculture, forêt, mer, environnement, bâtiment, énergie. Ils représentent 1 100 apprentis par an.



◀ Inauguration de l'Éco-Campus Provence le 13 avril 2018

ACTION 39

DÉVELOPPER LA FORMATION CONTINUE

CONTEXTE

Une nouvelle politique régionale de formation a été initiée en 2016

et étalée sur 3 ans. Cette refonte s'appuie pour l'heure sur deux grands leviers : un marché public 2018-2022 et une commande confiée à Pôle emploi. De plus, en facilitant l'accès aux formations du supérieur, la Région veut relever le niveau d'employabilité des actifs, répondre aux besoins de qualification générés par la transformation numérique des métiers ainsi que par la transition énergétique et le nouveau modèle de développement durable.

En 2020 la convention cadre 2017-2021 pour la formation professionnelle continue dans l'enseignement supérieur conclue par la Région avec les 4 universités régionales, le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) et l'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence et son appel à projets, soutient la formation tout au long de la vie des actifs. La prise en compte des questions de développement durable est une exigence transversale à tous les projets. 15 organismes sont désormais mobilisés pour accueillir et former sur le territoire régional 2416 actifs.

RÉALISATIONS

La Région agit d'abord au travers de la commande publique de formation professionnelle des demandeurs d'emploi et de la convention avec Pôle emploi.

142 formations ont été rattachées au Plan climat. Plus de 1 500 places sont ainsi ouvertes chaque année depuis 2018.

Quant au plan régional de formation continue supérieure qui s'exécute dès le mois de septembre, il soutient plus de 600 qualifications diplômantes du niveau bac au titre d'ingénieur en lien avec les opérations d'intérêt régional.

Parmi les qualifications soutenues, 140 servent plus particulièrement la stratégie du Plan climat régional et peuvent répondre aux demandes régionales de formation sans limitation du nombre de bénéficiaires. Les formations traitent du transport, de la logistique, de l'agro-écologie, de la gestion aéroportuaire, de l'écoconstruction, du tourisme, de la gestion des ressources naturelles, des énergies marines et des activités off-shore, du génie de l'environnement, de génie maritime, du génie électronique, du génie civil et bâtiments, du génie climatique, du commerce international équitable, du développement durable des territoires, des systèmes mécatroniques et robotiques, des systèmes de gestion de la pollution.

RÉSULTATS

Une forte augmentation du budget consacré à la formation continue supérieure.

Les stagiaires formés dans les qualifications en lien avec le Plan climat ne cessent d'augmenter.

BUDGET

28 M€

pour la formation

hors temps des agents réalisant les formations

ACTION 40

DÉVELOPPER ET VALORISER L'ENSEMBLE DES FORMATIONS DES MÉTIERS DE LA MER

CONTEXTE

Selon l'étude de l'INSEE

de juin 2017, Provence-Alpes-Côte d'Azur est la première région maritime de France. Elle compte 120 000 emplois, soit 5,9 % de la population active, qui dépendent de ressources ou d'activités directement liées à la mer ou au littoral.

La Région s'engage au travers d'une Opération d'Intérêt Régional « Économie de la Mer » à valoriser l'excellence des filières maritimes régionales qui recouvrent une grande diversité de métiers. Aujourd'hui, les exigences en matière d'accompagnement pour l'emploi et la formation sont de plus en plus importantes et nécessitent une mobilisation accrue des acteurs concernés.

La Région développe et accompagne un certain nombre d'initiatives pour la mise en place de formations maritimes et l'amélioration des compétences.

RÉALISATIONS

La Convention sur la gestion durable de l'espace maritime et littoral, liant la Région à la délégation régionale du Centre National de la Fonction Publique Territoriale a permis la réalisation de 3 journées d'actualité qui ont réuni près de 180 agents des collectivités locales.

Les formations en lien avec la certification « Ports Propres » et « Ports Propres actifs en biodiversité » ont réuni au total près de 980 agents portuaires dont plus de 200 durant la période 2018-2020.

Une première formation double-diplômante en écologie marine et plongée professionnelle a été inaugurée.

La Région accompagne le parcours « performance nautisme », porté par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var, qui a permis d'accompagner plus de 120 chefs d'entreprises du Var et des Alpes Maritimes. Il sera bientôt déployé sur l'ensemble du littoral avec en projet la création d'une plateforme numérique de formation à distance.

En outre, la Région soutient le campus des métiers et des qualifications de l'économie de la mer qui réalise une cartographie des formations et accompagne des centres de formation.

Elle contribue au fonctionnement de l'Institut National de Plongée Professionnelle, situé à Marseille, qui rayonne à l'échelle internationale. Elle aide La Pilotine, chantier d'insertion autour des bateaux-écoles et La Touline qui travaille sur l'employabilité des marins et la sensibilisation des jeunes aux métiers de la mer. Enfin, elle a aidé à la création d'une base CAEERS (Certificat à l'Aptitude et à l'Exploitation des Embarcations et Radeaux de Sauvetage) pour la formation à la sécurité des marins.

BUDGET

1,5 M€

hors temps des agents réalisant les formations

RÉSULTATS

200 agents portuaires formés sur la période et 120 chefs d'entreprises du Var et des Alpes Maritimes accompagnés dans le parcours « performance nautisme ».



ACTION 41

DÉVELOPPER LES FILIÈRES DU RECYCLAGE DES DÉCHETS, DE L'ÉCOCONCEPTION ET DE L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE...

CONTEXTE

Le recyclage et la valorisation de matières

constituent un élément essentiel dans le traitement et la gestion des déchets. À ce titre, la Région souhaite faire émerger de nouvelles filières de gestion/valorisation/recyclage de déchets, plus complètes, mieux structurées répondant à une nécessité d'économie de ressources.

Depuis plusieurs années, les démarches d'écologie industrielle et territoriale se sont déployées sur le territoire positionnant la région Provence-Alpes-Côte d'Azur comme l'une des plus dynamiques sur ce champ, renforcée par un réseau régional co-piloté par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et la Région.

RÉSULTATS

Durant la période 2018-2020, des thématiques ont émergé comme les déchets du BTP, qui constituent des tonnages très importants et pour lesquels des solutions d'amélioration de tri et de valorisation ont été proposées. De même une synergie entre créateurs d'évènements a été mise en place pour échanger des objets et donc limiter les déchets. Enfin, la valorisation des déchets plastiques fait l'objet de solutions innovantes comme la création d'écoproduits ou la recherche et le développement de procédés de valorisation des déchets.

BUDGET

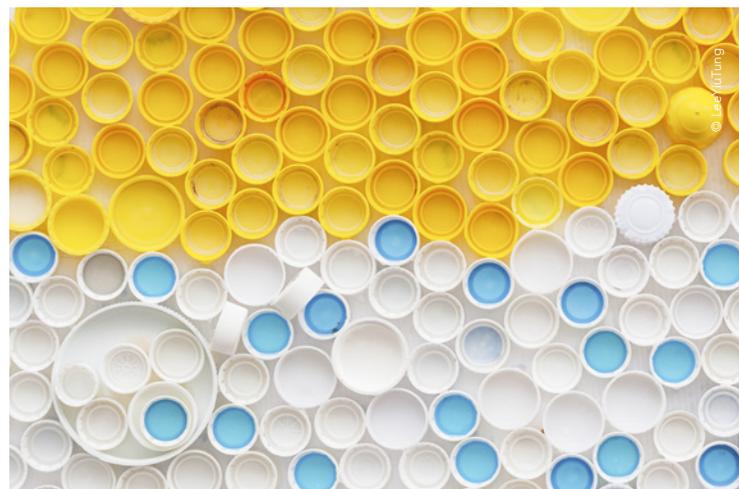
2,7 M€

RÉALISATIONS

La Région s'appuie sur l'appel à projets Fili-déchets qui a pour ambition de développer une économie circulaire régionale.

Entre 2018 et 2020, cet appel à projets mené avec l'ADEME, a permis de soutenir 41 dossiers proposant des actions de prévention et de développement de filières de valorisation des déchets d'activités économiques. En matière d'écologie industrielle territoriale, sur la période 2018-2020, 16 démarches ont été accompagnées avec un soutien financier régional de 837 000 € et un cofinancement de l'ADEME à hauteur de 522 000 € pour un budget global de 2,315 M€.

Ces projets sont portés par des associations, des zones d'activités, des clubs d'entreprises, des chambres consulaires ou des collectivités locales qui associent les entreprises, recensent leurs besoins et développent des projets de mutualisation ou de substitution de matières premières par des matières recyclées. Les territoires soutenus dans ce cadre représentent plus de 1760 entreprises adhérentes aux structures porteuses et un potentiel de plus de 6000 entreprises impactées. Un nouvel appel à projets ADEME/Région a été lancé en avril 2020 avec l'ambition d'impliquer dans ces démarches les principaux territoires à forts enjeux socio-économiques et en priorité les territoires d'industrie.



ACTION 42

UTILISER DES CAS D'USAGES SUR LES SMART GRIDS

CONTEXTE

Un des objectifs du programme Flexgrid

visé à rendre les réseaux électriques flexibles et intelligents, optimiser la production et la consommation, minimiser l'empreinte carbone et réduire la facture énergétique. Dans ce domaine, le contrat de Recherche et Développement Flexgrid DATA porté par la Région et ORANGE a permis de déployer cinq cas d'usage prototypant des services numériques au service du réseau énergétique de demain. Partenaires principaux : ENEDIS, RTE, ORANGE, CAP ÉNERGIES, ORECA, SYME05, ENOGRID, DEEPMI et des territoires associés en tant qu'expérimentateurs. Le projet Flexgrid Data est clôturé depuis le 31/12/2019.

RÉSULTATS

Un bilan partenarial a été réalisé fin 2019, lors de la clôture du projet, qui a permis de capitaliser sur les cas d'usage, les opportunités et mis en évidence les freins identifiés du premier contrat de R&D public/privé porté par la Région avec le Groupe ORANGE.

Deux cas d'usage sont poursuivis par la Région et les porteurs de solutions innovantes : le Projet d'optimisation des dépenses régionales liées aux flux dans les lycées et bâtiments régionaux avec la solution DEEPMI et le projet « Autoconsommation collective » avec la start-up ENOGRID à Castellane : le prototype a été déployé et permet désormais aux copropriétaires de gérer leur production solaire par rapport à leur consommation.

RÉALISATIONS

● **Cas d'usage 1 - Tableau de bord énergétique territorial.** Développé en partenariat avec l'Observatoire Régional Énergie Climat Air de Provence-Alpes-Côte d'Azur et AtmoSud, le service permet d'observer, projeter et comparer les consommations énergétiques d'un territoire.

● **Cas d'usage 2 - Mobilité électrique intelligente,** développée en partenariat avec le syndicat d'aménagement électrique SYME05. Phase I : analyser et observer les données d'usage des bornes à l'échelle du département des Hautes-Alpes. Phase II : préfigurer des opérations de Smart Charging par mise en corrélation temps réel de la charge et de la disponibilité des énergies renouvelables.

● **Cas d'usage 3 - Équilibre énergétique territorial.** Analyser les consommations et productions d'électricité, au pas de temps horaire à l'échelle d'un territoire, observer l'équilibre énergétique théorique, dimensionner le développement des énergies renouvelables. Territoires : Parc naturel régional de la Sainte-Baume, Provence Alpes Agglomération, Pays de la Provence Verte, Métropole de Toulon, Métropole d'Aix-Marseille Provence.

● **Cas d'usage 4 - Optimisation des dépenses énergétiques des lycées et des bâtiments de la Région par les données.** Le cas d'usage ambitionne d'optimiser les consommations énergétiques de 200 sites incluant l'ensemble des lycées ainsi qu'une vingtaine de sites de la Région. Il est multi-fluides (eau, gaz et électricité). Environ 15 millions d'euros de factures énergétiques annuelles sont concernés. Le cas d'usage est développé par la Région en partenariat avec la startup DEEPMI. L'expérimentation se poursuivra au-delà de la clôture du projet Flexgrid-data.

● **Cas d'usage 5 – Autoconsommation Collective** La solution ENOGRID, présente sur le marché, a été déployée dans le cadre du projet d'autoconsommation collective de la copropriété des Colibres à Forcalquier. L'expérimentation est en cours depuis fin 2019, pour l'exploitation des données (panneaux solaires, données ENEDIS, etc.) et le développement d'un outil de pilotage de l'autoconsommation par les copropriétaires notamment sur la constitution et l'ouverture en open source de référentiels de données. Le projet se poursuivra au-delà de la clôture du projet Flexgrid Data Partenaire : startup ENOGRID/l'Eco-SESA de l'Université de Grenoble.

BUDGET

300 000 €

co-financé à 50/50 par la Région et Orange

ACTION 43

SOUTENIR LES START UP INCITANT LES CHANGEMENTS DE COMPORTEMENT

CONTEXTE

Rapportée à la population,

l'émission de gaz à effet de serre est d'environ 9,5 teqCO₂/an/personne dont 7,5 t pour le seul CO₂. Les objectifs de la France pour 2050 tendent à ramener la part CO₂ à environ 1,4 t CO₂ par an et par personne. La différence est très importante. Mais les économies potentielles le sont aussi.

Des entrepreneurs commencent à imaginer des dispositifs avec cette ambition en utilisant de nouvelles méthodes issues de la recherche en sciences sociales ou des technologies de l'information et de la communication. Ces entreprises expérimentent également des nouveaux modèles économiques circulaires en rupture avec ceux habituellement mis en œuvre dans le monde de l'entreprise.

Budget inclus dans l'action 48

RÉALISATION

Le challenge « Face aux grands défis sociaux et environnementaux, convaincre les TPE et PME de s'engager dans la transition écologique » a été lancé en juillet 2019 et a recueilli 27 candidatures. Le projet lauréat est la Plateforme Triple Performance de la société NEAYI SAS implantée à Grasse. Ce projet vise à faire émerger et à permettre l'appropriation de pratiques « triple performance » : environnementale, sociale et économique dans le monde agricole, en prenant en compte l'aspect psychologique et les contraintes propres aux agriculteurs dans le processus de changement. Un prix lui a été remis lors des journées de la Transition écologique et de l'économie circulaire le 16 décembre 2019.

Ces start up peuvent ensuite être accueillies dans des accélérateurs.

ILLUSTRATION

INCOPLEX Green SUD,

soutenu par la Région Sud dans le cadre de l'appel à projets « transitions économiques et écologiques » et TOTAL Développement Régional. Cet accélérateur « green et circulaire » propose aux entrepreneurs un programme de 10 mois comprenant hébergement, suivi stratégique, séances de formation collective, dispositifs d'Open Innovation ou encore préparation à la levée de fonds. Une première cohorte de 14 start up a été accompagnée de juin 2019 à avril 2020, une seconde cohorte de 15 start up a été sélectionnée en avril 2020.

RÉSULTATS

Lancement de l'appel à projets TRAJEC

qui permettra le soutien d'incubateurs dédiés à l'économie circulaire. Ils permettront l'accélération de 100 entreprises vers l'économie circulaire, avec mise en œuvre d'un découplage entre ressources consommées et chiffres d'affaire réalisés au sein d'une nouvelle offre commerciale.



ACTION 44

CONSACRER, A MINIMA, 30 % DES APPELS À PROJETS RECHERCHE AUX THÉMATIQUES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

CONTEXTE

Dans le cadre de sa politique de soutien

au développement de l'environnement économique régional, la Région s'est fortement engagée pour consolider le potentiel scientifique régional qui constitue le socle sur lequel se développe l'écosystème régional de l'innovation.

Le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'innovation (SRESRI) « Accélérer les retombées économiques de la recherche & développement », souligne la volonté de l'exécutif régional d'accompagner le développement des activités de recherche sur le territoire.

RÉALISATIONS

Sur la période 2018-2020, le nombre de projets retenus au titre de l'appel à projets recherche sur la thématique du changement climatique atteint plus de 50 % de l'ensemble des projets retenus, ce qui montre que le domaine est bien ancré dans les spécialités des laboratoires régionaux et répond aux préoccupations du territoire.

Cela représente un ensemble de 55 projets.

Plusieurs projets structurants inscrits au volet recherche du Contrat de plan État-Région ont été soutenus :

- Cité des énergies du CEA Cadarache : équipements scientifiques pour le laboratoire qui travaille sur les biocarburants de 3^e génération et la remédiation CO2 (microalgues)
- Projet INRAE – SABLES Ecobiotech - volets immobilier et équipement : construction, aménagement de locaux et acquisition d'équipements scientifiques pour renforcer la recherche sur la thématique des biotechnologies vertes (en particulier le biocontrôle, la résistance des plantes aux bio-agresseurs et la gestion écologique des agrosystèmes)

En termes de recherche collaborative, les acteurs académiques en partenariat avec les entreprises régionales se sont aussi fortement mobilisés au travers de projets de R&D traitant de problématiques en lien avec le changement climatique : 5 projets retenus (ADAVEC, PASS'ION, SmartFertiReuse, ROCDRO, PAFF) financés par la Région.

RÉSULTATS

Plus de la moitié des financements de l'appel à projets recherche s'inscrivent dans le Plan climat.

BUDGET

7,5 M€

ACTION 45

FINANCER, EN PRIORITÉ, DES BOURSES DOCTORALES ORIENTÉES VERS LES THÉMATIQUES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

CONTEXTE

La Région en charge du développement économique

veut renforcer les passerelles entre recherche et entreprises et stimuler l'innovation. Elle finance des doctorants afin que les acteurs économiques régionaux bénéficient des connaissances issues des travaux menés par ces jeunes chercheurs. Le salaire des doctorants effectuant leur thèse au sein d'un laboratoire public régional de recherche est financé pendant trois ans.

RÉALISATION

Sur la période 2018-2020, un total de 313 projets de thèses ont été transmis à la Région dans le cadre du dispositif « Emplois Jeunes Doctorants » parmi lesquels 110 sont en lien avec le Plan climat. Cela représente un ratio de 35 %.

Sur les 110 projets reçus en lien avec le Plan climat, 60 projets de thèses ont été retenus, ce qui représente un ratio de 54 %.

Ces 60 bourses « Plan climat » sur les 148 soutenues par la Région, soit 38 % du montant financier total de soutien régional aux emplois jeunes doctorants.

RÉSULTATS

**Depuis le lancement
du « Plan climat », plus
d'un tiers des bourses
emplois jeunes doctorants,
représentant 38 % des aides
régionales attribuées, sont
en lien avec le changement
climatique.**

BUDGET

3,8 M€

ILLUSTRATION

AMU

Penser et mettre en œuvre une transition énergétique juste dans les territoires de montagne : une approche par les capacités

Projet de sociologie visant la compréhension de ce qui permet ou pas aux acteurs sociaux d'opérer une transition avec adoption de modes de vie réduisant consommation d'énergies non renouvelables et émissions de polluants. La thèse vise à identifier et comprendre la capacité et volonté des habitants et acteurs de la transition énergétique dans les territoires de montagne sous influence méditerranéenne avec comme terrain d'étude : les Hautes-Alpes.



ACTION 46

PROPOSER UN CHALLENGE RÉGIONAL « ACCORDS SUR LE CLIMAT »

CONTEXTE

Le Challenge régional a été défini en identifiant une problématique majeure.

Compte tenu de la forte implication de la Région, en partenariat avec l'association ANIMA investment Network, a été choisie la question du « 0 déchet plastique en Méditerranée à horizon 2030 ».

Le challenge a été lancé à l'occasion du salon Méditerranée du Futur, en novembre 2018 avec pour objectifs essentiels de détecter des porteurs de projet et soutenir des expérimentations pour des solutions adaptées aux besoins du territoire.

RÉALISATION

54 dossiers complets ont été reçus (50 % de candidatures françaises et 50 % international - Maghreb, Moyen Orient et Europe). 15 candidats ont été présélectionnés.

Le 24 avril 2019, les lauréats ont été choisis : IADYS pour son petit robot qui récupère les pollutions de surface sur les plans d'eau ; MYCOCONCEPT pour son alternative au polystyrène à partir du mycellium des champignons.

Un prix coup de cœur a été décerné à une structure libanaise : LIVE LOVE RECYCLE pour son application mobile pour commander le retrait de matières recyclables à domicile.

La remise de Prix a eu lieu au Salon Viva-technology, en mai 2019 à Paris.

BUDGET

50 000 €

RÉSULTATS

le Jellyfishbot de ladys, petit robot capable de collecter les déchets et les hydrocarbures à la surface de l'eau a été adopté par plusieurs communes parmi lesquelles Cassis, Cannes, Marseille, Monaco, Saint-Tropez, Montpellier, Ajaccio, La Turballe, Dunkerque, Parc Naturel Marin de Mayotte, Neuchâtel (Suisse), Singapour, Tokyo...

Mycoconcept est devenu Mycotopia en étendant l'utilisation des champignons et mycélium, avec 3 dynamiques d'activités en cours : le développement de matériaux écologiques, la production de champignons biologiques distribués en circuits courts et son essaimage ainsi que la mise en place d'ateliers pédagogiques et des formations autour de ces activités.

► Salon Viva-Technology le 16 mai 2019



ACTION 47

SOUTENIR LES PROJETS STRUCTURANTS EN LIEN AVEC LES OPÉRATIONS D'INTÉRÊT RÉGIONAL (OIR)

CONTEXTE

Les activités économiques représentent plus de la moitié des gaz à effet de serre

produits par la région. Ainsi, il est important de structurer des filières intégrant les impératifs de transition énergétique et écologique. L'un des objectifs majeurs des Opérations d'Intérêt Régional (OIR) est de permettre aux entreprises et territoires de se développer dans le respect de ces exigences sociétales et environnementales.

La crise sanitaire et économique que nous traversons ne fait que renforcer ces enjeux au service de la résilience et d'un développement pérenne des filières stratégiques.

RÉALISATIONS

La Région a structuré sa stratégie de développement économique autour de huit Opérations d'Intérêt Régional, positionnées sur ses filières d'excellence. Chacune d'entre elles dispose d'une gouvernance permettant une animation, une coordination et un alignement des acteurs publics et privés de la filière (pôles de compétitivité, clusters, collectivités, universités, agences de développement, chambres consulaires, entreprises...). La Région mobilise au service des grands projets structurants de ces OIR un plateau d'ingénierie, opéré par son agence risingSUD, afin de les accompagner et d'en accélérer le déploiement sur le territoire.

En outre, est adossé aux OIR un programme d'investissements public-privé inédit qui s'appuie notamment sur l'organisation, deux fois par an, d'un comité d'ingénierie financière, réunissant financeurs publics, parapublics (banque des territoires, banque publique d'investissements, etc.) et privés (fonds d'investissements, banques régionales, etc.) autour des projets.

Cette structuration a permis la réalisation et l'émergence de projets répondant aux objectifs du Plan climat.



BUDGET

11 M€

RÉSULTATS

Création d'un fonds de participation et de reconquête industrielle

qui permettra de financer des sociétés de projets dans les nouvelles filières industrielles, la transition énergétique et la décarbonation de l'économie.

ACTION 48

PROMOUVOIR LE DÉPLOIEMENT DE LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES

CONTEXTE

La transition écologique des entreprises

(responsabilité sociétale des entreprises et économie circulaire) permet de renforcer la compétitivité et la durabilité des entreprises en faisant des défis du changement climatique un levier de leur développement. La Région soutient, avec ses partenaires (État, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, Chambre de commerce et d'industrie de Provence-Alpes-Côte d'Azur et Chambre des métiers et de l'artisanat de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Banque des territoires), la diffusion de la transition écologique auprès des très petites, petites et moyennes entreprises.

RÉALISATIONS

La Plateforme régionale de l'économie circulaire (PRECI) a été créée en avril 2019. Elle rassemble environ 150 parties prenantes économiques, elle permet de faire émerger de nouveaux projets répondant aux besoins du territoire. L'animation de la plateforme repose sur une dizaine de groupes de travail qui couvre un large champ des enjeux de l'économie circulaire.

L'appel à projets « transition économique et écologique des entreprises » a permis dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), de soutenir 21 projets d'accompagnement des entreprises à l'économie de la fonctionnalité et l'économie collaborative depuis 2018.

Une cinquantaine d'entreprises par an ont bénéficié des chèquiers conseils, des clips vidéos de valorisation des pratiques RSE et d'économie circulaire.

La Région a structuré en juin 2020 le parcours de la transition écologique des entreprises (se substituant au parcours performant et responsable créé en 2014). Il se structure en trois étapes: « Mes premiers pas », « La transition écologique, levier de mon développement », « La transition écologique, au cœur de la transformation de mon modèle économique ». À ce jour, plus de 600 entreprises se sont engagées dans une des briques du parcours et 3000 entreprises sont déjà impactées.

BUDGET

1,8 M€

RÉSULTATS

Pour concrétiser la structuration du parcours de la transition écologique, deux nouveaux appels à projets ont été lancés en juillet 2020: « Entrepreneurat performant & responsable - Accompagner les premiers pas des entreprises dans la transition écologique » et le « Dispositif d'accélération des trajectoires d'entreprises vers l'économie circulaire ». Ces deux appels à projets vont permettre de proposer sur l'ensemble du territoire régional une offre d'accompagnement pour les entreprises selon deux modalités: l'une pour les premiers pas de l'entreprise dans la transition écologique, l'autre pour l'incubation de projets d'économie circulaire structurants.

ACTION 48 Bis

... EN PARTICULIER DANS LE TOURISME DURABLE

CONTEXTE

Les plus grandes destinations touristiques du monde

ont en commun de partager des richesses patrimoniales exceptionnelles. Le tourisme responsable représente 1 % du marché du tourisme en France, il progresse de 20 % par an. 7 Français sur 10 souhaitent partir en voyage responsable (source Harris interactive). C'est sur ce segment que les destinations Provence, Alpes et Côte d'Azur auront les plus fortes marges de croissance dans les dix années à venir. La crise liée au Coronavirus a montré que les touristes s'orientaient fortement vers des destinations plus nature pendant l'été 2020 et cette tendance pourrait s'accroître.

RÉALISATIONS

Le contrat de filière écotourisme a été présenté à la session d'octobre 2019. Il porte quatre ambitions :

- faire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur une destination d'écotourisme incontournable en France et à l'international en s'appuyant sur les marques « monde » : « Provence », « Alpes », « Côte d'Azur France »
- faire de l'écotourisme le vecteur d'une image touristique renouvelée pour la région
- concevoir l'écotourisme d'aujourd'hui et de demain comme la filière touristique innovante, expérimentale et exemplaire du Plan climat en Provence-Alpes-Côte d'Azur
- faire de l'écotourisme un levier vertueux du développement de l'économie rurale de Provence-Alpes-Côte d'Azur par l'étalement de la fréquentation dans le temps et l'espace

La signature du contrat de filière écotourisme est prévue à Moustiers Sainte-Marie. Le Parc naturel régional de la Sainte-Baume assure l'animation du contrat de filière pour les 9 Parcs naturels régionaux et les autres partenaires (Parcs nationaux, Réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels, Agence Régionale de la Biodiversité, agences de développement, Comités régionaux du tourisme, Fédération régionale des offices du tourisme et Métropole Nice Côte d'Azur).

Un des indicateurs de l'engagement des professionnels dans l'écotourisme est leur labellisation « Esprit Parc national » dans les Parcs nationaux et « Valeurs Parc naturel régional » dans les Parcs naturels régionaux. Fin juin 2020, 237 entreprises du tourisme et de l'artisanat bénéficiaient du label « Valeurs Parc naturel régional ».

RÉSULTATS

Plus de 400 professionnels implantés dans les 9 Parcs naturels régionaux

et 4 Parcs nationaux sont engagés dans l'écotourisme. Ils proposent une offre d'environ 600 produits et services touristiques écoresponsables, tous bénéficiaires des marques « Valeurs Parc naturel régional » et « Esprit Parc national », faisant de Provence-Alpes-Côte d'Azur une région de premier plan dans le domaine de l'écotourisme.

BUDGET

800 000 €

ACTION 49

LANCER UN APPEL À PROJETS

« VERS DES DESTINATIONS TOURISTIQUES EXEMPLAIRES »

CONTEXTE

Le maillage du territoire autour de destinations touristiques

infrarégionales fortes, connectées, exemplaires et adossées aux trois grandes marques ombrelles (Provence, Alpes et Côte d'Azur France) constitue un enjeu majeur pour que la région puisse proposer une offre riche, diversifiée, visible et performante.

RÉALISATION

Le dispositif « territoire touristique » a été modernisé afin de l'adapter aux nouvelles demandes sociétales et devient « Territoires Touristiques Exemplaires » voté en octobre 2019. Il favorise le maillage de la région en territoires visibles, connectés, centrés sur les clients et exemplaires au niveau environnemental afin d'optimiser son attractivité et sa performance touristique.

Plusieurs territoires sont d'ores et déjà accompagnés : les communautés de communes Aigues Ouvèze en Provence, du Pays des Écrins, Alpes Provence Verdon et, à l'échelle intercommunautaire, les destinations infrarégionales Verdon, Serre-Ponçon, Mercantour, Ventoux, Luberon, Provence Pays d'Arles, Parc des Écrins.

L'exemplarité de leurs plans d'actions de stratégie touristique, marketing et numérique se caractérise par leur capacité à promouvoir une offre touristique responsable et durable :

- l'étalement de la fréquentation dans l'espace et dans le temps ;
- le développement de filières touristiques réduisant l'impact environnemental ;
- l'engagement dans des démarches de labellisations environnementales (éco-labels, marques Parc...);
- les pratiques de management environnemental (circuits courts et autres achats éco-responsables, réduction du gaspillage alimentaire, valorisation des biodéchets, gestion des déchets, économie d'eau, efficacité énergétique et énergies renouvelables, mobilités douces et déplacements innovants, biodiversité, écogestes des visiteurs et des professionnels etc.);
- les pratiques de management social (démarches de qualité RH, groupements d'employeurs, accueil des saisonniers, création d'un outil de formation...).

RÉSULTATS

Le dispositif « territoires touristiques exemplaires » s'inscrit dans la continuité des dispositifs « territoires touristiques structurés » et « destinations infrarégionales », afin de prendre davantage en compte les enjeux du développement durable.

BUDGET

450 000 €



© PNR Verdon



ON A TOUS BESOIN DE CETTE LUMIÈRE

#OnaTousBesoinDuSud

ACTION 50

SOUTENIR LES TRAVAUX DE MODERNISATION DES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES ET DES DOMAINES SKIABLES

CONTEXTE

Provence-Alpes-Côte d'Azur est la 3^e région

française en capacité hôtelière, derrière l'Île de France et Auvergne Rhône Alpes. Ces dernières années, on note une forte montée en gamme liée au reclassement des hôtels, essentiellement dans les Alpes-Maritimes, avec une très forte évolution des 5 étoiles. Corrélativement, un dangereux affaiblissement de l'offre hôtelière économique de qualité peut avoir des conséquences négatives pour les séjours marchands français, les plus importants en nombre. L'offre doit être améliorée sans cesse pour que la place touristique régionale reste compétitive. L'hôtellerie de plein air, très représentée dans le Var, poursuit la rénovation de son parc de campings indépendants, très impacté par l'arrivée de gros opérateurs. Des indicateurs quantitatifs et qualitatifs récents alertent sur les difficultés de nombreuses entreprises à conserver leur niveau

de compétitivité. Notons que la crise sanitaire Covid 19 a fragilisé l'ensemble du parc régional d'hébergements, plus spécifiquement les établissements recevant de la clientèle internationale lointaine.

RÉALISATIONS

Le dispositif « Soutien à l'hébergement touristique » a évolué en octobre 2019. Il comprend 3 volets : EXCELLENCE, pour soutenir la montée en gamme, EXEMPLARITÉ, dans le cas d'une meilleure intégration de la gestion environnementale dans toutes ses composantes, de l'amélioration de l'accessibilité des personnes en situation de handicap, d'hébergement pour un personnel saisonnier compétent fidélisé, prime à la GESTION ENVIRONNEMENTALE pour les hébergements s'engageant dans une rénovation s'inscrivant dans une démarche d'amélioration structurante environnementale. Ces trois volets sont également mobilisables en cas de transmission/reprise.

RÉSULTATS

**Évolution du dispositif
pour aider davantage
les hébergements obtenant
un signe de reconnaissance
environnemental.**

BUDGET

2 M€
220 000 € FEDER



ACTION 51

ACCOMPAGNER LA TRANSITION VERS UNE AGRICULTURE DURABLE

CONTEXTE

41 360 actifs permanents dans l'agriculture

(dont 9 000 salariés permanents) et plus de 20 000 exploitations agricoles en activité (chiffres de 2013) et une agriculture particulièrement diversifiée, mais, sur les 10 dernières années, près d'une exploitation sur quatre a disparu et les installations ne compensent pas les départs en retraite et cessations d'activité. Plus de la moitié des chefs d'exploitations ou co-exploitants ont plus de 50 ans. Les filières agricoles doivent, en outre, faire face à des défis économiques qui impactent les techniques de production dans un contexte de dérèglement climatique.

RÉSULTATS

En 2020, un appel à projets pour accompagner l'agriculture de Haute Valeur Environnementale (HVE) a été lancé. 1 500 exploitations régionales seront certifiées HVE dans les 3 années à venir.

BUDGET

11,7 M€

pour un soutien à l'expérimentation agricole portant sur la transition vers une agriculture durable et résiliente

RÉALISATIONS

En 2020, la Région a encouragé le développement de la certification Haute Valeur Environnementale (HVE) en créant un dispositif d'aide de certification collective.

Le logo « Haute Valeur Environnementale » (HVE) identifie les exploitations engagées dans la démarche de certification environnementale de niveau 3 : présence d'infrastructures agroécologiques, stratégie phytosanitaire, gestion de la fertilisation, gestion de l'irrigation.

La Région a accompagné ces démarches vertueuses en accompagnant les animations collectives. Dans ce cadre 8 structures collectives vont être accompagnées de façon à certifier 1 500 exploitations régionales dans les 3 années à venir.

En parallèle la Région a continué à soutenir l'expérimentation agricole portant sur la transition vers une agriculture durable et résiliente avec un budget de 3,9 M€ annuels.



▲ Visite d'une serre haute qualité environnementale le 1^{er} juillet 2019

ACTION 52

FAVORISER ET VALORISER LES PROJETS D'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

CONTEXTE

Avec 28,8 % de sa Surface Agricole Utile (SAU) en bio,

Provence-Alpes-Côte d'Azur demeure la région française où l'agriculture biologique est la plus fortement représentée sur le territoire agricole, alors que la moyenne nationale est à 8,3 % et la deuxième région, l'Occitanie est à 22,3 %.

Fin 2019, ce mode de production concerne 167 747 ha et 4 033 exploitations, soit une progression respective de +12 % et +13,5 %, par rapport à fin 2018. Le cumul des surfaces en conversion est également en hausse : 36 550 ha en conversion en 2019, contre 35 061 ha en 2018. L'agriculture biologique représente un secteur économique à part entière, porteur d'identité et d'opportunité pour l'économie locale. Impulsée par les agriculteurs et poussée par une demande forte des consommateurs et des collectivités locales et soutenue par les politiques publiques, l'agriculture biologique est aujourd'hui à l'heure du « changement d'échelle ».

RÉALISATIONS

L'année 2019 enregistre une augmentation de 481 du nombre de fermes bio et une progression des surfaces certifiées (bio et conversion) proche de 16 335 ha supplémentaires. Quatre des six départements de Provence-Alpes-Côte d'Azur sont dans le « top ten » des départements français, en termes de taux de pénétration de la bio. Avec 33,3 % de sa SAU en bio, le département des Bouches-du-Rhône est le premier de France pour ce critère, suivi de près par les Hautes-Alpes avec 32,7 % et le Var à 30,8 %. Tous les départements de la région dépassent à présent les 20 % de SAU.

Des soutiens peuvent accompagner, pendant 5 ans, les exploitants qui s'engagent à pratiquer l'agriculture biologique (Conversion à l'Agriculture Biologique ou Maintien à l'Agriculture Biologique). Des crédits Etat et Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ont été ciblés sur ce dispositif qui couvre l'intégralité du territoire. L'enveloppe globale FEADER de 21 M€ est fortement sollicitée du fait de la forte augmentation continue de conversions en région.

RÉSULTATS

Provence-Alpes-Côte d'Azur est aujourd'hui leader de l'AB : plus de 4 000 exploitations en Agriculture Biologique et première région française en termes de surface bio.

BUDGET

4,8 M€

18 M€ FEADER

ACTION 53

MAINTENIR NOTRE MODÈLE D'ÉLEVAGE PASTORAL

CONTEXTE

Le pastoralisme permet de répondre à de nombreuses attentes sociétales

en matière de préservation des ressources naturelles, de Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI) et aussi de fourniture de produits sous Signes d'Identification de Qualité et d'Origine (IGP Label Rouge Agneau de Sisteron, AOP Banon et AOP Brousse du Rove, AOP Taureau de Camargue), sans oublier la production d'aménités rurales.

Ces élevages pastoraux participent à la gestion de près d'un million d'hectares, depuis les zones humides de Camargue aux cimes enneigées des Alpes du Sud. Cette présence est gage d'une diversité biologique et aussi d'un dynamisme économique pour les filières régionales de l'élevage. Le pastoralisme est aujourd'hui remis en question par la réapparition des loups.

RÉSULTATS

L'action régionale, outre l'appui aux activités répond aux évolutions sociétales, économiques et environnementales, en permettant, aux bergers, salariés ou éleveurs d'exercer leurs professions dans des conditions d'hébergement dignes.

RÉALISATIONS

Une série de dispositifs en faveur du pastoralisme et de la protection des troupeaux contre le loup a été adoptée.

- Dispositif d'aide à la réalisation de diagnostics pastoraux
- Hélicoptages en alpages d'accès difficile en début d'estive pour acheminer les approvisionnements lourds nécessaires à l'activité pastorale
- POPI (Plan d'Occupation Pastorale Intercommunale), conçu comme un outil de concertation visant à dynamiser le pastoralisme à l'échelle des intercommunalités
- Soutien juridique aux éleveurs confrontés à des procédures judiciaires en lien avec l'utilisation des chiens de protection
- Médiation territoriale sur les estives.

Études et équipements pastoraux

Ces investissements ont permis une évolution considérable des conditions d'exercice du métier de berger tant pour l'hébergement, que pour l'acquisition de parcs de tri ou d'aménagements d'impluvium et autres.

Depuis 2015, et jusqu'à 2021, la Région alloue des fonds européens FEDER-POIA, au dispositif « Alpagnes Sentinelles » pour mieux comprendre et anticiper les conséquences du changement climatique en alpage.

BUDGET

3,5 M€

2,5 M€ FEADER

Exemples de travaux sur cabanes

Les Maïtes - Saint-Paul avant et après les travaux



© CERPAM - Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes-Méditerranée

► Salon de l'agriculture le 25 février 2020



© Yann Bouvier

ACTION 54

METTRE EN PLACE UN PLAN D'AIDE À L'APICULTURE

CONTEXTE

Le monde des abeilles de la région est exposé à différentes menaces

- Présence grandissante d'agresseurs de la ruche (Aethina, frelons asiatiques...)
- Fragilité des exploitations apicoles
- Formation professionnelle fragile
- Accentuation de la dégradation climatique
- Exposition aux produits phytosanitaires

Face à ce constat la collectivité régionale a adopté en Assemblée Plénière le 15 mars 2019 une stratégie de soutien à la structuration de la filière apicole consistant à :

- Accompagner les organismes régionaux dans leurs démarches de valorisation des miels régionaux (IGP, Label Rouge)
- Conforter et renforcer les actions de recherche développement en faveur de l'apiculture
- Accompagner les établissements d'enseignement agricole pour faire émerger des apiculteurs aptes à faire face aux exigences environnementales et économiques qui s'imposent à la profession
- Faire réaliser et distribuer des sachets de graines de plantes mellifères favorables au maintien des populations d'abeilles domestiques et sauvages
- Encourager les entreprises, les collectivités territoriales et les gestionnaires d'espaces naturels à installer des ruches

RÉALISATIONS

Cinq nouveaux dispositifs ont été adoptés et fait l'objet d'un vote :

1. L'appui technique et sanitaire aux apiculteurs, détenant au moins 50 ruches, par un organisme apicole reconnu.
2. Les investissements matériels relatifs à la création, la rénovation ou l'extension d'ateliers de transformation à la ferme (miellerie).
3. La mise en place de ruchers sentinelles avec l'ADAPI (association pour le développement de l'apiculture provençale), afin de permettre un renforcement de la surveillance sur l'ensemble du territoire régional. Les informations recueillies permettront d'établir une relation entre exposition aux pesticides et santé des colonies d'abeilles durant les périodes où elles exploitent les ressources disponibles dans leur environnement proche.
4. Appel à projets « sauvons nos abeilles et nos pollinisateurs », organisé autour de deux axes : acquisition et partage de la connaissance, mieux connaître pour mieux protéger les abeilles et les pollinisateurs sur le territoire régional et préservation des espèces pollinisatrices.
5. Soutien à la formation de futurs professionnels de l'apiculture par l'achat de 14 places de formation (BP REA apiculture).

RÉSULTATS

L'approche environnementale et son exigence mettent à l'abri la filière miel d'un marché de plus en plus concurrentiel et mondialisé.

BUDGET

1,5 M€



ACTION 55

PROMOUVOIR UNE GESTION RAISONNÉE DE NOS FORÊTS

CONTEXTE

La forêt couvre
1 591 000 hectares

qui représentent 51 % de notre territoire, dont 34 % de forêts publiques réparties en 23 % de forêts communales et 11 % de forêts domaniales. Plusieurs de ces massifs sont très emblématiques des paysages régionaux et participent donc fortement à son identité (Calanques, Maures, Estérel, Ventoux, Verdon, Écrins...). Multifonctionnelle, multiforme et multi-utilisateurs, la forêt régionale, malgré sa dynamique en superficie et en volume, subit un vieillissement consécutif à une valorisation insuffisante qui appauvrit sa qualité biologique, banalise sa fonction paysagère et accroît le risque incendie.

RÉALISATIONS

Un dispositif « sylviculture » a été voté en juin 2019. Il est dédié au développement du bois d'œuvre, et permet de tester l'intérêt et la viabilité de nouveaux itinéraires sylvicoles spécifiques au bois d'œuvre. Les essences visées sont emblématiques de notre région : mélèze, pin d'Alep, pin sylvestre, pin maritime et cèdre.

Un autre dispositif « Plantation en forêt » contribue à la plantation, notamment de chêne-liège qui ne se régénère pas naturellement et est très efficace contre le feu et pour la captation de CO₂, ou de cèdres, utiles dans les zones très touchées par le changement climatique, et de mélèzes pour la montagne.

Ces deux dispositifs font partie intégrante de l'objectif du programme 1 million d'arbres fixé par la Région à horizon fin 2022.

Une trentaine d'entreprises d'exploitation forestière ainsi que de première et deuxième transformation ont été financées.

La Région a signé deux chartes mises en place par l'interprofession régionale de la filière forêt-bois, Fibois Sud: en « amont », une charte de confiance de la récolte de bois, destinée à rassurer sur les conditions d'exploitation forestière et en « aval », une charte Alliance Régionale Bois Construction Renovation, incitant à la prescription de bois d'œuvre, pour la construction ou la rénovation.

La Région finance également les actions des stratégies locales de développement forestier, de desserte forestière et de modernisation des entreprises sylvicoles et d'exploitation forestière dans le cadre d'appels à projets FEADER ainsi que dans le cadre de la stratégie forestière alpine (CIMA).

RÉSULTATS

Le nouvel appel à projets « stratégie locale de développement forestier » permet de créer de forts liens entre les acteurs

de la forêt et de la construction pour plus d'utilisation de bois locaux et plus de surfaces certifiées PEFC ou équivalent. Le déficit de forêt couverte par des documents de gestion durable commence à se résorber, ils permettent aux propriétaires de valoriser leurs forêts réglementairement selon les prescriptions du document.

BUDGET

6,7 M€
2,3 M€ FEADER

► Signature avec l'Office National des Forêts au Salon de l'Agriculture le 24 février 2020



ACTION 56

SOUTENIR ET ENCOURAGER LES FILIÈRES DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE DANS UNE PRATIQUE RAISONNÉE ET RESPONSABLE

CONTEXTE

La Région est parmi les premières régions françaises pour l'aquaculture marine

avec une dizaine d'entreprises et près de 600 entreprises de pêche. Les professionnels de la pêche et des élevages marins ont attiré l'attention de la Région sur la nécessité d'améliorer la compétitivité du secteur et de développer la promotion et la valorisation des produits de la mer pour aider les consommateurs à identifier les poissons et autres produits de la mer pêchés ou élevés localement.

Un groupe de travail spécifique sur la valorisation des produits de la mer a été créé en 2018 au sein de la Commission Pêche-Aquaculture de l'Assemblée Maritime pour la Croissance Régionale et l'Environnement (AMCRE). Les travaux ont abouti à la conclusion qu'il devenait nécessaire de faire face à la concurrence représentée par les circuits illicites de vente des produits de la mer.

Par ailleurs, dans le cadre du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) dont la Région est Organisme Intermédiaire de Gestion pour 6 mesures régionalisées, parmi lesquelles le soutien des investissements productifs en aquaculture, la collectivité soutient la filière spirulinière.

RÉALISATION

Lancé en mars 2019, au Salon de l'Agriculture et de l'Alimentation, le certificat régional d'activités professionnelles Pêche-Aquaculture se présente sous la forme d'une carte comportant des informations relatives à l'identité et à l'activité du professionnel, ainsi que l'année de délivrance.

En 2019, 562 cartes du certificat d'activité professionnelle ont été distribuées.

En 2020, 592 cartes.

RÉSULTATS

Les acheteurs (consommateurs, poissonniers et restaurateurs) disposent désormais d'une garantie sur la qualité et l'origine des produits

qui leur sont proposés. Ce travail a pu se faire grâce à l'engagement des professionnels et services de l'État aux côtés de la Région.

Le nouveau cahier des charges en agriculture biologique pour la spiruline (microalgue bleue considérée comme un super aliment) est actuellement en cours de finalisation, il permettra aux producteurs locaux d'identifier et mettre en valeur leurs produits vis-à-vis des consommateurs.

BUDGET

Une dizaine d'entreprises de spiruline a été financée au titre du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche pour un montant d'intervention de près de 400000 €.

RÉGION SUD
UNE COP D'AVANCE



UNE PÊCHE RAISONNÉE, C'EST AUSSI UNE ASSIETTE DE QUALITÉ.

“ En lançant un certificat destiné à reconnaître le travail des pêcheurs et à garantir la qualité de nos assiettes, j'engage la Région Sud dans la préservation des ressources de la mer et la lutte contre le braconnage et la pêche illicite. ”

Renaud MUSELIER
Président de la Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

LeSudavance

maregionsud.fr | [f maregionsud](https://www.facebook.com/maregionsud) | [MaRegionSud](https://www.instagram.com/maregionsud) | [@maregionsud](https://www.youtube.com/maregionsud)



▲ La Provence vue du ciel

ACTION 57

UTILISER LES CONTRATS RÉGIONAUX D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL (CRET)

CONTEXTE

Le souci d'équité territoriale par un aménagement durable

et un développement équilibré de l'ensemble du territoire de Provence-Alpes-Côte d'Azur, le nécessaire renforcement et la structuration des bassins de vie au plus proche des attentes de la population ont conduit la Région à signer des Contrats régionaux d'équilibre territorial.

RÉALISATIONS

Les Contrats régionaux d'équilibre territorial de « deuxième génération » déclinent opérationnellement le Plan climat « Une COP d'avance ». 24 CRET 2^e génération ont été votés pour des durées de 3 années. Du plus grand au plus petit : Nice Côte d'Azur, Toulon Provence Méditerranée, Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis, Méditerranée - Porte des Maures/ Golfe de St Tropez/Vallée du Gapeau/Cœur du Var, Pays d'Arles, Cannes - Pays de Lérins, Grand Avignon, Var Estérel Méditerranée/ Pays de Fayence, Ventoux, Luberon, Pays de Grasse, Gapençais, Pays réuni d'Orange et Aigues-Ouvèze en Provence, Durance Luberon Verdon Agglomération, Provence-Alpes Agglomération, Haut Vaucluse, Grand Briançonnais, Pays des Paillons, communauté de communes du Sisteronnais-Buëch, Haute Provence Durance, Serre Ponçon Ubaye Durance, Alpes Provence Verdon, Alpes d'Azur, Lacs et gorges du Verdon.

BUDGET

181 M€

de budget régional engagés depuis 2018, reposant sur plusieurs secteurs de la Région.

RÉSULTATS

En 2018, aucun crédit régional n'était fléché sur cette deuxième génération de contrats. En 2019, ce sont 25 % des crédits qui viennent soutenir une opération du Plan climat, et 50 % en 2020.

ACTION 58

METTRE EN PLACE DES CRITÈRES VERTS POUR TOUS LES FINANCEMENTS AUX COMMUNES ET ENTREPRISES

CONTEXTE

Avec l'adoption de la loi NOTRe,

la Région a vu sa clause de compétence générale disparaître, mais certaines de ses attributions ont été renforcées, notamment dans le domaine du développement économique, de la mobilité et de l'aménagement du territoire. L'exercice de ces compétences renforcées suppose une coopération étroite avec les autres échelons territoriaux, comme les intercommunalités et les communes. Ce partenariat est d'autant plus nécessaire que le désengagement actuel de l'État vis-à-vis des communes est important. Par ailleurs, les communes occupent, au-delà de toute réforme, une place essentielle dans l'organisation territoriale de la République. Elles sont au cœur des relations avec les citoyens. Elles impulsent, par leurs projets et leurs investissements, une dynamique économique et renforcent l'attractivité du territoire régional, en améliorant, au quotidien, le cadre de vie des habitants. De ce point de vue, elles contribuent également à la création et au maintien de l'emploi.

Le financement aux entreprises est, lui, une compétence de la Région.

RÉALISATIONS

Les CRET (Contrats Régionaux d'Équilibre Territorial) de 2^e génération constituent le vecteur de la mise en œuvre du Plan climat. À cet égard, en avril 2020, la Région s'est dotée d'un nouveau cadre d'intervention ambitieux « Accompagner l'aménagement durable dans les CRET et les programmes de rénovation urbaine ». Celui-ci permet d'exiger de la part des porteurs de projets qu'ils proposent des projets d'aménagement d'espaces ou de construction d'équipements publics répondant à des critères environnementaux exigeants.

Ainsi, l'adoption de ce nouveau cadre a pour conséquence une amélioration de la programmation des CRET, notamment sur l'aspect qualité énergétique des constructions.

RÉSULTATS

Le budget consacré à la construction et/ou à la réhabilitation d'équipements publics et de logements s'élève à 63,4 M€ et a permis de financer 161 projets dans le cadre des Contrats Régionaux d'Équilibre Territorial.



ACTION 59

RENFORCER LES EXIGENCES VIS-À-VIS DES ORGANISATEURS D'ÉVÉNEMENTS

CONTEXTE

Les festivals de spectacle vivant,

manifestations culturelles, congrès et salons sont indispensables à la vie culturelle, sociale et économique. Toutefois, le rassemblement sur un temps court et dans un lieu restreint d'un grand nombre de personnes, peut avoir de réels impacts sur l'environnement : production de déchets, déplacements, consommations d'eau et d'énergie, achats de matériels et de prestations ou encore communications liées à l'événement.

RÉALISATIONS

Face aux enjeux écologiques et sociétaux actuels, le Collectif des Festivals Éco-responsables et Solidaires (COFEES) se pose en acteur majeur de la filière culturelle régionale. Il fédère 17 événements de spectacle vivant parmi les plus emblématiques de la région pour proposer des actions innovantes et concrètes en matière environnementale et sociétale. Ces 17 manifestations rassemblent chaque année plus de 700 000 spectateurs sur 6 départements, et embauchent 150 CDI et plus de 2 300 contrats ponctuels.

La Région qui souhaite que ses partenaires culturels participent à la lutte contre le changement climatique, la préservation de l'environnement et le bien-être de sa population veut aller plus loin et intégrer une mention relative à l'éco-responsabilité aux conventions que la Région sera amenée à conclure avec des organismes privés. Dans cette optique, des ateliers de travail collaboratifs ont été mis en place par ARSUD, les labopros « écolos » au printemps 2020. Réunissant à chaque fois une quarantaine d'opérateurs culturels autour des questions écologiques, ces ateliers visent à préciser une forme de « profession de foi » des opérateurs culturels sur les questions écologiques qui pourrait trouver à s'inscrire dans une future charte.

En décembre 2019, le dispositif Attract Congress and Events a été prorogé jusqu'en 2022 ; cette nouvelle version du cadre d'intervention encourage le développement de pratiques vertueuses en matière de développement durable pour tout événement. Ainsi, une prime pouvant aller jusqu'à 20 % de la subvention, est ajoutée, en fonction de la stratégie de développement durable proposée par l'organisateur.

RÉSULTATS

En incitant les organisateurs d'événements à prendre en considération la question environnementale,

la Région met en cohérence l'ensemble de sa politique. Mais il est à noter que de plus en plus d'opérateurs culturels intègrent les questions écologiques non seulement dans leurs démarches mais aussi au cœur de leur politique de programmation ou de création.

BUDGET

En 2020, la Région a renforcé son soutien au Collectif des Festivals Éco-responsables et Solidaires, l'un des principaux partenaires (40 000 €).

780 000 € Congrès



4

UN PATRIMOINE NATUREL préservé

Composée d'une mosaïque de milieux naturels remarquables, Provence-Alpes-Côte d'Azur est la région métropolitaine de France la mieux dotée en espèces animales et végétales. Cette région méditerranéenne et alpine est également riche de très nombreuses espèces endémiques. Ce patrimoine d'exception est cependant fragilisé et confronté d'ores et déjà au changement climatique.

Quelques résultats

- La Région a été retenue par la Commission Européenne pour le programme LIFE INTEGRE déchets, intitulé « SMART WASTE Provence-Alpes-Côte d'Azur » qui prévoit 34 M€ d'actions dont 10 M€ de financements européens
- Programme 1 million d'arbres en Région
- 100 % des ports engagés dans la démarche « ports propres ». 20 ports ont reçu la nouvelle certification « Ports propres actifs pour la biodiversité »

ACTION 60

ZÉRO DÉCHET PLASTIQUE EN MER EN 2030

CONTEXTE

Depuis 2016, la Région s'est engagée dans la réalisation d'un programme

visant la réduction de la pollution des milieux naturels par les plastiques.

RÉSULTATS

La dynamique régionale était déjà bien en place lorsque les initiatives nationales,

réglementaires sont venues renforcer la portée des messages et outils jusqu'alors portés par la Région de façon volontariste. Cette prise en compte précoce permet désormais au territoire, d'une part d'anticiper les échéances réglementaires à venir, d'autre part de s'appuyer sur un réseau « d'apporteurs de solutions » (au plastique à usage unique par exemple), local et pourvoyeur d'emplois.

Enfin, riche de l'expérience acquise en 4 ans sur ce sujet, la Région se positionne comme leader des initiatives conduites à l'échelle méditerranéenne, notamment en travaillant avec l'Union internationale pour la conservation de la nature à un appel engageant, balisant la route des collaborations à venir pour protéger la Méditerranée des pollutions par les plastiques.

RÉALISATIONS

Économie circulaire des plastiques en Région

Depuis 2017, l'appel à projets Filidéchet intervient sur la valorisation des plastiques ou sur des méthodes d'accompagnement à une meilleure gestion des plastiques : au total, 17 projets sont en cours.

Sur l'enjeu spécifique du recyclage des plastiques agricoles, la Région s'est fortement mobilisée, en particulier avec l'équipement de collecte et la création de la première déchèterie exclusivement dédiée aux plastiques agricoles à Pernes les Fontaines.

Protéger et dépolluer les milieux naturels

La Charte d'engagement « zéro déchet plastique » est désormais signée par 117 acteurs régionaux.

Outre la Charte, la Région soutient également la plateforme collaborative ReMed zéro plastique.

En région, 128 acteurs sont d'ores et déjà partenaires et inscrits sur la plateforme.

Réalisé en partenariat avec le Muséum National d'histoire Naturelle, la plateforme ReMed est désormais prête pour un déploiement national sous l'appellation « Zéro déchet sauvage ».

L'appel à projets mené au titre de l'action 81 « fonds de dépollution » complète le dispositif.

Exemplarité régionale

La Région engage des actions de réduction du plastique auprès des lycées.

**Thomas n'a pas le goût du plastique.
Surtout dans son restaurant scolaire.
La Région Sud non plus.**



« Éliminer la vaisselle plastique, privilégier les produits à la coupe, remplacer les bouteilles en plastique et sensibiliser les lycéens aux gestes du tri. La Région s'engage pour des restaurations scolaires zéro déchet plastique. L'objectif ? Faire de Provence-Alpes-Côte d'Azur la Région avec une Cop d'avance. »

**LA RÉDUCTION DES DÉCHETS
C'EST L'AFFAIRE DE TOUS.**

Renaud MUSELIER
Président de la Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur



maregionsud.fr/reduction-dechets

f maregionsud | MaRegionSud | @maregionsud



SIGNATAIRES DE LA CHARTRE ZÉRO DÉCHET PLASTIQUE EN SEPTEMBRE 2020

Légende
Signataires engagés dans la chartre zéro déchet plastique (118)

- Entreprises (49)
- ▲ Etablissements scolaires (9)
- Communes (16)
- Intercommunalités (8)
- Conseils Départementaux (1)

Partenaires (35)*

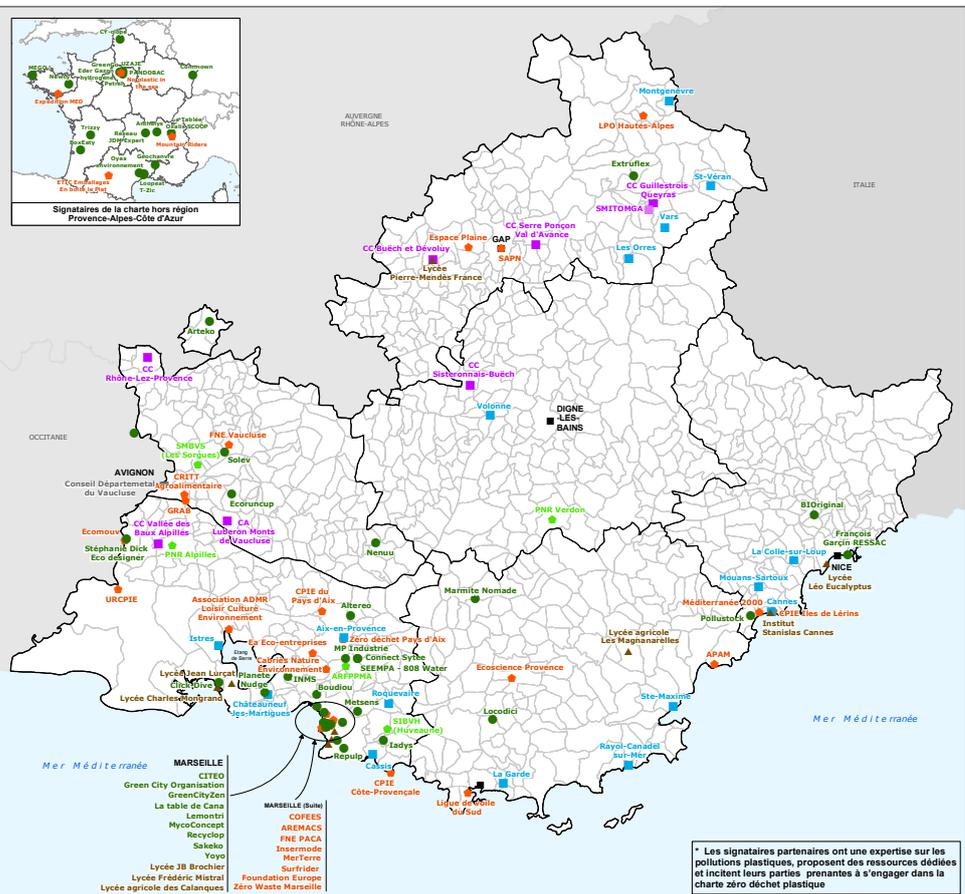
- Associations (30)
- Gestionnaires de milieux aquatiques ou de milieux naturels (5)

■ Préfecture de région / de département
□ limite régionale
□ limites départementales
□ limites communales

Dispositif proposé par : **RÉGION SUD** PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Animé par : **ARBE** AGENCE REGIONALE POUR LE BIEN-ÊTRE DE L'ENVIRONNEMENT

Source des données : ARBE - Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Date de validité des données : Septembre 2020
Fonds de carte : © IGN - BD CARTO / GEOFLA ©
Réalisation : ARBE - septembre 2020



ACTION 61

ADOPTER UN GRAND PLAN INCENDIE

CONTEXTE 8 incendies sur 10 sont directement le fait d'imprudences,

bien davantage que d'actes de malveillance. Lorsque la forêt est bien surveillée, les départs de feu sont éteints avant qu'ils ne causent des dégâts importants. La formation des personnes et la sensibilisation de tous les publics sur les comportements à risque dans et aux abords des forêts contribuent pour une large part à la diminution des départs de feux.

RÉSULTATS Une « garde régionale forestière », très appréciée de la population, et qui s'étoffe (de 110 en 2018 à 136 en 2020).

La Région s'implique dans la lutte contre les incendies en participant à la réhabilitation du pélicandrome d'Hyères.

Avec son programme planter 1 million d'arbres en région (voir action nouvelle), la Région participe activement à la réhabilitation de terrains incendiés sur lesquels la régénération naturelle est inefficace.

BUDGET 12,3 M€ Risque Forêt

1,5 M€ FEADER

2 M€ FEDER POIA

24 M€ Autres risques

RÉALISATION Soutien aux achats des comités communaux feux de forêt

La garde forestière a été étoffée en 2020 et compte 136 gardes déployés sur 11 territoires. La promotion 2020 a également bénéficié d'une formation dématérialisée.

Le dispositif d'aide en faveur de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans communaux de gestion des obligations légales de débroussaillage (OLD) voté en juin 2019 est apprécié des collectivités.

L'adaptation et le renforcement du réseau aéroportuaire spécialisé dans l'accueil des avions bombardiers d'eau est un élément essentiel du dispositif de lutte contre les incendies. Des études en vue de la réhabilitation du pélicandrome d'Hyères vont démarrer en 2020 et la Région va aider financièrement ce projet.

La Région anime le Comité régional de concertation sur les risques naturels depuis 2018. Dans ce cadre, elle a piloté la réalisation d'un Livre blanc sur les risques naturels (inondations, incendies et multirisques montagne).



EN RÉGION SUD,

la Garde régionale forestière protège nos forêts.

“ Avec 9 Parcs Naturels Régionaux 50 % de forêts composant son territoire, Provence-Alpes-Côte d’Azur est un écrin pour notre environnement. Chaque année, notre Plan incendie, inscrit dans le Plan climat régional « une COP d’avance », prévoit le déploiement d’une centaine de jeunes de la Garde régionale forestière, formés pour sensibiliser les habitants et les touristes aux risques d’incendie et pour protéger notre territoire aux côtés des professionnels du feu. ”

Le Président de la Région

Retrouver notre film
sur maregionsud.fr/planclimat

maregionsud.fr

 [maregionsud](https://www.facebook.com/maregionsud) |  [MaRegionSud](https://twitter.com/MaRegionSud) |  [maregionsud](https://www.instagram.com/maregionsud)



1 MILLION D'ARBRES PLANTÉS DANS LA RÉGION SUD D'ICI 2021



LE JACKPOT POUR LE CLIMAT ET LA BIODIVERSITÉ !

“ Cette action est l’une des mesures phares du Plan Climat régional « Une COP d’avance ». Nous allons contribuer à planter avec l’aide de l’ONF, des propriétaires forestiers et des maires, 1 million d’arbres d’espèces différentes dans les forêts de notre région, ainsi que dans nos villes. Les arbres contribuent à neutraliser les polluants atmosphériques et à embellir notre environnement. ”

Renaud MUSELIER

Président de la Région
Provence-Alpes-Côte d’Azur



maregionsud.fr/planclimat

[f maregionsud](#) | [MaRegionSud](#) | [maregionsud](#)



Conception-réalisation: Direction de la Communication et de la Marque de la Région Sud. Illustration: Gettyimages.



▲ Séquence 1 million d'arbre à Aubagne

ACTION NOUVELLE

UN MILLION D'ARBRES PLANTÉS D'ICI 2021

CONTEXTE

L'arbre fonctionne comme un accumulateur de carbone.

En ville, les arbres participent à la lutte contre l'effet « îlot de chaleur » en diminuant les températures jusqu'à plus de 10 degrés. Ceci a conduit la Région à engager un plan ambitieux : un million d'arbres plantés d'ici 2022.

RÉALISATION

Ce dispositif concerne les plantations en forêt (à hauteur de 800 000) et les plantations en ville (à hauteur de 200 000)

Sur la partie arbres en forêt : il s'agit de régénération, de restauration de terrains incendiés ou de plantations de maintien et d'enrichissement. En forêt, 450 ha principalement de mélèze, pin d'Alep, pin noir, cèdre, pin Salzman, chêne vert ou encore chêne pubescent ont été plantés.

Il concerne également les vergers (pommes, poires, cerises, pêche – nectarines, abricot et raisin). 465 ha ont fait l'objet d'une aide.

Sur la partie arbre en ville, la Région accompagne les communes et établissements publics de coopération intercommunale, mais également les bailleurs privés, les entreprises et les associations, dans leurs projets de plantation d'arbres en ville. Depuis la mise en place de ce dispositif fin 2019, ce sont plus de 50 projets qui ont été soutenus.

Il concernera prochainement les ripisylves (du latin ripa, « rive » et silva, « forêt »), bois, buissons présents sur les rives d'un cours d'eau, d'une rivière.

Aujourd'hui 500 000 arbres (y compris vergers fruitiers et arbres en ville) sont en cours de plantation.

De plus, la création d'un mécanisme de co-financement grâce à des fonds privés est en cours.

Enfin, une convention entre la Région, la Fédération Française de Tennis (FFT) et l'Office National des Forêts contribuera à compenser le bilan carbone des participants aux tournois (staff, spectateurs, téléspectateurs) par le financement d'opérations, entrant dans le label bas carbone. Six projets ont été identifiés sur le territoire régional correspondant à 15 000 tonnes de CO₂ (1 français émet 12 tonnes de CO₂ par an en moyenne, ce qui équivaut aux émissions de 1 250 habitants sur une année).

RÉSULTATS

À travers son initiative phare, la Région associe le monde sportif et avec cette initiative,

la FFT souhaite lancer un mouvement fédérateur d'actions contre le changement climatique. Le tennis international de haut niveau a le pouvoir de réunir des millions de passionnés dans le monde entier autour d'une thématique et de valeurs communes.

BUDGET

3 M€ d'ici 2021

ACTION 62

COORDONNER ET ANIMER LA POLITIQUE RÉGIONALE DE L'EAU

CONTEXTE

La gestion intégrée de la ressource en eau

est l'un des enjeux principaux du développement économique durable des territoires méditerranéens. La nécessité de transferts des ressources entre les territoires de montagne et le littoral pour assurer un accès durable à l'eau pour tous les habitants dans un contexte de raréfaction annoncée par les climatologues et de demande croissante liée au développement de l'urbanisation, rend pertinent l'échelon (géographique) régional pour mener des actions de concertation entre les différents niveaux de gestion opérationnelle pour anticiper, planifier et rationaliser les partages de la ressource en eau.

RÉALISATION

La Région a demandé et obtenu la délégation d'une mission d'animation et de concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques (décret ministériel du 09/07/2018) dans le cadre des opportunités offertes par la loi NOTRe.

Afin de fédérer les acteurs du territoire autour de la démarche et d'échanger avec eux, une Tournée de la Charte régionale de l'eau a été organisée en 2019.

Ces ateliers ont débouché sur le forum régional de l'eau le 22 octobre 2019 qui a permis de présenter la feuille de route de la mission d'animation de la politique de l'eau, confiée par l'État à la Région.

En 2020, une évolution des instances de l'AGORA, instance de gouvernance régionale de l'eau, est proposée pour rendre plus opérationnelle la mission d'animation et de concertation de la Région.

BUDGET

Temps Ressources humaines Région
Participations statutaires aux syndicats
(Durance, Berre, Rhône):

3,2 M€

RÉSULTATS

**Plus de 200 personnes
ont participé aux ateliers
de la Tournée de la Charte
régionale de l'eau et près
de 150 personnes au forum
régional de l'eau le 22 octobre.**

**Seules trois Régions ont obtenu
la délégation de cette mission
d'animation par l'État : Sud,
Bretagne et Grand-Est.**



ACTION 63

ÉLABORER UN PLAN RÉGIONAL D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

CONTEXTE

Dans notre région, la première contrainte des milieux aquatiques

est de composer avec des périodes de sécheresse prolongées, entrecoupées de crues soudaines et violentes. La tendance à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des sécheresses est sensible depuis la fin des années 1980, comme le montre notamment la répétition des épisodes secs depuis le début du XXI^e siècle. Malgré des aménagements importants de transferts d'eau, les dernières sécheresses ont montré les difficultés réelles qu'elles peuvent engendrer pour certains usages et certains acteurs économiques.

RÉALISATION

Le Plan régional d'adaptation aux changements climatiques dédié à la ressource en eau se compose de plusieurs axes :

- un porter à connaissance des acteurs du territoire des impacts des changements climatiques sur les ressources en eau grâce à un partenariat avec le GREC Sud ;
- une étude de la vulnérabilité des milieux aquatiques et des zones humides aux changements climatiques ;
- une stratégie de soutien à l'agriculture pour un usage raisonné et durable de l'eau qui se décline au travers de la démarche prospective PROHYDRA (action 64) et la concession régionale du Canal de Provence (action 65) ;
- la mise en œuvre, à partir de 2020, de la feuille de route de la mission d'animation et de concertation de la Région.

RÉSULTATS

8 règles relatives à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques

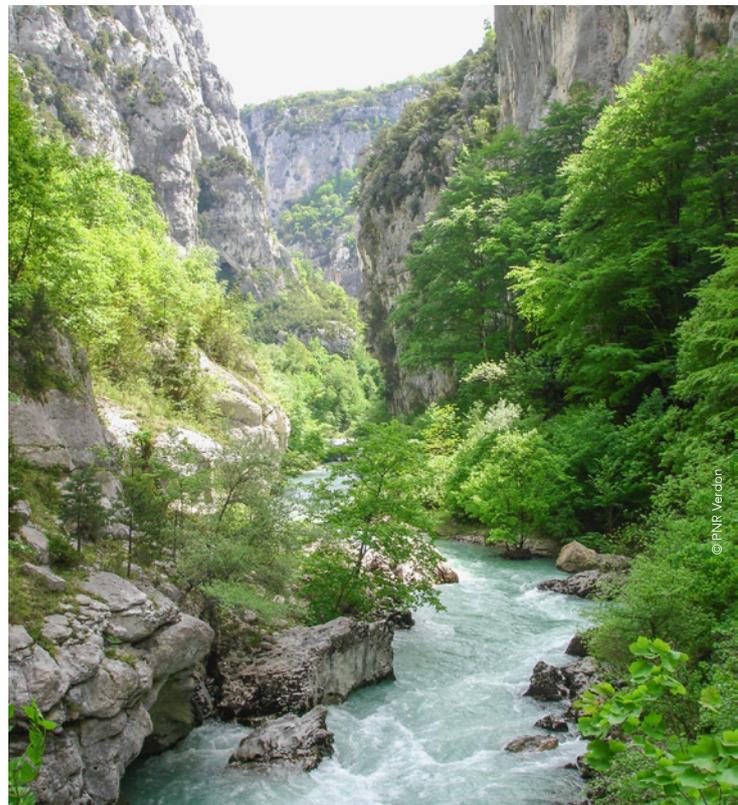
ont été intégrées au Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADET) dont :

- S'assurer de la disponibilité de la ressource en eau à moyen et long terme
- Identifier et sécuriser les secteurs vulnérables des ressources stratégiques ou zones pour la recharge quantitative et qualitative des nappes phréatiques
- Éviter l'ouverture à l'urbanisation et le déclassement des surfaces agricoles équipées à l'irrigation

BUDGET

1,2 M€

▼ Clue d'Aiglou, Vallée de l'Esteron



ACTION 64

ÉLABORER UN PROGRAMME RÉGIONAL POUR L'HYDRAULIQUE AGRICOLE À L'HORIZON 2028

CONTEXTE

L'hydraulique agricole se situe aujourd'hui à la croisée de plusieurs enjeux du territoire régional :

- les limites de la ressource en eau et les besoins en eau des milieux naturels dans un contexte de changement climatique ;
- les nouveaux besoins en eau agricole face à ce même changement climatique ;
- des projets d'envergure issus des territoires sur l'extension des réseaux d'irrigation et l'expérimentation sur des cultures traditionnelles menées au sec (vigne de cuve, olivier, lavandin, blé dur, amandier, truffe, figuier) ;
- la fragilité de certains équipements collectifs parfois anciens ; le développement de prélèvements individuels dans les nappes phréatiques par forage...

Afin de disposer d'une vision globale des projets d'aménagement hydraulique agricole à l'horizon 2028 et de se fixer des priorités d'intervention, la Région lance l'étude PROHYDRA2028 : programme régional de l'hydraulique agricole en Provence-Alpes-Côte d'Azur à l'horizon 2028.

BUDGET

37 M€

de fonds publics (Fonds européen agricole pour le développement rural, Agence de l'eau, Région, Département)

RÉALISATION

En 2019, l'étude a permis de disposer d'une vision régionale des besoins en équipements en hydraulique agricole pour faire face au changement climatique et au maintien du dynamisme agricole.

L'étude met en évidence des besoins importants d'investissements à venir, près de 700 M€ pour les 10 prochaines années aussi bien en extension de réseaux qu'en modernisation voire maintien et réhabilitation des réseaux existants.

En 2020, une phase de hiérarchisation et planification des projets est réalisée en concertation avec les principaux partenaires de l'hydraulique agricole.

RÉSULTATS

La construction de la prochaine programmation régionale en matière d'hydraulique agricole dans le cadre de la nouvelle Politique agricole commune (PAC) pourra s'appuyer sur ce programme régional.

L'une de ses priorités étant l'adaptation de l'agriculture et de l'irrigation à la diminution des ressources en eau, il sera également un outil d'accompagnement des structures pour anticiper les changements climatiques à venir.

ACTION 65

SAUVEGARDER D'ICI À 20 ANS DES FILIÈRES ET DES CULTURES AGRICOLES EMBLÉMATIQUES DE NOTRE RÉGION

CONTEXTE

La Région, par ses compétences en aménagement du territoire

et développement économique, intervient dans le domaine de l'eau. Propriétaire des ouvrages, équipements et réseaux du canal de Provence qui représentent un patrimoine de 2,8 milliards d'euros, la Région a confié l'aménagement hydraulique de la région à la SCP (Société du Canal de Provence) par délégation de service public. 70 % du territoire régional est couvert par la concession.

De futurs aménagements participeront à l'adaptation de notre région au changement climatique, compte tenu de la nécessité de disposer d'irrigation pour soutenir l'activité agricole régionale. La SCP a distribué 620 millions de m³ en trois ans, dont 135 millions pour l'irrigation agricole. Aujourd'hui les investissements sont le plus souvent multi-usages. Ils concernent aussi bien la distribution d'eaux rurales, urbaines, industrielles sans oublier celles liées à la défense incendie.

Pour mémoire, la Région pilote l'étude Prohydra 2028 qui vise à définir le cadre de tous les investissements hydrauliques agricoles de toutes les parties prenantes d'ici 2028 afin d'optimiser les orientations politiques et l'ingénierie financière des projets recensés. (Action 64)

BUDGET

10,8 M€

dont 3,6 M€ Calavon - Sud Luberon

RÉALISATIONS

En octobre 2020, la Région a entériné un nouveau Plan d'Aménagement et d'Investissement plus ambitieux de la Société du Canal de Provence, dont 384 M€ au titre de 2018-2027 (contre 328 précédemment, soit +56 M€). Depuis 2018, les premières opérations ont été lancées au premier rang desquelles la mise en application du contrat multipartenarial prévoyant d'irriguer 30 200 ha supplémentaires sur la période 2018 à 2038. Les principaux aménagements hydrauliques démarrés concernent la viticulture dans le Var et le Vaucluse ainsi que le plateau de Valensole dans les Alpes de Haute-Provence pour la lavandiculture de renommée mondiale.

En trois ans, la Société du Canal de Provence a équipé 1767 hectares nouveaux et a dépensé 95,6 M€ dans son programme de rénovation du patrimoine afin de maintenir une efficacité remarquable de distribution supérieure à 93 %.

RÉSULTATS

En 2020, la Société du Canal de Provence dessert 89 000 ha de surfaces agricoles sur tout le périmètre de la concession. Au terme du Plan d'Aménagement et d'investissement 2018-2038, il est prévu de desservir 30 200 ha supplémentaires. En 2021, avec le concours du Fonds européen agricole pour le développement rural, les deux projets d'aménagement d'hydraulique agricole sur le plateau de Valensole et de la vallée du Jabron vont entrer dans une phase opérationnelle. Les nouvelles participations des EPCI et des agriculteurs permettent d'assurer ou d'accélérer la réalisation de ces aménagements.



▲ Canal de Provence



ACTION 66

CRÉER L'AGENCE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ

CONTEXTE

La Loi pour la reconquête de la biodiversité,

de la nature et des paysages (du 8 août 2016) a créé l'agence française pour la biodiversité, devenue depuis l'Office français de la Biodiversité, qui a deux rôles majeurs : un appui scientifique, technique et financier aux politiques de l'eau, de la biodiversité et des milieux marins, de l'État et des collectivités territoriales et des missions de police administrative et judiciaire relatives à l'eau et à l'environnement, en liaison avec les établissements publics compétents dans le cadre d'unités de travail communes. Les Régions, en partenariat avec l'Office français de la biodiversité, ont la possibilité de créer des Agences régionales de la biodiversité.

RÉALISATION

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Agence régionale de la biodiversité a été créée le 1^{er} janvier 2019. La Région, l'État, l'Office français de la Biodiversité, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse n'ont pas souhaité créer une nouvelle structure mais fonder un partenariat fort pour la biodiversité en s'appuyant notamment sur les ressources existantes. Quatre objectifs stratégiques ont été adoptés :

1. Accompagner les projets et les démarches territoriales pour faire de la préservation et de la reconquête de la biodiversité, un levier de développement et d'innovation.
2. Améliorer et valoriser les connaissances sur la biodiversité et l'environnement pour éclairer les politiques publiques.
3. Informer, sensibiliser, éduquer et former les acteurs des territoires aux enjeux de la biodiversité.
4. Se positionner en cœur de réseaux des différents acteurs territoriaux pour une montée en compétences et le développement de projets innovants.

Ces quatre objectifs se déclinent annuellement en missions et programme d'actions, avec comme opérateur principal, l'Agence régionale de la Biodiversité et de l'Environnement, mais également l'ensemble des acteurs régionaux impliqués dans la préservation de la biodiversité.



▲ Guêpier d'Europe

BUDGET

4,5 M€

RÉSULTATS

Une des premières Agences régionales de la biodiversité en France a été créée en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

ACTION 67

SOUTENIR LES CENTRES DE SAUVEGARDE DE LA FAUNE SAUVAGE

CONTEXTE

L'érosion de la biodiversité

dans son ensemble est plus que jamais un sujet d'actualité. Les raisons invoquées pour expliquer cet appauvrissement du vivant sont multiples et liées la plupart du temps à la détérioration des écosystèmes sous l'effet des activités humaines. On peut également ajouter à cet impact majeur sur la survie des espèces, la destruction directe des individus. Ces menaces pèsent sur la faune sauvage et participent au déclin de nombreuses espèces.

RÉALISATION

La Région apporte un soutien annuel envers les trois centres de sauvegarde de la faune sauvage (Buoux, Parc ornithologique de Pont de Gau et celui porté par la SOPTOM dédié aux tortues). Ce sont des lieux d'accueil et de soin pour près de 1 600 animaux blessés chaque année.

La Région agit également en faveur de la sauvegarde des vautours, de l'Aigle de Bonelli, de la Vipère d'Orsini et des Chiroptères à travers des conventions de partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Ligue pour la Protection des Oiseaux Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Groupe Chiroptères de Provence.

Une nouvelle action a été financée par la Région en 2019 relative à la réintroduction des bouquetins portée par l'Office de tourisme intercommunal les Hautes Terres de Provence dans le Massif des Monges.

Une étude de faisabilité est également menée par la SOPTOM en vue de la réintroduction des Tortues d'Hermann sur des sites incendiés dans le Var.

RÉSULTATS

La Région apporte son soutien en faveur de la sauvegarde de la faune sauvage

par le financement aux 3 centres de sauvegarde, à la préservation d'espèces menacées et en l'étendant à de nouvelles espèces comme les bouquetins. Elle participe également aux programmes d'actions régionaux ou nationaux concernant l'aigle de Bonelli, la vipère d'Orsini et les chiroptères.

L'Union Européenne est présente aux côtés de la Région pour soutenir nombre de ces actions. Sur le Massif des Alpes, c'est 2 millions d'euros engagés auprès de partenaires comme l'Office Français de la Biodiversité, l'Office National des Forêts Midi-Méditerranée, les Conservatoires d'Espaces Naturels, le Conservatoire Botanique National Alpin, les Parcs naturels régionaux et les Parcs nationaux, au bénéfice de la faune sauvage mais aussi de la flore menacée.

BUDGET

1,3 M€

ACTION 68

PROTÉGER, RESTAURER, VALORISER LA BIODIVERSITÉ DES RIVIÈRES

CONTEXTE

La région compte une exceptionnelle diversité de milieux aquatiques

46 000 km de cours d'eau dont près de la moitié sont classés en réservoirs de biodiversité et 6 % du territoire classés en zones humides, dont certaines d'importance majeure au niveau national voire international.

RÉSULTATS

L'actualisation en 2019 de la liste rouge nationale des poissons d'eau douce menacés fait apparaître une aggravation de la situation ;

parmi les 15 espèces menacées au niveau national, six sont présentes en région. Ce constat confirme l'importance de poursuivre et de renforcer les opérations de restauration des milieux.

BUDGET

6 M€

hors participations statutaires

3,5 M€ FEDER

RÉALISATION

Outils de programmation et de concertation locale, la Région est engagée dans 13 contrats de milieux en cours d'exécution en 2020 et 6 nouveaux contrats en cours d'élaboration. Dans ce cadre, elle soutient des opérations de restauration du fonctionnement naturel des cours d'eau, la préservation et les travaux d'aménagement de zones humides, le suivi de la qualité de l'eau, la gestion concertée de la ressource en eau.

Une nouvelle convention-cadre avec les associations de pêcheurs et l'association Migrateurs Rhône Méditerranée se déploie sur la période 2019-2021.

Dans le cadre du plan Rhône, la Région soutient des actions de recherche et des études et travaux de restauration.

La mesure du FEDER « réduire la pression sur la biodiversité en intervenant sur la trame verte et bleue » a permis de soutenir des projets de restauration de la biodiversité aquatique.

Dans le cadre du programme européen FEDER dédié au Massif Alpin, les lacs et les zones humides alpins ont été ciblés pour des opérations d'acquisition de connaissances, de restauration de milieux et de mobilisation des élus et des publics.



ACTION 69

CRÉER UNE NOUVELLE RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE PAR AN

CONTEXTE

Créer des Réserves naturelles régionales (RNR)

est un moyen d'augmenter la résilience des espaces naturels face aux changements climatiques. Territoires d'atténuation par nature quand ils sont en bonne santé, les espaces protégés sont aussi des sentinelles des changements et des amortisseurs qui permettent de trouver des adaptations aux changements climatiques via des solutions fondées sur la nature. Les Régions sont en charge des RNR depuis 2002.

RÉALISATION

Le rythme extrêmement rapide d'une réserve naturelle régionale chaque année, compte tenu de la complexité des questions foncières, est actuellement tenu. En effet, l'extension de 116 ha de la RNR des Partias est venue clôturer l'année 2019. Le 6 mars 2020, la Région a classé la 7^e RNR de Provence-Alpes-Côte d'Azur, celle du Pourra-Domaine du Ranquet, sur 315 ha. Cuvette endoréique et zone humide des étangs d'Istres, elle se situe sur les communes de Port-de-Bouc et de Saint-Mitre-les-Remparts.

La Région, en tant qu'autorité compétente, en a actuellement classées 7 pour près de 4467 hectares.

Des nouvelles investigations sur d'autres sites, sont en cours comme sur les Baronies orientales depuis fin 2018 et comme la Forêt de Vachères-Fuyara dans le Luberon et les marais de Raphèle-les-Arles lancées en fin d'année 2020.

RÉSULTATS

La surface des zones protégées par réserve naturelle régionale passe de 4 036 à 4 467 hectares, soit +11 % entre 2018 et 2020.

BUDGET

800 000 €



ACTION 70

RÉDUIRE LA PRESSION SUR LA BIODIVERSITÉ EN RÉTABLISSANT LES TRAMES VERTES ET BLEUES PAR DES ACTIONS TRÈS CONCRÈTES

CONTEXTE

La fragmentation des habitats

est considérée aujourd'hui comme la première cause de perte de biodiversité, liée principalement aux changements d'occupation du sol, provoquée par le développement accru des infrastructures, l'urbanisation et ses formes urbaines très consommatrices d'espace encore en nette expansion, la pollution, l'intensification de la sylviculture et l'intensification ou l'abandon de l'agriculture.

La fragmentation limite donc les possibilités d'échanges entre les tâches d'habitats naturels favorables, fragilisant en cela les échanges génétiques entre les populations de faune et de flore sauvages.

La trame verte et bleue vise à enrayer la perte de biodiversité, en préservant et en restaurant des réseaux entre milieux naturels qui permettent aux espèces de circuler et d'interagir. Ces réseaux d'échanges sont appelés continuités écologiques.

RÉALISATIONS

Les maîtres d'ouvrage, porteurs d'infrastructures linéaires ont été invités à participer à un **Club Infrastructures** afin d'échanger, de partager, de capitaliser les connaissances, les expériences, les bonnes pratiques...

Depuis 2018, ces maîtres d'ouvrages mettent en place des projets d'envergure :

- SNCF Réseau travaille sur plusieurs secteurs de la région afin de préserver la biodiversité sur et aux abords des emprises.
- VINCI Autoroutes a mis en place un suivi écologique sur les 6 écoponts déjà construits et est en voie d'installer 7 écoducs sur son réseau autoroutier.
- ENEDIS a supprimé l'impact d'une infrastructure linéaire aérienne sur le déplacement des oiseaux dans le Parc naturel régional des Alpilles.
- RTE développe le projet BELIVE : gestion alternative de la végétation sous les lignes en faveur de la biodiversité.

Le **projet européen BIODIVALP** se déploie. L'objectif est de mettre en place des trames vertes transnationales avec l'Italie.

RÉSULTATS

Le respect de la trame verte et bleue est de plus en plus pris en compte par les opérateurs de réseaux.

BUDGET

1 M€

ACTION NOUVELLE

APPEL À PROJETS « ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE POUR PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ RÉGIONALE »

CONTEXTE

Cet appel à projets constitue depuis 2019

le principal levier de financement de la Région pour préserver les espèces et les habitats emblématiques régionaux et lutter contre les organismes considérés comme nuisibles ou non désirés. Il accompagne des projets de préservation des espèces, de leurs habitats, tout en favorisant leurs déplacements et concerne l'ensemble des gestionnaires d'espaces naturels de la région, ainsi que les associations et collectivités œuvrant dans le domaine de la biodiversité.

RÉALISATION

Depuis deux ans, l'appel à projets rencontre un fort succès et ne peut répondre à l'ensemble des dossiers déposés (par exemple en 2019, 45 dossiers de demandes de subvention). 29 dossiers prioritaires en 2019, ont été retenus pour un montant d'aide de plus de 610 000 €, 25 dossiers en 2020 pour un montant d'aide de 680 000 €. Ils visent à l'amélioration des connaissances d'espèces emblématiques, aux continuités écologiques, aux centres de soins (mentionnés précédemment), et à la préservation des habitats de ces espèces.

Par effet de levier, des cofinancements du programme FEDER pour le Massif Alpin peuvent venir en complément des subventions régionales pour accompagner les projets ambitieux.

RÉSULTATS

Un engouement fort des acteurs de la biodiversité pour cet appel à projets.

BUDGET

1,3 M€

ILLUSTRATION

Le maillage de haies - PNR de Camargue

Le projet porté par le Parc naturel régional de Camargue vise à améliorer la trame verte via une campagne de réimplantation de haies en milieu rizicole le long des canaux d'irrigation afin de limiter les incursions des flamants roses dans les rizières et favoriser la biodiversité sur ces terrains agricoles (chauves-souris notamment) grâce à :

- La mise à jour du logiciel CAMGIS, outil d'aide à la décision permettant d'optimiser les sites de plantations selon une analyse multi-critères (intérêts agronomiques et biodiversité)
- L'accompagnement et le conseil auprès de cinq riziculteurs volontaires (localisation des linéaires, choix des essences, etc.)
- L'achat de plants, leur plantation et entretien (arrosage, débroussaillage, etc.)



ACTION 71

SOUTENIR LES COMMUNES DANS LEURS DISPOSITIFS DE LUTTE POUR SAUVER LES PALMIERS

CONTEXTE

Produit de la mondialisation, le charançon a traversé la planète en 25 ans,

de l'Asie du Sud-est, d'où il est originaire. Il est apparu dans le Var en 2006 et colonise maintenant toute la bande littorale de Menton à Martigues. Il touche surtout les "palmiers des Canaries" et les dattiers.

Deux autres ravageurs peuvent atteindre les palmiers: le papillon palmivore et la fusariose (champignon vasculaire).

RÉALISATION

Depuis 2016, la Région agit en faveur de la lutte contre la propagation des ravageurs des palmiers. Cela s'est traduit par le lancement d'un appel à projets chaque année.

En quatre ans, la Région a financé 32 projets (dont 10 en 2020):

- Des projets de traitements biologiques des palmiers portés par les communes de Nice, Cannes, Saint Laurent du Var, Villefranche sur Mer, Menton, Mandelieu la Napoule et le Parc national de Port-Cros
- Des plateformes ou programmes de lutte collective avec la communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée, la communauté d'agglomération Sophia Antipolis et la commune de Vence
- Des expérimentations de lutte complémentaire portées par le Parc national de Port-Cros et le Conservatoire Botanique National Méditerranéen (CBNMED), de sélection massale et d'identification de palmiers plus tolérants au charançon rouge portées par l'INRAE Villa Thuret et le CBNMED
- Des programmes de recherche avec le projet BIOPALM, porté par l'Institut national de la recherche agronomique, qui cherchent une nouvelle solution biologique de lutte contre le papillon palmivore
- Des outils d'analyse sur le patrimoine arboré des communes et outils de sensibilisation du grand public (moyens de lutte et réglementation)

RÉSULTATS

La Région et ses partenaires agissent concrètement pour limiter la propagation des ravageurs des palmiers et leurs destructions mais l'objectif d'éradication totale est désormais inatteignable en zone méditerranéenne.

(cf. rapport de l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail publié en janvier 2019).

BUDGET

425 000 €

ACTION 72

PROMOUVOIR LA FISCALITÉ POSITIVE ET LES DISPOSITIFS DE VALORISATION DU TRI

CONTEXTE

La Loi relative à la lutte contre le gaspillage

et à l'économie circulaire prévoit de nouveaux objectifs de réduction de la production de déchets, à savoir une réduction de 15 % des déchets ménagers et assimilés produits par habitant d'ici 2030 par rapport à 2010 (soit éviter de produire près de 90 kg par habitant par an, en France).

Elle prévoit également un ensemble de mesures permettant une transition vers un nouveau modèle économique, économe en ressources et moins producteur de déchets. Le tri est mis en avant. La Loi propose, aussi, des mesures permettant de favoriser et de simplifier les gestes de tri.

Le nouveau cadre d'intervention régional, adopté en octobre 2020, prévoit un soutien aux plans et mesures de prévention et de tri des déchets et à la tarification incitative, au bénéfice des collectivités.

RÉALISATIONS

Tarification incitative/fiscalité positive/valorisation du geste de tri :

L'obligation réglementaire de mise en œuvre partielle de la tarification incitative, inscrite dans la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte de 2015, est traduite par la Région dans la planification régionale.

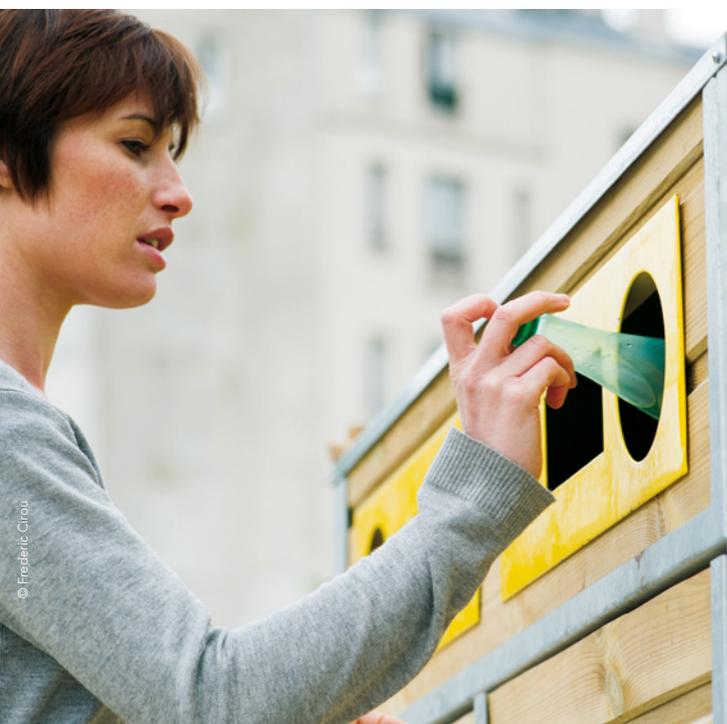
La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'ADEME et CITEO ont signé une convention de partenariat (délibération d'octobre 2020) pour prévoir un plan d'actions pour inciter les collectivités à passer le cap vers la tarification incitative.

RÉSULTATS

La Région propose la mise en œuvre d'une « Stratégie régionale d'accompagnement à la gestion territoriale des déchets et des ressources » et un conventionnement avec les collectivités au travers d'un Contrat d'objectifs « Prévention, Tri des déchets et Économie Circulaire ». Le but de ce contrat est d'engager les collectivités dans une démarche globale de prévention, de tri et de gestion des déchets visant l'économie des ressources, établi sur la base de feuilles de route partagées, suivies annuellement et déclinées, prenant en compte la Planification Régionale de Prévention et de Gestion des Déchets.

BUDGET

760 000 €



ACTION 73

GÉNÉRER UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION

CONTEXTE

Dans le cadre de la planification régionale des déchets,

en 2025 la moitié d'une poubelle « grise » actuelle devra être valorisée notamment grâce aux pratiques de tri des populations, des touristes, des administrations et des entreprises, rendues possibles via les moyens mis à disposition par les collectivités et les entreprises compétentes. L'effort est considérable notamment sur un territoire marqué par une importante proportion d'habitants et d'entreprises en zones urbaines (env. 85 % de la population) et de nombreuses collectivités touristiques (540 sur 900 communes).

RÉSULTATS

La montée en puissance de la compétence planification de la prévention et de la gestion des déchets et de son animation territoriale par la Région invite à s'appuyer à court et moyen terme sur une communication touchant aussi bien les élus territoriaux que le grand public.

BUDGET

450 000 €
140 000 € LIFE

RÉALISATIONS

La Région a lancé en 2018, une vaste campagne de communication autour de la thématique « Vos déchets ont de la valeur ». Cette campagne s'est poursuivie début 2019 avec notamment un focus en montagne et dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets.

La mise en œuvre opérationnelle de cette initiative était prévue dans le projet européen LIFE IP SMART WASTE Provence-Alpes-Côte d'Azur coordonné par la Région. Il prévoit, entre autres, l'élaboration et la mise en œuvre d'une sensibilisation des publics notamment axée sur la nécessité de trier plus efficacement leurs déchets.

En 2019, lors de la semaine européenne de réduction des déchets, une campagne de communication a été lancée sur la thématique « la réduction des déchets, c'est l'affaire de tous ».

En 2020, la Région s'est saisie de la nouvelle problématique liée à l'abandon des masques et des gants jetables dans la nature en lançant une vaste campagne de communication :

- « les masques vous protègent, à vous de protéger l'environnement »
- « 4 heures sur le visage, 450 ans dans la nature. Jetons nos masques à la poubelle. »





HABITANTS, ENTREPRISES, TOURISTES,
COLLECTIVITÉS... CHACUN PEUT FAIRE
SA PART POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF
ZÉRO DÉCHET PLASTIQUE.

CETTE CAMPAGNE DE COMMUNICATION EST COFINANÇÉE
PAR L'UNION EUROPÉENNE AVEC L'INSTRUMENT FINANCIER LIFE.





HABITANTS, ENTREPRISES, TOURISTES,
COLLECTIVITÉS... CHACUN PEUT FAIRE
SA PART POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF
ZÉRO DÉCHET PLASTIQUE.

CETTE CAMPAGNE DE COMMUNICATION EST COFINANÇÉE
PAR L'UNION EUROPÉENNE AVEC L'INSTRUMENT FINANCIER LIFE.



ACTION 74

INCITER LES GRANDES MARQUES ET FABRICANTS À DÉVELOPPER ET PROMOUVOIR DES ÉCOEMBALLAGES

CONTEXTE

La détérioration de l'environnement causée par les matériaux synthétiques

a atteint des niveaux critiques, aussi du fait que les emballages « traditionnels » s'accumulent, ne sont pas toujours recyclés et mettent beaucoup de temps à se dégrader naturellement dans l'environnement. Ces emballages ont un impact négatif avéré sur les écosystèmes et potentiellement sur la santé humaine.

Plus de la moitié des consommateurs affirment aujourd'hui que la recyclabilité, la durabilité et la biodégradabilité des emballages constituent des facteurs importants dans leurs décisions d'achat. Cette nouvelle prise de conscience du consommateur devrait pousser les marques à innover et adopter de nouvelles stratégies d'emballage écologique.

La boîte en carton, est l'une des solutions d'emballage les plus écologiques. Robustes, une fois assemblées correctement, les boîtes en carton à double et à triple parois peuvent soutenir un poids conséquent de marchandise et maintenir cette dernière en sécurité tout au long de son expédition. Une simple boîte en carton est également biodégradable à plus de 80 %. D'autres matériaux peuvent être utilisés : amidon de maïs, fibre de roseau...

RÉALISATION

La Région a voté, en octobre 2018, la charte « une COP d'avance » avec la Fédération du Commerce et de la Distribution de Provence-Alpes-Côte d'Azur qui prévoit une action sur le sujet.

La Région a aidé plusieurs entreprises pour l'écoconception de matériaux recyclables. Elle a par exemple, soutenu le projet Eranova, fabricant de sacs à partir d'algues, qui devrait s'implanter sur le Grand Port Maritime de Marseille et deviendrait une plateforme technologique permettant à d'autres entreprises de bénéficier de ses installations

RÉSULTATS

Les sacs plastiques à usage unique sont désormais bannis des caisses. Les sacs « hors caisse » à usage unique, destinés à emballer des marchandises (fruits et légumes par exemple), sont autorisés s'ils sont compostables en compostage domestique et, pour tout ou partie, biosourcés. Certaines marques se sont engagées à supprimer le plastique de leur emballage quand c'est possible ou en limiter les impacts notamment grâce à du plastique recyclé, d'autres créent un nouveau service LOOP qui permet de choisir des produits dans des emballages réutilisables consignés... Les initiatives sont multiples.

Budget Inclus dans Filidechet (action 41)



ACTION 75

ÉTENDRE ET DÉVELOPPER LE RÉSEAU DES RESSOURCERIES

CONTEXTE

Les ressourceries sont des structures associatives ou privées qui œuvrent à la réduction des déchets

par le réemploi/réutilisation, en amont du recyclage, limitant la mise en décharge de certains déchets non valorisables et participant ainsi à l'économie circulaire des territoires. En 2020, on comptabilise 22 ressourceries en service en Provence-Alpes-Côte d'Azur, dont 5 nouvelles implantées dans le Var, le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône. L'Association régionale des ressourceries, créée il y a plus de dix ans, fédère l'ensemble de ces structures au travers d'un réseau soutenu par l'ADEME et la Région. Chaque année, un bilan des activités des ressourceries est dressé et diffusé via l'Observatoire régional des ressourceries.

<http://ressourceriespaca.fr/wp-content/uploads/2020/01/observatoire-2019-ARR.pdf>

RÉALISATION

Le réseau des ressourceries-recycleries ou espaces de réemploi se densifie.

L'association régionale des ressourceries, dans le cadre du programme d'actions contractualisé avec l'ADEME et la Région, a accompagné en 2020 une dizaine de projets de création de ressourceries (Pays de Vaison, le Grand Avignon, Agglomération de Digne, Communauté de communes du Pays de Forcalquier, Métropole de Nice, Cannes, Pays de Lerins, Toulon Métropole, le SIVED, Pays d'Arles, Communauté de communes lacs et gorges du Verdon, Métropole Aix Marseille Provence).

Elle a également réalisé un guide d'aide à la création d'une ressourcerie à l'attention des porteurs de projets et organisé des sessions de formation pour accompagner les nouvelles structures.

RÉSULTATS

Si les ressourceries et le réseau régional ont été précurseurs en matière de sensibilisation à la réduction des déchets et de ré-emploi, progressivement, d'autres structures telles que La Nouvelle Mine (Gréasque), La Réserve des Arts (Marseille) ont vu le jour et travaillent plus spécifiquement sur le ré-emploi de matériaux issus des activités économiques pour créer, relooker des objets et les revendre ou développent des synergies inter-entreprises pour optimiser l'utilisation des ressources à l'échelle locale (écologie industrielle territoriale).

BUDGET

790 000 €

Aides régionales apportées aux ressourceries et autres structures du réemploi

1,15 M€

FEDER, pour la recyclerie de l'Ariane à Nice



► Huile de coude et matière grise à la Ressourcerie de Aix-en-Provence

**Le vélo de Julie est mort.
Alors elle a une idée pour lui donner une seconde vie.
Le recycler dans l'une des 17 ressourceries de la Région Sud.**



Conception-réalisation: Direction de la Communication et de la Marque de la Région Sud. Photo: Gettyimages.

« Notre Région est la première à avoir fait le pari du recyclage avec la création en 2004 de *Recyclodrome*, la première ressourcerie de Marseille, puis en lançant l'Association Régionale des Ressourceries Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2012. C'est avec bonheur que je constate aujourd'hui la duplication de ce modèle partout en France. Parce que la réduction des déchets doit être l'affaire de chacun d'entre nous... »

Renaud MUSELIER
Président de la Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

**LA RÉDUCTION DES DÉCHETS
C'EST L'AFFAIRE DE TOUS.**



maregionsud.fr/reduction-dechets

f maregionsud | MaRegionSud | maregionsud



ACTION 76

ACCOMPAGNER LE TERRITOIRE RÉGIONAL VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

CONTEXTE

Après une large concertation et près de trois années de travail,

la Région a adopté, en 2019, la planification régionale des déchets intégrée au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires. À la croisée des stratégies économiques et territoriales, la volonté de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est d'accompagner les territoires vers un changement de modèle en faisant de l'économie circulaire, un nouvel axe de développement économique.

Dans ce cadre, la Région a invité ses partenaires régionaux (collectivités gestionnaires des services des déchets) dans le projet européen « LIFE IP SMART WASTE » retenu par la Commission Européenne en décembre 2017. D'une durée de 6 ans, il prévoit 34 M€ d'actions (10 M€ de financements européens).

RÉALISATIONS

Soutien régional pour 330 projets au titre de la convention ADEME/RÉGION (budget 2017-2020).

En 2020, élargissement du projet LIFE IP SMART WASTE à l'ensemble de la région avec deux appels à projets :

- « Stratégie territoriale de prévention et gestion des matières organiques 2021-2023 »
- « Expérimentation de solutions numériques innovantes pour développer l'économie circulaire à l'échelle d'un territoire (2018-2023) »

En 2019, le renforcement des missions de l'Observatoire Régional des Déchets et de l'Économie circulaire (ORD&EC, www.ordeec.org), en lien avec les besoins d'observation de la Région (animation et coordination de la planification régionale), l'ADEME (actions et politiques nationales) et l'État (autorisations d'exploiter des unités de gestion des déchets et de garantir leur exécution).

RÉSULTATS

En octobre 2020, la Région a adopté « La stratégie régionale d'accompagnement à l'autonomie des bassins de vie pour la gestion territoriale des déchets ». Cette dernière s'appuie sur quatre axes :

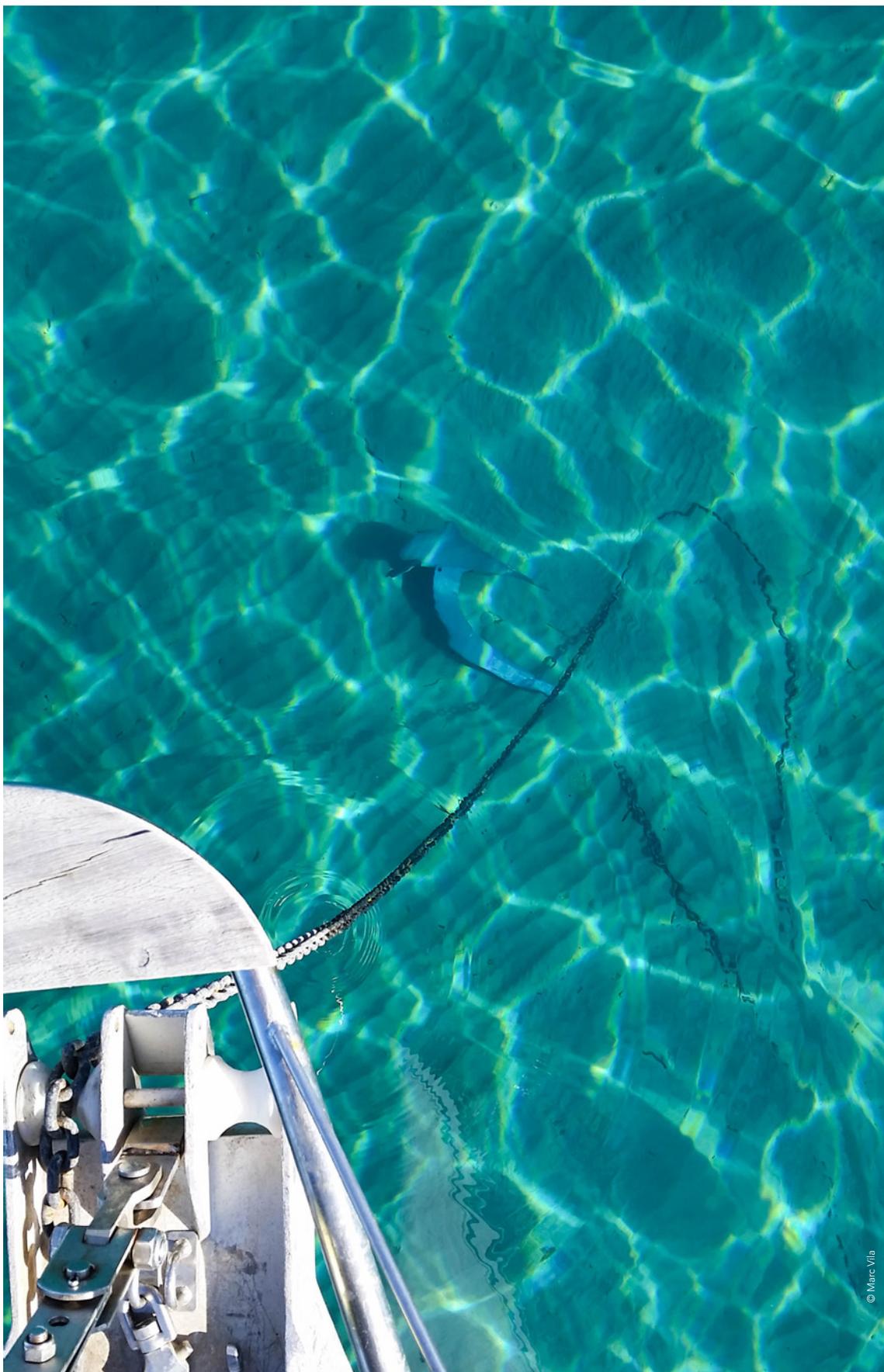
1. Un nouveau cadre d'intervention pour soutenir les mesures de prévention, de tri et de gestion des déchets portées par les autorités compétentes ;
2. Des partenariats renforcés avec le monde économique pour la fabrication de matières recyclées ;

3. Une gouvernance de la planification régionale des déchets renforcée ;

4. Des outils de sensibilisation et d'information complémentaires s'appuyant sur l'Observatoire Régional des Déchets et de l'Économie Circulaire.

BUDGET

6 M€



ACTION 77

PROMOUVOIR LES MOUILLAGES ÉCOLOGIQUES

CONTEXTE

Avec plus de 400 000 embarcations immatriculées en 2016,

la façade méditerranéenne représente 41 % de la flotte métropolitaine. La région représente à elle seule, 25 % des immatriculations totales et accueille chaque année 50 % du parc mondial des grands yachts. C'est également sur sa façade maritime que la pratique de la plongée est la plus développée.

La présence induite de navires au mouillage, de plus en plus importante, affecte l'environnement marin. Le développement des zones de mouillage écologique est une priorité partagée par l'ensemble des acteurs publics de la façade méditerranéenne.

RÉSULTATS

Au regard de la nouvelle réglementation sur la posidonie, les collectivités sont en recherche de solutions permettant le respect de l'environnement par les plaisanciers. Les ZMEL (zone de mouillage et équipements légers) permettent une rationalisation et une optimisation de l'espace maritime tout en respectant la faune et la flore littorales. Avec la mise en œuvre du dispositif « sauvons nos posidonies », l'action de la Région en la matière a vocation à s'amplifier dans les années à venir.

RÉALISATION

Cette évolution appelle des mesures d'accompagnement fortes. La Région soutient ainsi les projets d'aménagement écologique des plans d'eau, afin de garantir un développement pérenne des activités nautiques et du tourisme sur le littoral.

Le lancement du dispositif « Sauvons nos posidonies » au printemps 2020, matérialise cette volonté en définissant les priorités et le cadre d'actions de la Région en la matière et en intervenant prioritairement sur :

- Les projets de zones de mouillages organisés/Zones de Mouillage et d'Équipement Légers (ZMEL petite et grande plaisance)
- Les coffres de mouillages (navires de croisière de moyen tonnage)
- La mise en place de mouillages écologiques sur les sites de plongée

Deux ZMEL ont été créées : la ZMEL de l'anse de Bagaud à Port-Cros et celle du Rayol-Canadel.

La Région, avec ses partenaires Etat et Agence de l'eau, a lancé l'appel à projets « Réduction de l'impact des ancres des navires de plaisance sur l'herbier de posidonie par la mise en œuvre de mouillages organisés ». La sélection des candidatures est prévue fin 2020.

BUDGET

340 000 €

ACTION 78

PARTICIPER AUX OPÉRATIONS DE GESTION INTÉGRÉE DE LA ZONE CÔTIÈRE

CONTEXTE

Née des suites du Sommet de Rio en 1992,

la Gestion intégrée des zones côtières (GIZC) est une démarche et un outil de mise en œuvre de l'action publique, impliquant l'ensemble des territoires littoraux dans un objectif de développement durable. Elle promeut une approche globale de la gestion de l'espace et des ressources, prenant simultanément en compte les enjeux terrestres et marins, naturels, économiques et sociaux d'une zone littorale.

La Région, chef de file en matière de biodiversité, est pleinement investie dans cette démarche.

RÉALISATIONS

- Le soutien au Conservatoire du littoral se poursuit et la Région participe aux différentes instances mises en place par l'État et les territoires. (Comités départementaux pour le soutien annuel aux sites des 3 départements littoraux et au département des Alpes de Haute Provence pour les grands lacs de Sainte Croix et Serre Ponçon, Comités locaux de gestion des 80 sites protégés)

- Soutien au financement et à la mise en œuvre du plan d'actions du Parc Marin de la Côte bleue

- Soutien à l'élaboration de trois schémas territoriaux de restauration écologique (STERE) : outil expérimental de programmation d'opérations de non-dégradation et de restauration écologique

- Soutien à l'opération de restauration écologique innovante CasCioMar portée par la Caisse des Dépôts Biodiversité et mise en œuvre par Ecocéan (capture et élevage de post-larves de poissons, et réimplantation dans le milieu naturel à leur stade de juvéniles).

- Le projet NEPTUNE (Interreg Marittimo) qui rassemble la Région, la Ligurie (cheffe de file), la Toscane et la Sardaigne, ainsi que le Parc national de Port-Cros et le Centre de Découverte du Monde Marin de Nice a démarré le 16 mai 2019 pour une durée de 3 ans. Son objectif : « protéger, valoriser, sensibiliser, développer le patrimoine sous-marin méditerranéen, un enjeu majeur pour le climat ». En étroite partenariat avec les collectivités littorales, le projet vise à fédérer les acteurs de la filière subaquatique régionale et à créer un itinéraire de découverte des patrimoines subaquatiques régionaux, à travers cinq sites-pilotes équipés d'un dispositif d'accessibilité virtuelle à ces patrimoines.

RÉSULTATS

L'immersion et la maintenance de nurseries côtières artificielles

grâce aux solutions de micro-habitats permettent de recréer la fonction des nurseries côtières disparues, afin que les jeunes poissons puissent atteindre une taille suffisante pour mieux résister aux prédateurs et coloniser les milieux.

BUDGET

3,7 M€



▲ Calanques-de-Port-Pin

ACTION 79

ADAPTER NOS PLAGES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

CONTEXTE

La question du changement climatique et ses conséquences

s'est installée, en deux décennies, au centre des préoccupations internationales, nationales et régionales. Le bassin méditerranéen est au cœur de ces changements climatiques qui ont un impact sur la dynamique littorale et notamment : une perturbation du cycle de l'eau sur les bassins versants, une diminution des apports des fleuves à la mer, une diminution des précipitations moyennes, une hausse du niveau de la mer et un réchauffement de sa température, des intrusions salines dans les nappes souterraines, une acidification du milieu marin, une augmentation de la fréquence et de l'intensité des forçages météorologiques (tempêtes) et donc des risques naturels sur nos côtes.

D'autre part, les espaces littoraux de la région, concentrent un nombre considérable d'enjeux (économiques, sociaux, environnementaux) et illustrent le paradoxe d'une attractivité basée sur l'accès à la mer et sur des paysages et espaces naturels remarquables dont on respecte peu les dynamiques naturelles de fonctionnement. La question de l'érosion des plages touche en particulier le secteur de l'économie balnéaire touristique et représente à ce titre un enjeu important pour les collectivités locales concernées.

RÉALISATIONS

En juin 2019, la Région a créé un dispositif spécifique, reposant sur un appel à projets annuel : « adaptation du littoral au changement climatique : l'enjeu de l'érosion des plages en Provence-Alpes-Côte d'Azur ».

L'approche de gestion souple implique de s'adapter au géosystème dynamique qu'est le littoral, et donc de travailler et construire avec les processus naturels. Il ne s'agit non plus de maintenir à tout prix le trait de côte, en impactant le système naturel, mais d'adapter les méthodes de gestion aux dynamiques du site, en évitant l'artificialisation du trait de côte et en privilégiant les solutions fondées sur la nature.

L'appel à projets 2020 s'inscrit également dans le cadre du dispositif « sauvons nos posidonies ».

La politique de gestion des posidonies, comme solution fondée sur la nature pour lutter contre l'érosion des plages, se fait également en articulation avec le projet européen Posbemed2 (Posidonia Beaches in the Mediterranean) dont la Région est partenaire. Ce projet, en phase de démarrage, se déroule avec 5 autres pays méditerranéens jusqu'à juin 2022.

BUDGET

1,5 M€

RÉSULTATS

**4 projets en 2019 puis
5 en 2020 ont été lauréats
de l'appel à projets.**



La carte de France des sites labellisés Pavillon Bleu en 2020. - Pavillon Bleu

Un littoral de plus en plus menacé ▾



ACTION 80

100 % DES PORTS ENGAGÉS DANS LA DÉMARCHE « PORTS PROPRES »

CONTEXTE

La région compte 147 ports

de plaisance et de pêche qui s'affirment comme des infrastructures stratégiques pour l'aménagement et le développement durable du territoire. Ce sont notamment des espaces publics où la qualité de l'environnement est un enjeu majeur pour la préservation du patrimoine naturel et l'attractivité du littoral régional.

La Région, qui vise à devenir un des leaders mondiaux de la filière nautique et un territoire exemplaire en matière environnementale porte aux côtés de l'Union des Ports de Plaisance de Provence-Alpes-Côte d'Azur (UPACA) la démarche « Ports Propres en Provence-Alpes-Côte d'Azur ».

Celle-ci consacre l'engagement des gestionnaires à limiter les pollutions en lien avec l'exploitation des bateaux et, désormais, à favoriser la biodiversité.



RÉALISATION

Aujourd'hui, on compte 124 ports adhérant à la démarche « Ports Propres » et 900 personnes ont suivi un cursus de formation dédié. Depuis 2018, 4,2 M€ de travaux ont été engagés pour 590 000 € de subventions régionales et 24 ports ont obtenu la certification « Ports Propres », faisant de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur la première région de France avec 66 ports certifiés.

La certification nationale « Ports Propres actifs en biodiversité » créée en mai 2018 par la Région et son partenaire l'Union des Ports de Plaisance de Provence-Alpes-Côte d'Azur (UPACA) a donné lieu à la certification de 20 ports de plaisance et à la formation de près de 80 personnes. Cette nouvelle certification initiée par la Région valorise l'engagement des gestionnaires en faveur des espèces vivantes, aquatiques ou terrestres, dans les ports et leur aire d'influence.

RÉSULTATS

La création de la certification complémentaire

« Ports Propres actifs en biodiversité » marque la seconde étape de la démarche « Ports Propres ».

Les ports ne se limitent plus à préserver l'environnement, ils sont désormais en capacité d'y apporter une plus-value. Cette certification propose dès lors de changer de paradigme sur la nature en ville et sur la capacité des collectivités et des acteurs socioéconomiques à interagir positivement pour la biodiversité.

BUDGET

3,1 M€

ACTION 81

METTRE EN PLACE UN FONDS DE DÉPOLLUTION

« POUR UNE MÉDITERRANÉE ZÉRO PLASTIQUE »

CONTEXTE

80 % des déchets marins sont d'origine terrestre,

issus des activités professionnelles ou déchets produits par les usagers, jetés intentionnellement ou non. 75 % des déchets marins sont composés de plastique (sacs, cotons-tiges, bouteilles, emballages alimentaires...).

Le « fonds de dépollution » est un appel à projets annuel qui soutient l'innovation.

Cet appel à projets est partie intégrante du programme « Zéro déchet plastique » (mesure 60) : les projets soutenus permettent le développement de solutions qui alimentent la Charte d'engagement « Zéro déchet plastique ».

Depuis 2017, l'appel à projets suit une démarche itérative : lorsque les difficultés sont circonscrites par les solutions financées (par exemple l'alternative au plastique dans la restauration nomade), l'édition qui suit supprime les financements sur le sujet.

L'appel à projets évolue donc chaque année pour tenir compte des obstacles pratiques à surmonter, pour aller vers moins de plastique (en particulier à usage unique), pour prévenir les pollutions des milieux naturels, sensibiliser efficacement les publics, dépolluer les espaces naturels remarquables ou fragiles.

Pour l'édition 2021 (voir illustration), l'appel à projets devient « Ensemble, pour une nature zéro déchet plastique ». Il est mené en transversalité au sein des services, pour associer efficacement les gestionnaires de milieux naturels, les acteurs de la culture, du divertissement et du sport.

RÉALISATION

Depuis sa création en 2017, l'appel à projets rencontre un succès croissant : de 4 lauréats en 2017, la Région a retenu, en 2020, 34 projets (pour 47 candidatures). Depuis 2017, plus de 2 millions d'euros ont été consacrés à l'innovation en matière de prévention et gestion des pollutions des milieux naturels par les plastiques.

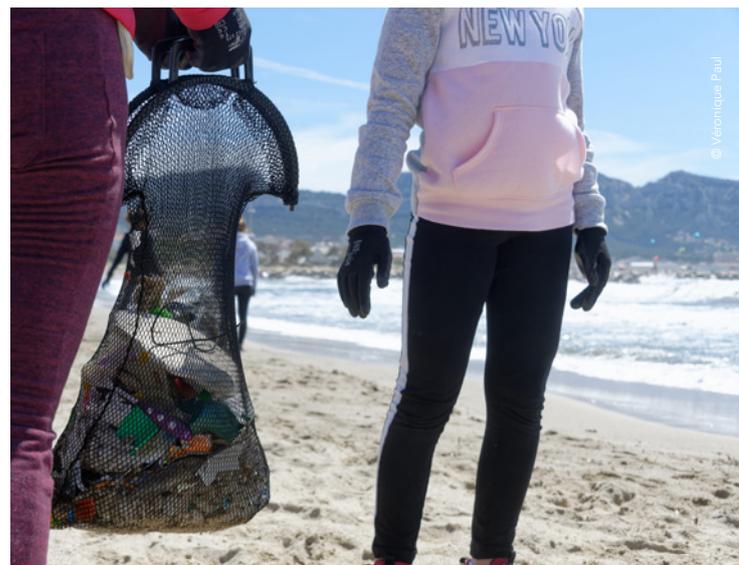
RÉSULTATS

La Région est la seule région ayant un tel investissement pérenne sur ce sujet.

BUDGET

2,05 M€

▼ Action citoyenne



ACTION 82

LES POLLUTIONS MARINES ET LITTORALES ACTIONS, PRÉSERVATIONS, SENSIBILISATIONS

CONTEXTE

La pollution marine et littorale est de plus en plus prégnante

sur nos côtes et en mer avec la présence de déchets, résultant du rejet dans l'environnement, par les activités humaines, de quantités excessives de produits physiques ou chimiques toxiques, ou de déchets abandonnés par l'homme sur les sols. Cette pollution arrive dans le milieu marin via le ruissellement et les cours d'eau. Elle est apportée par les vents et les pluies et provient de produits et objets volontairement ou accidentellement rejetés à la mer. Flottant à la surface, tapissant les fonds marins ou échoués sur les plages, les déchets menacent les écosystèmes aquatiques. La pollution entraîne un affaiblissement de la biodiversité marine et terrestre, et fait disparaître des centaines d'espèces par an, entraîne des effets nuisibles sur tous les écosystèmes, des risques pour la santé humaine et l'altération de la qualité des eaux devient rapidement un obstacle à toutes les activités économiques de plages, de loisirs ou de pêches et d'aquaculture.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, attentive à ces pollutions marines agit en aidant les communes sur les atteintes à l'environnement accidentelles ou sur des actions de préservation et de sensibilisations des publics, la solution la plus efficace étant le rôle que joue chacun dans le processus de dépollution et de non-pollution des mers. Par de simples gestes écocitoyens et respectueux : la prévention et la sensibilisation sont des armes essentielles dans cette prise de conscience collective de l'éco-responsabilité partagée.

RÉALISATION

Suite à l'accident maritime du VIRGINIA en octobre 2018, La Région a créé un fonds de solidarité pour les communes sinistrées par les pollutions marines, par délibération du 15 mars 2019. Ce fonds a permis d'accompagner les communes et intercommunalités qui ont géré cette catastrophe écologique.

Des opérations de dépollution, des investissements et des actions d'information sont également financées (voir actions 81 et 90)

BUDGET

39 000 €

RÉSULTATS

La Région soutient et encourage les acteurs du territoire à préserver un espace essentiel à la vie humaine et des écosystèmes tout en développant des activités économiques et touristiques respectueuses :

- En accompagnant les collectivités dans leur urgence environnementale marine
- En participant à la dépollution marine et littorale
- En soutenant des programmes de sensibilisation des publics

ACTION 83

INTÉGRER DANS L'ENSEMBLE DE NOS ACCORDS DE COOPÉRATION UN VOLET RELATIF AUX ACCORDS SUR LE CLIMAT

CONTEXTE

La Méditerranée est une des régions les plus touchées au monde

par les changements climatiques : l'augmentation des températures, la baisse des précipitations, l'élévation du niveau de la mer sont autant de facteurs qui affectent les populations, la biodiversité végétale et animale mais aussi l'économie méditerranéennes.

Face à l'urgence de la situation, la Région a placé au cœur de sa politique de coopération internationale, les enjeux climatiques et environnementaux. L'Acte 1 de la Méditerranée du Futur consacré au climat en 2017, a permis de faire de la Région Sud la vitrine des accords de Paris sur le climat.

RÉALISATIONS

Deux appels à projets lancés sur les thématiques environnementales. En 2018, appel à projets « MED CLIMAAAT » pour des actions de coopération décentralisée dans la lutte contre le changement climatique. En 2020, un appel à projets « 3E » pour des structures régionales qui mènent des actions sur les thèmes « Eau, Énergie, Environnement » sur les territoires de coopération de la Région.

Introduction de la priorité « environnement » dans les accords de coopération. Chaque nouvel (ou renouvellement) accord de coopération signé par la Région Sud comporte un axe « environnement/climat » prioritaire. C'est déjà le cas pour : l'Union des Municipalités de Tyr, Wilaya d'Alger, Gouvernorat du Lori, Généralité de Catalogne....

Signature d'une convention avec l'Agence Française de Développement, avec la lutte contre les effets du changement climatique et la préservation de l'environnement comme une composante forte de partenariat. En 2020 deux projets ont été déposés.

RÉSULTATS

En 2018 et 2020, la Région a lancé deux appels à projets sur le climat et l'environnement.

De plus en plus d'acteurs régionaux publics et privés (associations, collectivités, entreprises, centre de recherche...) se mobilisent. Le nombre de dossiers déposés a triplé en deux ans.

BUDGET

941 000 €



ACTION INTERNATIONALE

DUODIVERSITÉ : COOPÉRATION COSTA RICA-RÉGION SUD

CONTEXTE

Le Costa Rica possède une flore et une faune exceptionnelles.

Plus de 25 % du territoire est occupé par des Parcs nationaux et des réserves.

Notre région est la plus riche en termes de biodiversité de France métropolitaine.

Ces caractéristiques semblables (population, importance du secteur touristique, place des espaces naturels protégés et « hot spot » de biodiversité) sont des terrains propices à l'émergence d'une coopération entre les deux territoires.

RÉALISATIONS

En février 2019, le Président de la Région Sud a conduit une délégation régionale au Costa Rica qui a permis d'identifier plusieurs domaines de coopération prioritaires et notamment la biodiversité, l'écotourisme, la gestion des parcs naturels, la protection des bassins versants, la promotion des circuits courts dans les cantines scolaires.

Plusieurs accords ont été signés :

- Coopération-cadre : lettre d'intention entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la République du Costa Rica
- Coopération biodiversité :
 - lettre d'intention entre l'ARBE et le Système national des Aires de conservation (SINAC)
 - lettre d'intention entre le Parc national de Port-Cros et le parc du Corcovado
- Coopération eau : lettre d'intention entre la Société du Canal de Provence, l'AyA (Agence de l'eau) et le Ministère de l'Environnement costaricien (MINAE)

Un projet déposé auprès de l'Agence Française de Développement vise à renforcer les capacités institutionnelles et l'échange d'expérience et de bonnes pratiques en matière d'éco-tourisme, de préservation de la biodiversité, de gestion des parcs naturels et gestion des ressources en eau au Costa Rica.

Le 3 juillet 2020, l'accord relatif à la coopération territoriale et régionale entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République du Costa Rica a été signé. Cet accord national permet, à la suite, à la Région de signer un accord de coopération avec le Costa Rica afin de renforcer leurs liens institutionnels et favoriser les échanges pour la lutte contre le changement climatique.

Cet accord de coopération entre la collectivité et l'État pourra être voté fin 2020.

RÉSULTATS

La Région conduit une double innovation : un accord d'un État avec une Région et un accord centré sur la biodiversité.

BUDGET

2 M€

Budget prévisionnel du projet 2021 – 2024

2 territoires, des similitudes

- Une superficie équivalente d'espaces naturels protégés
- Le même nombre d'habitants
- Une politique volontaire en faveur de l'environnement et contre les effets du changement climatique.

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

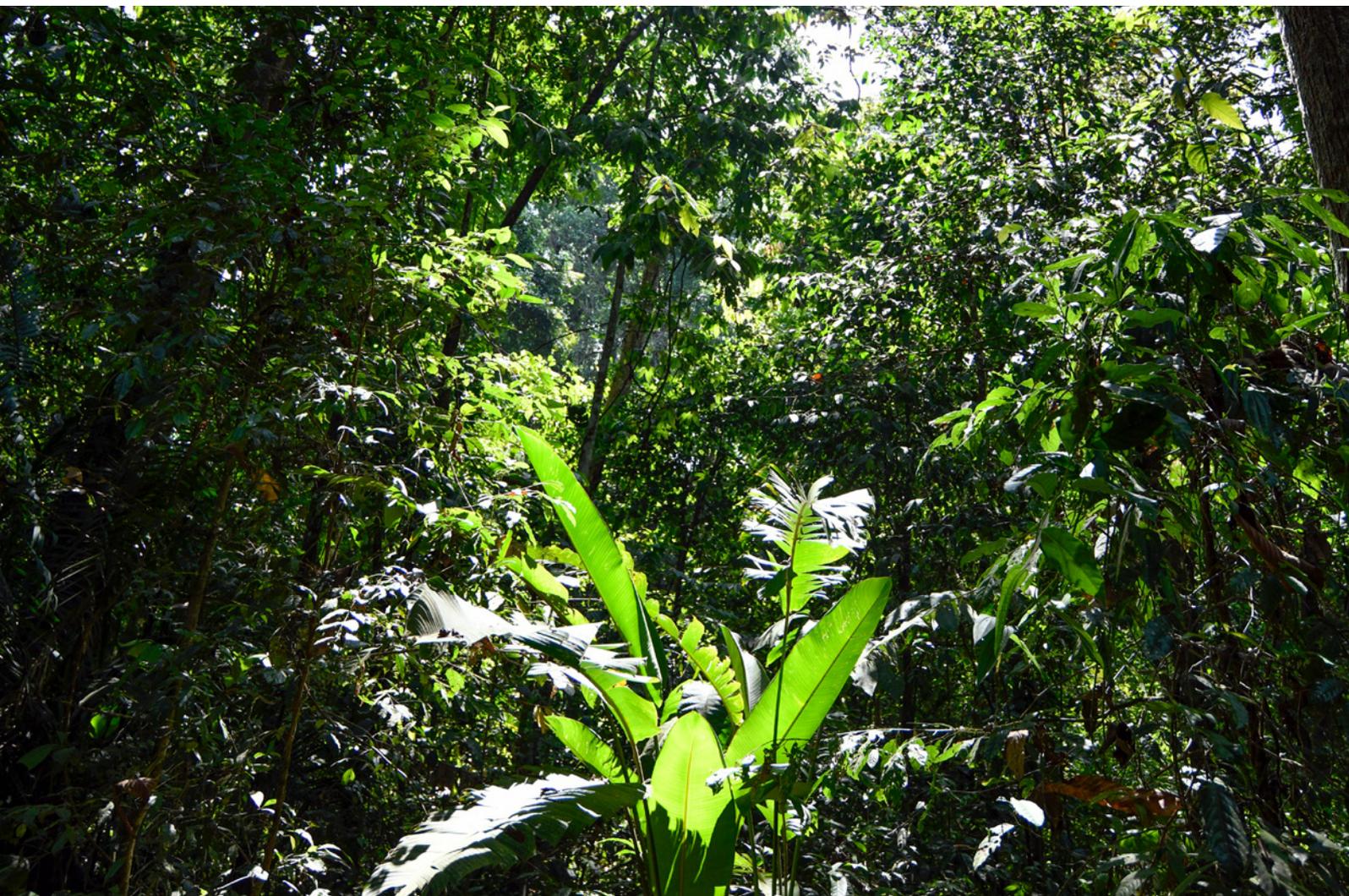
- 5 millions d'habitants
- 2^e destination touristique de France
- 30 % du budget régional consacré au Plan Climat
- 50 % d'énergie renouvelable

République du Costa Rica

- 5 millions d'habitants
- Une économie axée sur le tourisme vert
- 26 % du territoire est en zone protégée
- 99 % d'énergie renouvelable

Grâce à ce partenariat avec le Costa Rica, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a mis en place les actions suivantes :

- 1 million d'arbres plantés d'ici 2021
- un grand plan incendie (avec une garde régionale forestière)
- 100 % des lycéens visiteront au moins une fois un Parc naturel régional ou national.



ACTION INITIATRICE

MÉDITERRANÉE DU FUTUR ACTE I

CONTEXTE

La zone méditerranéenne est un espace cohérent pour la mise en œuvre des engagements figurant dans les accords sur le climat.

Une coopération active entre voisins méditerranéens et européens est nécessaire pour faire face aux nombreux enjeux : changement climatique, pollution, biodiversité marine, développement urbain, sécurité maritime, mais aussi crises migratoires et humanitaires...

RÉALISATIONS

Le 21 novembre 2017, Renaud Muselier a ouvert l'acte I de Méditerranée du Futur. Autorités nationales et locales, chercheurs, chefs d'entreprises, représentants de la société civile et organisations non-gouvernementales, plus d'un millier de personnes rassemblées à Marseille, ont affirmé leur engagement solennel de renforcer la coopération pour la protection du patrimoine naturel commun et la mise en œuvre des accords sur le climat.

D'Antonio Guterres, secrétaire général des Nations unies (message vidéo projeté), à Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, du Prince Albert II de Monaco à Corinne Lepage, ancienne ministre de l'Environnement et présidente de Cap21, les personnalités ont tour à tour salué l'initiative de Renaud Muselier et conforté l'importance du rôle de la Région Sud dans l'impulsion et l'animation d'une relance décisive du partenariat méditerranéen.

RÉSULTATS

D'autres éditions de Méditerranée du Futur, chaque année, renforceront le partenariat méditerranéen face aux grands enjeux du siècle.



ACTION 84

AFFIRMER NOTRE PRIORITÉ CLIMATIQUE DANS LES OUTILS MÉDITERRANÉENS DANS LESQUELS LA RÉGION EST IMPLIQUÉE

CONTEXTE

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,

consciente de sa position centrale et de son rôle d'interface dans l'espace euro-méditerranéen, a choisi de consacrer la première édition de la manifestation « La Méditerranée du futur », en novembre 2017, au réchauffement climatique. Elle a permis de réunir et fédérer de très nombreux acteurs euro-méditerranéens de haut niveau et particulièrement les autorités locales partenaires de la Région pour promouvoir les solutions d'atténuation du changement climatique (réduction des émissions de gaz à effet de serre) et d'adaptation à ses impacts. Cette ambition est poursuivie dans les réseaux et dynamiques en Méditerranée auxquels la Région participe.

RÉALISATION

La Région a poursuivi son engagement dans la Commission inter-méditerranéenne de la Conférence des régions périphériques maritimes (CIM-CRPM), réseau d'une quarantaine de régions méditerranéennes dont la Région assure la vice-présidence.

Par ailleurs les discussions sur l'architecture et le contenu des programmes de coopération européenne pour la période 2021-2027 se sont poursuivies. L'un des cinq objectifs stratégiques fixés par la Commission européenne vise « une Europe plus verte et à zéro émission de carbone ». Cet objectif se traduira donc dans les programmes de financement concernant le territoire régional : Interreg Europe, Med, Espace alpin, Alcotra, Marittimo, voisinage Med.

La participation de la Région à la présidence française 2020-2021 de la Stratégie de l'union européenne pour la région alpine (SUERA) permet également d'ancrer l'enjeu climatique au cœur des politiques publiques des 7 pays et 48 régions des Alpes.

Enfin la Présidente de la commission d'études et de travail Euroméditerranée s'est vu confier la rédaction d'un rapport sur « Agriculture et sécurité alimentaire face au changement climatique en Méditerranée ». Ce rapport propose un ensemble de préconisations opérationnelles à destination des autorités locales et régionales. Il doit être présenté à la réunion des ministres de l'environnement de l'Union pour la Méditerranée le 7 décembre 2020 en Égypte.

RÉSULTATS

Une forte intégration de l'enjeu climatique dans les programmes européens 2021-2027 en préparation et des recommandations opérationnelles pour la résilience de l'agriculture vivrière en Méditerranée.

BUDGET

560 000 €



ACTION 85

AFFIRMER LES ORIENTATIONS LIÉES À LA MER ET AU LITTORAL

CONTEXTE

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,

est au plus près des acteurs maritimes et accompagne la mutation des territoires et des entreprises vers une région exemplaire en matière d'environnement.

La priorité de la Région est de mettre à profit les potentiels qu'offrent l'économie bleue, mais également les évolutions sociétales de l'économie circulaire pour accélérer son développement et faire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, un territoire dynamique et innovant.

La Région a pris le parti d'anticiper l'avenir et se projeter en 2030 en votant en juin 2019 son Plan Mer et Littoral, afin de mettre en lumière, les enjeux qui feront le territoire régional de demain.

RÉALISATION

Le Plan mer et littoral a été voté en Assemblée plénière en juin 2019. Il a pour ambition de relever quatre défis :

- Prendre la mesure, révéler et accompagner le potentiel de développement économique et d'attractivité qu'offrent la mer et le littoral ;
- Concilier ce modèle de développement avec la préservation des milieux naturels littoraux et marins, le bien-être des habitants et des générations futures ;
- Réussir les mutations et transitions nécessaires pour l'adaptation du territoire au changement climatique avec une vision stratégique à l'horizon 2030 ;
- Garantir une dynamique de concertation, facteur de réussite pour une vision partagée, avec les acteurs maritimes fédérés au sein de l'Assemblée Maritime.

44 actions prioritaires ont été identifiées d'ici 2022 ou 2030. À 2020, la Région a accompagné 150 associations, 80 entreprises, 35 collectivités et Établissements publics de coopération intercommunale, 28 établissements publics et 8 groupements de professionnels.

RÉSULTATS

La Région a mis en place un suivi annuel de son Plan Mer et Littoral

lui permettant ainsi d'évaluer la progression des 44 actions à réaliser avant 2022 ou 2030. Ce bilan porte à connaissance l'ensemble des actions cofinancées dans le domaine maritime par la Région en investissement et en fonctionnement, qu'elles soient économiques, environnementales ou sportives, etc... À ce jour 45 % des actions ont démarré.

BUDGET

De 2018 à juin 2020, la Région a cofinancé 833 opérations pour un montant de 64,5 M€ pour plus de 550 M€ investis par les territoires. Sur l'ensemble de ces opérations, 60 % sont inscrites au Plan climat.

▼ Les sommets du Mercantour vus depuis la mer





5

Bien vivre

EN RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Notre région bénéficie d'une culture urbaine ancestrale qui a produit des villes compactes et attractives, des savoir-faire de gestion économe des ressources naturelles et environnementales, une alimentation donnée en exemple au monde entier, des espaces ruraux diversifiés et des espaces naturels qui font rêver. La Région s'engage à préserver ces trésors pour les transmettre aux générations futures, en s'appuyant sur des solutions innovantes.

Quelques résultats

- 100 % des lycéens ont reçu une tablette numérique pour un budget de 52 M€
- La Région a aidé au démarrage de 8 Projets Alimentaires Territoriaux couvrant la moitié de la population régionale (2600 000 habitants)
- Création de deux Parcs naturels régionaux pendant la mandature : Sainte Baume et Mont-Ventoux.

ACTION 86

COMMUNIQUER SUR LES INDICATEURS ET OBSERVATOIRES EXISTANTS POUR DONNER UNE IMAGE RÉALISTE DES TERRITOIRES

CONTEXTE

Depuis plus de 30 ans,

de nombreuses expériences travaillent à la fabrication de nouvelles "boussoles" à l'échelle internationale, régionale et locale, cherchant à mettre au cœur de l'action publique des indicateurs complémentaires aux seuls indicateurs économiques. Elles cherchent à mesurer et mieux prendre en compte le bien-être, le développement humain et social, la qualité de vie, le vivre-ensemble, etc. Elles peuvent se traduire par divers labels.

La Région est dotée de nombreux observatoires : pour l'eau, les déchets, l'énergie, le climat et l'air, l'observation géographique... accessibles au grand public, qui peut, ainsi, disposer d'une information sur la situation environnementale de son territoire.

RÉALISATIONS

- 6 observatoires à la disposition des territoires pour qu'ils aient une image réaliste des conditions de leur environnement : climat énergie, air (oreca.maregionsud.fr), déchets, biodiversité, forêt, eau et milieu aquatique. Au 1^{er} janvier 2019, l'Observatoire Régional des Déchets en Provence-Alpes-Côte d'Azur (ORD) a intégré les services de la Région.

- Le financement des études relatives aux plans climat air énergie.

- Deux labels : « Territoire durable, une COP d'avance » et « Ville-nature/Intercommunalité-nature - Territoire Engagé pour la Nature ».

17 lauréats ont été récompensés par la labellisation, en 2018, 25 en 2019. La labellisation 2020 sera connue en fin d'année.

RÉSULTATS

Avec 27 collectivités reconnues, Provence-Alpes-Côte d'Azur est la première région en nombre de territoires engagés dans le label national « Ville-nature/Intercommunalité-nature- Territoire Engagé pour la Nature ».

BUDGET

1,1 M€

Certaines dépenses sont intégrées dans le budget de l'ARBE (action 66)



ACTION 87

SOUTENIR DÈS LEUR CONCEPTION LES PROJETS URBAINS INTÉGRÉS

CONTEXTE

Les termes de quartier durable et surtout d'écoquartier

sont de plus en plus utilisés bien qu'aucune définition officielle n'existe à ce jour, même après le Grenelle de l'Environnement qui a fait de la généralisation des éco-quartiers l'orientation majeure en matière d'urbanisme (au moins un éco-quartier par ville de plus de 100 000 habitants d'ici 2012). Cette échelle de territoire qui n'intéressait personne en France à la fin des années 90 fait aujourd'hui l'objet de toutes les attentions car les conséquences négatives des quartiers pensés sans prendre en compte leur environnement sont visibles.

RÉALISATIONS

Après avoir été la première Région de France à signer la charte éco-quartiers en 2019, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a fait du soutien à ce type de projets un axe fort de sa politique en matière d'aménagement du territoire. Cette ambition s'est notamment traduite par le vote en avril 2020 d'un cadre d'intervention exigeant permettant le financement d'actions d'aménagement intégrés et multifonctionnelles (logements, équipements publics, mobilité active, production d'énergie renouvelable etc...).

Ces projets s'inscrivent dans les programmations des Contrats Régionaux d'Équilibre Territorial.

BUDGET

8,5 M€

RÉSULTATS

Les projets d'éco-quartiers sont en pleine expansion.

Ainsi, **11 nouveaux projets s'inscrivent dans les programmations des Contrats régionaux d'équilibre territorial - CRET pour un montant global de 32 M€.**

▼ Ecoquartier de Volonne : Vue sur la place de l'enfance et les jardins pluriels



ACTION 88

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE LA NATURE EN VILLE

CONTEXTE

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 80 % des habitants

vivent en ville et les pressions d'urbanisation y sont fortes. Or les villes de la région sont particulièrement vulnérables au changement climatique : pics de chaleur urbains, qualité de l'air dégradée, cycle de l'eau perturbé, lien social fragilisé...

Une des principales solutions pour l'adaptation de la vie citadine au changement climatique est d'accroître la présence de la nature en ville.

RÉALISATIONS

Projet européen pour la nature en ville : Nature For City LIFE

Débuté fin 2017, ce projet associe la Région avec les trois Métropoles régionales, la Ville de Marseille, Aix-Marseille Université (AMU) et les associations AtmoSud et Bureau des Guides du GR2013. Il a pour objectif de former, informer et sensibiliser tous les acteurs de la ville (élus, techniciens publics et privés, citoyens, scolaires, visiteurs...) au rôle de la nature pour l'adaptation de la ville au changement climatique et propose des pistes de solutions pour l'y intégrer au mieux.

En trois ans les principales réalisations sont :

- Conduite d'enquêtes sociologiques sur plus de 300 personnes (habitants, techniciens et élus), sur les perceptions du rôle de la nature en ville qui montre une réelle attente sur cette question (opérateur : Aix-Marseille Université).
- Organisation de plus de 50 « balades » sur les différentes thématiques de la nature en ville impliquant plus de 1 100 personnes (opérateur : Bureau des Guides du GR2013).

Préfiguration du futur sentier métropolitain de Toulon Provence Métropole par le bureau des guides et la Métropole

- Création de deux MOOC (cours en ligne) d'initiation et de perfectionnement sur la « nature en ville pour l'adaptation aux changements climatiques » : plus de 2 000 inscrits. (Opérateurs : Région et AMU)
- Mise en place de plus de 15 ateliers, élus-techniciens et citoyens, impliquant plus de 600 personnes, pour l'intégration de la nature en ville dans des projets d'aménagement ou des documents de planification. (Opérateur : Région)
- Pose, en 2020, de 18 capteurs « météo et qualité de l'air » (Opérateur : AtmoSud)
- Élaboration et diffusion de 10 fiches « retours d'expérience » à destination des élus. (Opérateur : Région)
- Organisation en 2020 d'un forum européen sur la nature en ville impliquant de nombreux intervenants spécialistes nationaux et européens et regroupant plus de 250 participants

RÉSULTATS

Plus de 3 000 acteurs de la ville concernés par les actions du projet Nature for City LIFE.

BUDGET

1,6 M€

ACTION 89

REPENSER LE MODÈLE DES SMART CITIES

CONTEXTE

L'approche strictement technologique

à l'œuvre dans le déploiement des smart cities et plus largement des smart territoires, montre aujourd'hui ses limites. La digitalisation de la ville doit s'inscrire dans une approche globale qui tienne compte tout autant des aspirations des acteurs et des enjeux sociaux, environnementaux, économiques, que des stratégies industrielles.

RÉALISATION

C'est la raison pour laquelle la Région a lancé deux appels à projets, ciblant différentes thématiques.

L'appel à propositions FEDER-FSE 2014-2020 « Bâtir la Smart Région : accompagner l'essor des territoires intelligents » lancé en 2019 a recueilli 18 candidatures émanant d'acteurs publics, sollicitant 18 millions d'euros de crédits européens.

Le dispositif Parcours SUD Smart Territoires voté en avril 2020 vise des projets territoriaux mobilisant l'innovation et notamment le potentiel des solutions numériques, pour délivrer aux usagers des services optimisés, en cohérence avec les objectifs de transition énergétique et écologique.

Sur les 52 Établissements publics de coopération intercommunale de la région, 19 ont déposé une candidature. Les 3 Métropoles, 7 communautés d'agglomération et 9 communautés de communes candidates représentent 431 communes et 3,87 M d'habitants, soit près de 45 % des communes et près de 75 % de la population de la région.



RÉSULTATS

Le nombre d'intercommunalités ayant répondu à l'appel à projets

montre qu'il répond à un fort intérêt des territoires régionaux. Au-delà du soutien en investissement apporté à certains projets, l'appui en ingénierie et la mise en réseau des collectivités entre elles sur cette thématique sont considérés comme des facteurs-clés de réussite des démarches de smart territoires.

BUDGET

Enveloppe indicative de 10 M€ de crédits FEDER, pour « Bâtir la Smart Région : accompagner l'essor des territoires intelligents ».

Enveloppe de 650 000 € de crédits régionaux pour le dispositif Parcours SUD Smart Territoires.

ACTION 90

RÉUSSIR LE TROISIÈME PLAN RÉGIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT

CONTEXTE

Le 3^e Plan régional santé environnement

est la déclinaison régionale du Plan national santé environnement 2015-2019. Les pilotes, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Agence régionale de santé ont proposé pour ce troisième Plan une dynamique nouvelle avec deux défis thématiques et deux enjeux transversaux. Premier défi : la qualité de l'air. Deuxième défi : l'alimentation. Premier enjeu : mobilisation des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale. Deuxième enjeu : implication des citoyens.

RÉALISATIONS

91 actions ont été déposées auprès de la Région pour les appels à projets santé environnement 2018, 2019 et 2020. Au total, 37 ont fait l'objet d'un avis favorable : dix actions portent sur le défi alimentation, six sur le défi qualité de l'air, six sur l'enjeu mobilisation des collectivités territoriales, 11 sur l'enjeu information et implication des citoyens, et quatre s'inscrivent dans le cadre du Plan cancer régional.

En outre, les pilotes ont co-financé l'Observatoire régional de la santé pour accompagner les deux métropoles Nice-Côte d'Azur et Aix-Marseille-Provence à la réalisation d'un diagnostic en santé environnement. Cet accompagnement est en cours de finalisation.

À noter enfin que le quatrième Plan national santé environnement « Mon environnement, ma santé » 2020-2025 est en cours d'élaboration. La Région a participé au groupe de travail consacré aux Collectivités territoriales qui avait pour objet la création d'une boîte à outils pour les besoins des acteurs dans les territoires. Dans le contexte de crise sanitaire, ce quatrième plan s'engage dans une approche intégrée : "Un monde, une santé", qui repose sur un concept essentiel, "One health" (une seule santé).

Spécifiquement sur la qualité de l'air, une convention annuelle avec AtmoSud et les investissements du programme de surveillance de l'air en environnements industriels viennent compléter cette action.

RÉSULTATS

Le partenariat du Plan régional santé environnement a permis de mobiliser plus de 4 M€ pour le financement des appels à projets santé environnement 2018, 2019 et 2020.

BUDGET

1,7 M€

ACTION 91

MULTIPLIER LES DISPOSITIFS DE SENSIBILISATION ET DE PRÉVENTION À LA PROTECTION DE LA NATURE

CONTEXTE

Les actions d'information, de sensibilisation,

d'éducation et de formation à l'environnement et au développement durable permettent à chaque acteur du territoire régional de mieux connaître l'environnement naturel et les interactions avec les activités humaines, d'une part et, d'autre part, d'adopter des comportements adaptés aux nouveaux défis que l'humanité doit affronter : changement climatique, effondrement de la biodiversité, catastrophes naturelles, crise de l'eau...

La loi de juillet 2013 a transféré aux Régions la mission de coordonner sur leur territoire les initiatives visant à développer la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) et la diffuser.

RÉALISATIONS

Le dispositif mis en place sur les 3 années comprenait :

- Soutien à la structuration d'un réseau d'intervenants en éducation à l'environnement afin de permettre une couverture régionale la plus large possible par des structures associatives en capacité d'intervenir sur les thématiques prioritaires régionales
- Appels à projets annuels destinés aux structures associatives d'éducation à l'environnement
- Soutien aux acteurs de l'éducation à l'environnement marin pour les campagnes de sensibilisation Infeau'mer, Écogestes, Éco-attitudes auprès de publics divers : vacanciers, plaisanciers et usagers des plages
- Dispositif régional Calypso destiné aux lycéens travaillant sur des projets de ges-

tion partagée de la mer et du littoral et les questions de biodiversité marine.

- Soutien aux projets des lycées du dispositif INES (Initiatives Éducatives Scolaires), rentrant dans l'axe « Sensibiliser aux questions environnementales ».
- 3 appels à projets destinés à faire émerger des actions de culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) permettent aux acteurs de proposer des actions encadrées par des spécialistes de la médiation scientifique, des enseignants chercheurs et des associations.

Réunis au sein du réseau régional « Culture Science Provence-Alpes-Côte d'Azur » (réseau « Échosciences » comprenant 180 adhérents), les principaux acteurs signataires d'une charte de partenariat, contribuent ensemble, à proposer aux habitants de la région une offre de culture scientifique et technique de qualité, en favorisant l'utilisation d'outils de médiation innovants.

- Signalons également les travaux du Groupe régional d'experts sur le Climat Grec SUD.

RÉSULTATS

Les actions de sensibilisation se concentrent autour du public lycéen, cible préférentielle de la Région, en s'appuyant sur les orientations régionales, comme la charte Zéro Plastique ou les événements locaux comme l'accueil du Congrès mondial de la nature.

BUDGET

4,5 M€

ACTION 92

RELOCALISER NOTRE ÉCONOMIE EN FAVORISANT LES CIRCUITS COURTS

CONTEXTE

Un tiers des agriculteurs de la région

commercialisent déjà tout ou partie de leur production en circuits d'approvisionnement courts. Un réseau de points de vente directe, de paniers paysans, de marchés de produits locaux s'est développé. L'objectif aujourd'hui est de massifier la commercialisation en circuits courts en favorisant l'émergence de nouveaux modes de commercialisation, à une échelle plus large et non plus sur des marchés de niche.

RÉALISATIONS

Le développement des circuits courts passe par une structuration locale. Les projets alimentaires territoriaux (PAT) permettent, par leur animation territoriale, de faire émerger une vision concertée et partagée autour des questions agricoles et alimentaires sur un territoire.

La crise COVID 19 a montré que, dans les territoires où un Projet Alimentaire Territorial porté par une collectivité était en place, les initiatives de mises en relation entre producteurs et consommateurs étaient facilitées, les contacts entre les réseaux existant déjà.

Le site maregionsud.fr/alimentation-locale développé par la Région pendant la crise COVID 19 a permis de recenser et de mettre en relation des producteurs agricoles, des initiatives solidaires, des points relais de producteurs. Cette plateforme va devenir un véritable outil B to B d'aide à l'organisation collective, il permettra de faciliter les regroupements locaux en vue d'organiser la massification de la commercialisation en direct.

Le Réseau régional des magasins de producteurs, soutenu par la Région et géré par la Fédération de Groupes de développement agricole, a également permis pendant le confinement de continuer à proposer des gammes de produits agricoles locaux.

Par ailleurs, concernant la commercialisation par drive-fermiers ou points de vente collectif, ce sont une quinzaine de projets qui ont été accompagnés entre 2018 et 2019.

Bistrots de pays est également soutenu financièrement par la Région.

RÉSULTATS

De nombreuses initiatives des territoires sont remontées pendant la crise COVID 19. Il s'agit maintenant de les pérenniser.

BUDGET

1,5 M€ Région
1,3 M€ Europe



◀ Producteurs Vauclusien au Salon de l'Agriculture le 26 février 2019

ACTION 94

LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

CONTEXTE

En France, 10 millions de tonnes de nourriture sont gaspillées chaque année.

La Région a défini un « plan régional de lutte contre les pertes et gaspillage alimentaires » validé le 21 février 2019. Il est issu des travaux réalisés dans le cadre du projet européen « ecowaste4food ». Il prévoit notamment la réduction de 50 % des gaspillages pour les lycées gros producteurs de déchets.



RÉALISATIONS

Un Réseau Régional d'Évitement du Gaspillage Alimentaire (REGALIM) en Provence-Alpes-Côte d'Azur, a été lancé le 16 octobre 2019. Celui-ci a pour ambition de faire émerger des projets structurants et innovants en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire sur le territoire régional. À ce jour, on compte 165 acteurs inscrits sur la plateforme REGALIM dédiée.

La Région s'est dotée d'outils financiers et opérationnels en lançant des appels à projets ouverts à tout type de porteur (sauf les particuliers) implantés sur le territoire régional. Une dizaine de projets portés par des associations ou des établissements publics ont été soutenus entre 2017 et 2019.

Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé en septembre 2020 pour financer des actions concrètes de réduction de la production de déchets alimentaires lors d'une ou plusieurs des étapes suivantes : production, transformation, préparation, stockage, transport, distribution, commercialisation ou consommation.

BUDGET

400 000 €

LIFE IP Smart Waste : 10 actions prévues pour un budget de 1,5 M€ d'ici à 2023.

RÉSULTATS

Lancement du Réseau Régional de Lutte contre le Gaspillage Alimentaire le 16 octobre 2019.

Les différents appels à projets en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire ont permis de développer des actions de sensibilisation et de changement de comportement sur cette thématique notamment au sein de l'institution régionale avec une action spécifique au sein des lycées.

ACTION 95

PROPOSER UN PRIX DE L'ÉCOLOGIE POSITIVE DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE LA RÉGION

CONTEXTE

La Région donne une priorité à la jeunesse

qui représente la force vive et l'avenir de son développement. Sa mobilisation est un enjeu majeur pour l'économie régionale ainsi qu'un facteur déterminant de son rayonnement. Sa force de travail, son engagement, sa créativité, sa capacité d'entreprendre sont autant d'atouts essentiels pour construire la région de demain, adossée à l'économie de la connaissance, qui anticipe les mutations industrielles, qui intègre la transition énergétique, une région de performance sociale et environnementale. La Région souhaite que sa jeunesse puisse se projeter, s'engager, s'investir et s'enraciner sur son territoire.

RÉSULTATS

Reconduction, pour la quatrième année, du concours

pour l'année scolaire 2020-2021 avec un règlement modifié et une dotation de 13 500 € pour 10 prix répartis en 3 catégories (biodiversité - déchets - démarche globale de développement durable) et un prix coup de cœur.

BUDGET

28 prix attribués pour un montant de

32 000 €

RÉALISATION

Le classement 2020 est le suivant :

1 ^{er}	3 500 €	Lycée professionnel les Côteaux (06 – Cannes) Création d'un jardin « Ecoteaux » : démarche globale de développement durable pour éviter le gaspillage dans tous les domaines grâce aux membres de la brigade coteaux.
2 ^e	2 000 €	Centre de Formation d'Apprentis de travaux publics (13 – Mallemort) « J'peux pas, j'ai aquaponie » : création d'un bassin à poissons via un système d'aquaponie permettant une symbiose entre chaque espèce de faune et de flore.
3 ^e	1 000 €	Lycée Dumont d'Urville (83 – Toulon) « Dumont en transition » fédère les initiatives pour un lycée plus solidaire et plus durable avec charte de la Transition, interventions multithématiques, jardin en permaculture.
4 ^e	1 000 €	Maison Familiale Rurale RHÔNE ALPILLES (13 - St Martin de Crau) « Projet Billy » enquête métiers sur les pratiques en milieu professionnel concernant leur utilisation du plastique. Sous forme d'interviews les jeunes vont dresser un diagnostic des pratiques sur leurs lieux de stage et d'apprentissage et proposer des leviers d'amélioration pour accompagner et guider leurs structures d'accueil vers une réflexion sur leur empreinte écologique et amorcer un changement de pratiques au regard des enjeux climatiques.
5 ^e	1 000 €	EPLEFPA Lycée viticole d'Orange (84 – Orange) « Slamons autour de l'environnement » : l'EPLEFPA possède un domaine viticole, Château - Mongin, en agriculture biologique pour laquelle la biodiversité est fondamentale et coopère avec plus de partenaires sur l'agroécologie et la biodiversité appliquée à la viticulture.
6 ^e	500 €	Lycée d'enseignement général et technologique Bristol (06 - Cannes) « Pour des lycéens écoresponsables » : Parvenir au zéro plastique, limiter et trier les déchets - Tendre vers l'optimisation énergétique - Protéger la nature et l'air intérieur - Communiquer pour transmettre et décupler les effets.
7 ^e	500 €	EPLEFPA (06 – Antibes) « Sentier aux papillons » : Création d'un espace propice à l'accueil, préservation et protection des lépidoptères et autres pollinisateurs pour entretenir de façon durable l'espace aménagé, sensibiliser à la "perte de Biodiversité", faire vivre le label " Refuge LPO" et contribuer à la démarche d'obtention du label Ecojardin.
8 ^e	500 €	Lycée les eucalyptus (06 – Nice) « Lyéco, application écoresponsable » : application smartphone pour sensibiliser au développement durable de façon ludique et accessible.
9 ^e	500 €	MFR Sainte Victoire (13 - Rousset) « Abeilles » : Partenariat avec un apiculteur - Implantation des ruches - travail sur le rôle des pollinisateurs et la biodiversité - plantation de plantes mellifères.
10 ^e	500 €	Lycée Jean Moulin (83 – Draguignan) « Planète lycée, tous citoyens » : réalisation d'un documentaire par les éco-ambassadeurs pour sensibiliser la communauté éducative à la biodiversité dans la cours du lycée, sur le recyclage du papier et sur la consommation énergétique et en eau.

ACTION 96

FAIRE DE CHAQUE PARC NATUREL RÉGIONAL LE RELAIS DES POLITIQUES RÉGIONALES EN MATIÈRE DE CLIMAT

CONTEXTE

Développement durable, caractère « inné » des Parcs naturels régionaux

Les Parcs naturels régionaux (PNR) sont une compétence affirmée de la Région. Depuis leur création par le Général de Gaulle en 1967, le développement durable est au cœur de leurs missions.

Le réseau des Parcs : la force d'un réseau à l'échelon régional

Les Parcs naturels régionaux constituent un réseau contribuant au positionnement écotouristique de Provence-Alpes-Côte d'Azur : 9 territoires quasi-contigus de la Méditerranée aux Alpes, représentatifs de la diversité des richesses patrimoniales et paysagères de la région. Ce réseau fait de Provence-Alpes-Côte d'Azur la première région de France en termes d'espaces protégés portant un label « Parc » (régional ou national).

60 % de sa superficie est couverte par des espaces naturels protégés dont 32,5 % par les Parcs naturels régionaux (363 communes).

RÉSULTATS

La création du Parc du Mont-Ventoux : une reconnaissance méritée pour un joyau aux multiples atouts.

BUDGET

21 M€

sur 3 ans (dont cotisations régionales)

1,5 M€ Europe

RÉALISATIONS

Des révisions de charte en cours... Un processus de révision s'étale en moyenne sur 4 ans. En région, la ronde des révisions démarrées en 2018 avec les Parcs du Verdon et des Alpilles, continue avec le Luberon et le Queyras dont le lancement du processus a été acté fin 2019. L'année 2020 verra le lancement de la révision de la charte du Parc de Camargue, avec des enjeux prégnants sur l'érosion du trait de côte ou le littoral...

Une convention GREC SUD – Réseau des Parcs. Les dernières chartes visent les enjeux liés à l'adaptation au changement climatique et à l'érosion de la biodiversité. Pour ce faire, une convention entre le réseau régional des PNR et le GREC SUD - Groupement Régional Experts sur le Climat permettra d'accompagner au mieux les Parcs naturels régionaux dans cette approche intégrée.

Des groupes de travail « Interparcs » permettent de capitaliser les actions menées au sein de chaque Parc et lancer des actions collectives. Dans ce cadre, une collection de brochures thématiques a vu le jour sous le titre « une autre vie s'invente ici ».

- 3 plaquettes ont été publiées en 2019 : agriculture, biodiversité et transition énergétique
- 5 ont été éditées en 2020 : écotourisme, eau, paysage-aménagement-urbanisme, une plaquette « générique » de présentation des PNR et la réédition « du côté obscur des Parcs », outil de sensibilisation sur les pollutions lumineuses.



ACTION 97

FAIRE CONNAÎTRE L'ENGAGEMENT DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DANS UNE AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE TOTALE À L'HORIZON 2030

CONTEXTE

Les Parcs naturels régionaux (PNR)

jouent un rôle essentiel en matière d'autonomie énergétique par leur mission de conseil et d'ingénierie auprès de l'ensemble des acteurs du territoire. Ils ont tous identifié dans leur Charte respective les enjeux de la transition énergétique, comme un sujet majeur .

RÉSULTATS

Une large expertise des Parcs naturels régionaux pour un sujet qu'ils jugent majeurs, que ce soit pour la production d'énergie (solaire, bois...) et les économies d'énergie (bâtiment, éclairage public, mobilité).

Budget : voir action 96

▼ Mont Ventoux

RÉALISATIONS

Livraison de la Maison du Parc des Baronnies provençales, bâtiment à énergie positive

Études de potentiel énergétique en Camargue, Baronnies, Préalpes d'Azur, Sainte-Baume et Verdon

Développement de la filière bois énergie

Réseaux de chaleurs et chaudières bois énergie dans le Luberon, la Sainte-Baume, le Ventoux, le Verdon. Le PNR des Baronnies a entamé une réflexion sur l'organisation d'une filière bois-énergie locale.

Expertises en matière d'efficacité énergétique

- Dans le domaine du bâtiment en appui des collectivités, notamment au travers de services dédiés comme le Conseil en Énergie Partagé dans le Luberon et les Alpilles ;
- De l'économie : soutien aux filières d'éco matériaux comme l'isolation à base de laine de mouton, paille de riz, de lavande et de petit épeautre, chanvre.
- De l'agriculture avec le changement des pratiques culturales.
- Mais aussi de la mobilité avec des projets liés aux modes de déplacement ou encore le déploiement des bornes de recharge pour les véhicules électriques.



ACTION 98

FAVORISER LES PRATIQUES INNOVANTES ET EXPÉRIMENTALES DANS LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

CONTEXTE

Les Parcs naturels régionaux (PNR) se sont inscrits,

dès les années 70, dans une dynamique d'innovations et d'expérimentation. Transition énergétique, relocalisation de l'économie, promotion d'un tourisme vert, agriculture respectueuse de l'environnement, déplacements doux, participation de la population, autant de concepts depuis développés et expérimentés au sein des Parcs naturels régionaux et au-delà.

RÉALISATIONS

Réédition de la plaquette le côté obscur des PNR: un ciel nocturne à protéger

La qualité du ciel nocturne fait partie intégrante de l'environnement. La plupart des installations d'éclairage public génèrent une lumière créant de la pollution lumineuse. Les conséquences sont nombreuses: perturbations des cycles biologiques (y compris pour les humains), de la vie nocturne, disparition du ciel étoilé, gaspillage d'énergie.

Pour sensibiliser les publics à ce phénomène, les Parcs organisent chaque année en octobre, des actions dans le cadre de la manifestation nationale, le Jour de la Nuit.

Projets alimentaires territoriaux (PAT)

Durant la crise sanitaire, plusieurs initiatives ont été prises afin de rapprocher les producteurs des consommateurs et offrir aux populations locales un accès facilité à une alimentation locale et de qualité.

Le réseau des Parcs naturels régionaux, GRTgaz et la Région ont décidé de poursuivre pour 3 ans (2020-2022) leur partenariat, engagé en 2017.

Il a notamment permis la création d'une exposition itinérante sur la transition énergétique et les gaz renouvelables, la traduction en anglais du site internet « chemin des Parcs » ou encore une gestion éco-responsable des installations de GRTgaz qui préserve la biodiversité (démarche zéro-phyto).

Dans le cadre de la Cop d'avance et de nos déplacements à l'étranger, nous avons jumelé nos PNR avec des parcs à l'étranger.

- Au Costa Rica : le parc de Port Cros avec le Corcovado et le parc de Camargue avec Terraba Sierpe sur l'éco tourisme
- Au Liban : le parc régional du Verdon avec le parc de Jezzine sur la biodiversité
- En Tunisie : la Tour du Valat avec les Iles de Chickly sur les zones humides
- Au Maroc : le parc du Luberon avec Bouachem pour la préservation des ressources en eau
- Et au Japon : le mont Fuji avec le parc de la Sainte-Baume qui allie tourisme et spiritualité.

RÉSULTATS

Le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, le Parc national du Mercantour et la Communauté de communes des Alpes d'Azur ont obtenu fin 2019 le Label Réserve Internationale de Ciel Étoilé (RICE), devenant ainsi la troisième en France et offrant un environnement nocturne et des nuits étoilées d'une qualité exceptionnelle.

Budget : voir action 96

ACTION 99

DÉVELOPPER LES SENTIERS DE L'ÉCO-TOURISME

CONTEXTE

La pratique de la marche et du vélo

répond non seulement aux enjeux de développement durable mais également de santé publique, d'accessibilité, de déplacements actifs et constitue une voie d'avenir pour tous, habitants et touristes, professionnels, territoires.

La Région veut positionner Provence-Alpes-Côte d'Azur comme une destination éco-touristique d'excellence et comme un territoire fortement inscrit dans une politique de développement de filières à faible impact environnemental. Les objectifs sont de désaisonnaliser et de consolider l'activité des acteurs privés et de leur permettre de se professionnaliser en offrant des services qualifiés répondant aux attentes des touristes.

RÉSULTATS

La version 3 de l'application « chemins des Parcs »

a été mise en ligne en août 2020. C'est le fruit du travail collaboratif du Système d'Information Territorialisé - SIT déployé par les 9 Parcs naturels régionaux. Depuis 2006, le choix d'optimiser les compétences et les expertises des géomaticiens au sein des Parcs a permis de proposer des outils opérationnels comme « chemins des Parcs », mais aussi d'alimenter et suivre l'évolution sur près de 15 ans de bases de données thématiques (faune, flore, géologie, etc.) et alimenter dès sa création l'OPEN DATA SUD, ainsi que des bases nationales (Museum National Histoire Naturelle...).

RÉALISATIONS

Pour les chemins des parcs (action Parcs):

Août 2020

La version 3 de l'application est sortie en août 2020 en français, en anglais et en italien pour le Queyras. Elle est disponible gratuitement sur les stores Android et Apple :

- 304 itinéraires
- 4458 km de balades
- 2006 points d'intérêt

Pour les Chemins de la biodiversité (action Agence Régionale Biodiversité et Environnement)

- Fréquentation du site internet (depuis sa mise en ligne en mai 2016) : 54 102 utilisateurs, 64 832 sessions, 119 581 pages vues
- Nombre de lieux et animations nature promus : 80 lieux d'accueil du public (offre pérenne) et plus de 500 animations par an

BUDGET

650 000 €



ACTION 100

PERMETTRE À 100 % DES LYCÉENS DE VISITER AU MOINS UNE FOIS UN PARC NATUREL RÉGIONAL OU NATIONAL

CONTEXTE

La relation des jeunes avec leur environnement est un enjeu sociétal.

Tisser un lien avec la nature peut être source de motivation pour en prendre soin. Complémentairement, l'intérêt sanitaire est de plus en plus souvent évoqué, des études montrant que la pratique de la nature a un effet bénéfique sur la santé. On parle de « syndrome de manque de nature ».

« Il n'a pas seulement été démontré que la nature encourage l'activité physique, elle a également des effets sur notre bien-être psychique. Les dépressions et autres maladies qui leur sont liées devraient devenir les pathologies les plus répandues d'ici à 2020. Un grand nombre d'études montre que la nature aide à guérir le stress et les grandes fatigues, et le développement physique et socio-émotionnel des enfants est stimulé par un contact direct avec la nature. » (rapport de Birdlife international : « Le bien-être grâce à la nature dans l'Union européenne », 2008).

RÉALISATION

Les Parcs naturels régionaux (PNR) ont été inclus dans l'e-pass jeunes pour qu'ils puissent valoriser leurs actions à travers la promotion de « bons plans e-pass ».

Ils participent aux rassemblements bi-annuels des Eco-ambassadeurs.

En 2019, la Région a ouvert ses différents appels à projets en direction des lycéens (INES, ISEF) pour favoriser la réussite de la mesure 100 et la construction de projets pédagogiques relatifs à la biodiversité, à la découverte des territoires et des défis climatiques en association avec les PNR. Elle a également voté une aide spécifique de 5 000 € pour chaque PNR, pour l'éventuelle location de bus de transport entre les lycées et les Parcs.

Au total, pour la première année de fonctionnement, 62 lycées, 128 classes, soit plus de 3 500 élèves de seconde sont mobilisés par cette mesure.

RÉSULTATS

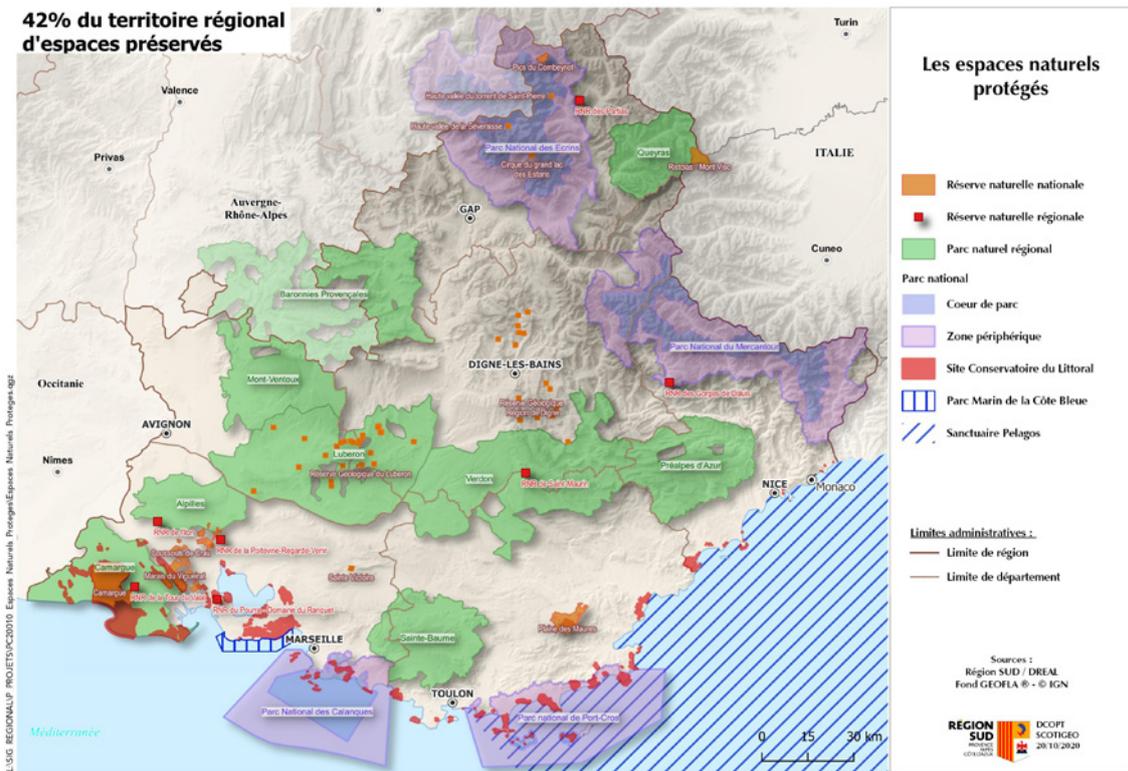
Un fort engagement du Président de la commission environnement qui a rencontré chaque Parc naturel régional pour promouvoir cette action, sur le terrain.

BUDGET

175 000 €



42% du territoire régional d'espaces préservés



L'USG REGIONALUP PROJETS/CC2010 Espaces Naturels Protégés/Espaces Naturels Protégés/08/1

LYCÉENS PRENEZ L'AIR !

“ Permettre à nos lycéens de visiter un parc naturel régional, au moins une fois lors de leur scolarité, c'est les sensibiliser à l'environnement. L'ambition de cette action, proposée dans le cadre de notre « Plan climat, une Cop d'avance », est d'offrir aux jeunes l'opportunité de contribuer, à leur mesure, à la défense du climat. Je veux aussi les aider à découvrir ou re-découvrir les bénéfices des espaces naturels pour leur santé et leur qualité de vie. Ensemble, ayons la réflexe nature et agissons pour le climat. ”

Renaud MUSELIER
Président de la Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

REGION SUD
UNE COP D'AVANCE

maregionsud.fr/planclimat

maregionsud
 MaRegionSud
 maregionsud

REGION SUD
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

MESURE 100 permettrait à 100 % des lycéens de visiter au moins une fois un Parc naturel régional.

ACTION NOUVELLE

OUVRAGES SCOLAIRES NUMÉRIQUES

CONTEXTE

Jusqu'à présent, la Région a assuré la gratuité des manuels scolaires

dans leur version papier. Or, les programmes du lycée général, technologique et professionnel ont changé à partir de septembre 2019, du fait de la réforme en cours. La Région a donc décidé d'équiper les lycéens de manuels scolaires numériques gratuits disponibles sur tablette tactile.

Voté le 15 mars 2019 en assemblée plénière, ce dispositif permet de :

- supprimer les campagnes de collecte et de distribution
- d'alléger le poids des cartables
- faciliter des mises à jour annuelles des contenus
- consulter les ouvrages sur plusieurs supports
- favoriser l'accessibilité pour tous les élèves notamment ceux à besoins éducatifs particuliers et en situation de handicap

RÉALISATION

Après avoir raccordé tous les lycées publics au très haut débit, la Région poursuit la transition numérique de l'Éducation. Elle fournit à 86 % des établissements publics et privés volontaires des manuels scolaires numériques consultables sur des tablettes tactiles de 700 grammes. À la rentrée 2019, 89 000 lycéens de seconde et de première et 15 000 enseignants ont bénéficié de ce nouvel outil. L'investissement de la Région s'est élevé à 28 M€ dont 25,5 pour les manuels numériques et 2,5 pour les manuels papier.

À la rentrée 2020, 60 000 élèves de seconde, de 1^{er} bac pro et 2^e année de CAP bénéficient de ce nouvel outil. L'investissement de la Région s'élève à 23,3 M€ dont 22,4 pour les manuels numériques et 0,9 pour les manuels papier.

Sur leurs tablettes, les élèves ont également accès à de nombreuses ressources éducatives en ligne (encyclopédies, annales pour le bac...). Cela permet également de soutenir le nouvel enseignement obligatoire dès la classe de seconde en lien avec les sciences numériques et technologiques.

BUDGET

28 M€₂₀₁₉₋₂₀₂₀

23,3 M€₂₀₂₀₋₂₀₂₁

RÉSULTATS

À la pointe de l'innovation pour bâtir l'éducation de demain, Provence-Alpes-Côte d'Azur compte parmi les premières Régions de France à proposer des ouvrages numériques et confirme ainsi son ambition de devenir la première Smart Région d'Europe.







LA RÉGION

donne
l'exemple

CONTEXTE

« Faire de la Région un modèle de collectivité durable dans son fonctionnement » est une des actions les plus utiles au regard d'un sondage de l'institut français d'opinion publique (IFOP – 2018) auprès des habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La crise sanitaire confirme l'importance pour les collectivités territoriales de conduire des programmes respectueux de l'environnement, à faibles émissions de gaz à effet de serre et économes en énergie.

Au titre du volet « La Région donne l'exemple » du Plan climat, quatre thématiques ont structuré les actions en la matière : rendre la commande publique responsable, concrétiser le plan de déplacement de l'administration, produire moins de déchets et économiser l'énergie, enfin impliquer et faire participer chacun.

RÉALISATIONS

Rendre la commande publique plus écoresponsable

L'approbation du Schéma Régional de Promotion de l'Achat Responsable (SRPAR) en 2017 a permis de développer et approfondir la prise en compte du développement durable dans les marchés publics. Des critères sociaux et environnementaux sont intégrés dans la sélection des candidats ou dans les clauses des cahiers des charges.

Sur 3 ans, le nombre de marchés clausés ou critérisés a augmenté pour atteindre 19,8 M€ du montant des marchés en 2019 et 65 M€ programmés en 2020 parmi les marchés recensés. Cette augmentation s'est notamment traduite par une diversification du type de produits concernés par les achats de la Région.



Concrétiser le plan de déplacement de l'administration

Les actions importantes ont porté sur :

- L'adhésion de la Région à une plateforme de covoiturage, qui permet aux agents sur Marseille de se connecter avec d'autres (de la Région, mais aussi d'autres organismes voisins des quartiers Porte d'Aix et Joliette), dont le domicile est proche ou relativement proche du leur ;
- L'incitation à la pratique du vélo ;
- L'achat de véhicules de service peu polluants et économes en énergie.

Fin 2020, les agents des services pouvant pratiquer le télétravail peuvent le faire jusqu'à 3 jours/semaine. Ces nouvelles dispositions doivent permettre plus de flexibilité, tant dans l'occupation des postes de travail que dans celle des places de parking des véhicules.

Produire moins de déchets et économiser l'énergie

Différents bacs de tri ont été installés. Les résultats de cette action sont très probants en termes de volume de déchets triés pour le recyclage.

Une étude est engagée fin 2020 afin de mesurer les quantités par nature de déchets produits en Région notamment sur les déchets liés aux matériels électriques et électroniques, aux travaux sur les bâtiments, à la crèche ou aux divers approvisionnements.

Impliquer et faire participer chacun

Un réseau d'agents référents pour chacune des Directions et Maisons de la Région a été constitué et compte une quarantaine d'agents volontaires. Le réseau a conduit en 2019 l'animation des dispositifs mis en place pour la prévention, la réduction, le tri et la valorisation des déchets.

La thématique du numérique a été abordée en juin 2020 par le réseau des référents. Les différents impacts positifs et négatifs du numérique ont été évoqués : environnementaux, énergétiques et en matière de santé.

Pendant la semaine européenne du développement durable ont été conduits des « Cleaning days numériques » visant à libérer sur la période le plus grand nombre d'espaces de stockage encombrés de courriels et fichiers inutiles.

RÉSULTATS

La Région a été la première à dématérialiser les bordereaux de titre/mandats avec signature électronique ; avec la dématérialisation des pièces justificatives de paie en 2019, la Région est « full demat » à plus de 90 %.

*Le Bouthan : le pays du bonheur écologique.
Un exemple à suivre.*



“ Quand j’entends bruire ma jeune forêt,
plantée de mes propres mains, j’ai conscience
de ce que le climat, lui aussi, est un tant soit
peu en mon pouvoir et que si, dans mille ans,
les hommes sont heureux, eh bien, ce sera
aussi, un tant soit peu, grâce à moi. ”

Anton Tchekhov.
Oncle Vania. 1896.
Trad. André Markowicz, Françoise Morvan

maregionsud.fr



maregionsud



MaRegionSud



maregionsud

